

Des femmes, des hommes, des régions, **nos ressources...**



Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Rapport annuel de gestion

2010 • 2011

avenir

cœur

intelligence

loisirs

équilibre

vision

richesse

emplois

talent

Rédaction

Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune

**Pour renseignements complémentaires,
veuillez vous adresser à la :**

Direction des communications

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy,
Québec (Québec) G1S 4X4

Téléphone : 418 627-8600

Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936

Télécopieur : 418 643-0720

services.clientele@mrnf.gouv.qc.ca

**La présente publication est accessible
dans Internet à l'adresse suivante :**

www.mrnf.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-62917-7 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-62916-0 (pdf)

ISSN 1910-7005

ISSN en ligne 1911-5903

Code de diffusion : 2011-1012

© Gouvernement du Québec, 2011

Dans le présent document, le masculin
est utilisé sans aucune discrimination et
uniquement dans le but d'alléger le texte.

 100 % post-consommation

Lettre des ministres

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous transmettre, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Conformément aux modalités de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats relatifs aux objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2008-2011* et aux actions énoncées dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011*. Il rend aussi compte des réalisations du *Plan d'action de développement durable 2008-2011* du Ministère.

En le parcourant, vous remarquerez les efforts consentis en ce qui concerne la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire du Québec, et ce, au bénéfice des citoyens d'aujourd'hui et de demain. Nous profitons de l'occasion pour remercier sincèrement les membres du personnel de leur dévouement en vue de mener à bien la mission du Ministère et d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Clément Gignac

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
et ministre responsable du Plan Nord

Québec, le 26 septembre 2011



Serge Simard

Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune,
ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
et ministre responsable de la région de la Côte-Nord

Lettre du sous-ministre

Monsieur Clément Gignac

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Monsieur Serge Simard

Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune

Messieurs,

Au nom de l'équipe de direction, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport permet de rendre compte, en toute transparence, des activités du Ministère en 2010-2011. Plus précisément, les résultats obtenus au regard des objectifs du *Plan stratégique 2008-2011*, des actions énoncées dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011*, des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* et des objectifs relatifs au *Plan d'action de développement durable 2008-2011* y sont présentés.

Je remercie l'ensemble du personnel du Ministère pour son engagement et sa contribution à l'atteinte de ces résultats.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre,



Robert Sauvé

Québec, le 26 septembre 2011

Déclaration du sous-ministre

Fiabilité des données et des contrôles afférents

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information qui y est présentée et des contrôles afférents.

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs du *Plan stratégique 2008-2011*, l'accomplissement des actions du *Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011*, la mise en œuvre des actions du *Plan d'action de développement durable 2008-2011* de même que la concrétisation des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens*, les membres de la direction, en collaboration avec les gestionnaires, ont veillé à ce que des systèmes de contrôle interne et des systèmes de gestion de l'information soient maintenus, alimentés et entretenus au cours de l'exercice. À cet égard, le Ministère dispose de plans d'action et de différents mécanismes de suivi des activités dont la surveillance est assurée par le Comité de direction.

À ma connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011 et décrit, fidèlement, la mission du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la vision qui oriente ses activités de même que ses orientations stratégiques. Il présente également des résultats exacts et fiables.

Par ailleurs, la Direction de l'évaluation et de la vérification évalue le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion. Son rapport de validation est joint au présent document.



Robert Sauvé

Sous-ministre

Les membres de la direction

Nathalie Camden

Sous-ministre associée à Faune Québec

Mario Gosselin

Sous-ministre associé à l'Énergie

Jean-Sylvain Lebel

Sous-ministre associé aux Mines

Louise Ouellet

Sous-ministre associée à Foncier Québec

Ubaldo Gagné

Directeur général de l'Administration
et de la connaissance géographique

Christian Dubois

Sous-ministre associé au Plan Nord et au Territoire

Pierre Grenier

Sous-ministre associé aux Opérations régionales

Gérard Szaraz

Sous-ministre associé et forestier en chef

Richard Savard

Sous-ministre associé à Forêt Québec

Direction de l'évaluation et de la vérification

Rapport de validation

Monsieur le sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au 31 mars 2011.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ceux-ci incombe à la direction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis.

Notre examen s'est appuyé sur les normes de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en l'obtention de renseignements et de pièces justificatives, en la révision de calculs, en l'application de procédés analytiques, en l'appréciation du fonctionnement des mécanismes de compilation et d'approbation, et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de l'évaluation et de la vérification,



Renée Brassard, CGA

Québec, le 26 septembre 2011

Table des matières

AVANT-PROPOS	1
FAITS SAILLANTS	3
SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2010-2011	9
Plan stratégique 2008-2011	9
Plan d'action de développement durable 2008-2011	16

1 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE 26

Mission	27
Domaines de responsabilité	27
Clients et partenaires	28
Structure administrative	29
Utilisation des ressources	29
Ressources humaines	29
Ressources financières	32
Ressources informationnelles	35

2 RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS 38

Plan stratégique 2008-2011 et Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011	39
Orientation: Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire	40
Orientation: Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles	50
Orientation: Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire	61
Orientation: Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire	65
Actions déterminantes	71
Services aux citoyens	74
Déclaration de services aux citoyens	74
Demandes de renseignements	74
Prestation électronique de services	75
Gestion des plaintes	76
Évaluation de programme	77

3	RÉSULTATS DES ACTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	78
	Plan d'action de développement durable 2008-2011	79
	Objectif gouvernemental 1: Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	79
	Objectif gouvernemental 6: Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux	80
	Objectif gouvernemental 15: Accroître le niveau de vie	82
	Objectif gouvernemental 18: Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	85
	Objectif gouvernemental 22: Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	87
	Objectif gouvernemental 3: Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	92
	Changements climatiques	97
4	EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	98
	Accès à l'égalité en emploi	99
	Accès à l'information et protection des renseignements personnels	102
	Financement des services publics	102
	Application de la politique linguistique	103
	Bonis au rendement	103
	Allègement réglementaire et administratif	104
	Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	104
	ANNEXE I – REVENUS DE TARIFICATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE	109
	ANNEXE II – ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	113

LISTE DES TABLEAUX

1	Répartition de l'effectif total autorisé, selon le domaine d'activité	29
2	Répartition des personnes en place, selon le domaine d'activité	30
3	Répartition des personnes en place, selon la catégorie d'emploi	30
4	Répartition des personnes en place, selon le sexe	30
5	Répartition des personnes en place, selon le groupe d'âge	31
6	Répartition des personnes en place, selon la région administrative	31
7	Formation et perfectionnement du personnel	31
8	Répartition des revenus, selon le domaine d'activité	32
9	Répartition des revenus, selon les entités	32
10	Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité	33
11	Répartition des sources de financement des dépenses	34
12	Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation	34
13	Débours planifiés et réels en ressources informationnelles (RI) pour la période 2010-2011	37
14	Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2010-2011	37
15	Répartition des crédits additionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée	46
16	Résultats relatifs aux engagements de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	74
17	Nombre de contacts effectués, selon le mode de communication	74
18	Nombre de visites dans le site Internet du Ministère et nombre de transactions effectuées	75
19	Nombre de visites dans les sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère	75
20	Nombre de plaintes reçues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune	76
21	État d'avancement des pratiques et activités, selon quatre mesures prioritaires	81
22	Projets d'acquisition de connaissances réalisés selon six thèmes relatifs au développement durable des ressources fauniques et des habitats	95
23	Taux d'avancement moyen des projets en cours et nombre de projets réalisés	95
24	Répartition du nombre de personnes embauchées, selon le statut d'emploi	99
25	Répartition des personnes embauchées membres des groupes cibles, selon le statut d'emploi et le groupe cible	99
26	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs	99
27	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	100
28	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi à la fin de mars 2011	100
29	Taux d'embauche des femmes en 2010-2011, par statut d'emploi	101
30	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, à la fin de mars 2011	101
31	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	101
32	Répartition des demandes d'accès à l'information, par année	102
33	Bonis au rendement accordés en 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	104
34	Nombre de formalités administratives, coût, volume et variation, par année	104
35	Recommandations du Vérificateur général et mesures prises par le Ministère	106
36	Recommandations du commissaire au développement durable et mesures prises par le Ministère	107
37	Revenus de tarification du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	109
38	Revenus de tarification des fonds spéciaux	111

Avant-propos

Le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune constitue le principal outil de reddition de comptes du Ministère. Tel que le prescrit la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de son *Plan stratégique 2008-2011* et des actions énoncées dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011*, lequel présente les choix qui ont été faits sur le plan budgétaire. Les résultats relatifs aux engagements de sa *Déclaration de services aux citoyens* et aux objectifs poursuivis dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2011* sont également présentés. Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2011, ce rapport couvre la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune expose, en premier lieu, les faits saillants de la dernière année ainsi que le sommaire des résultats relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2008-2011* et à ceux du *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Quatre grandes parties et deux annexes complètent le rapport. La première partie présente le Ministère, soit sa mission, sa vision, ses domaines de responsabilité, ses clients et partenaires, sa structure administrative ainsi que l'information relative à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles. La deuxième et la troisième partie rendent compte, respectivement, des résultats obtenus par rapport aux engagements du *Plan stratégique 2008-2011* et à ceux du *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Quant à la quatrième partie, elle est consacrée aux résultats du Ministère en ce qui concerne certaines exigences législatives et gouvernementales. Cette dernière partie du rapport fait aussi état des actions que le Ministère a entreprises à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec. L'annexe I présente les revenus de tarification du Ministère. L'annexe II présente, sous forme d'organigramme, la structure organisationnelle du Ministère en date du 31 mars 2011.

En plus du *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, deux autres documents de reddition de comptes sont produits : un rapport de Foncier Québec, accessible dans le site Internet du Ministère¹, ainsi qu'un rapport annuel distinct produit par le Bureau du forestier en chef². Toutefois, le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du Ministère intègre tous les résultats relatifs aux services aux citoyens et à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles, de même que les exigences législatives et gouvernementales de toutes les unités administratives.

-
- 1 Rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune**
www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/rapport/index.jsp
 - 2 Rapports et autres publications**
www.forestierenchef.gouv.qc.ca/rapports-et-autres-publications/

Faits saillants et sommaire des résultats

2010
2011



En plus d'utiliser le bois pour la fabrication d'instruments de musique, on s'en sert pour construire des salles de spectacles. Les propriétés particulières du bois leur confèrent une sonorité remarquable et rehaussent la beauté de la construction.

Faits saillants

Au cours de la dernière année, le Ministère a accompli bon nombre d'actions rattachées à sa mission. Les paragraphes qui suivent résument les réalisations les plus marquantes selon les grands thèmes suivants: l'aménagement durable des forêts, une industrie minière en croissance, la sécurité énergétique du Québec, la gestion et la protection des espèces fauniques, le développement du Nord québécois, la poursuite de la décentralisation et de la régionalisation, l'acquisition et le partage des connaissances et, enfin, les services aux citoyens et le rôle social.

L'aménagement durable des forêts

Création du Bureau de mise en marché des bois

- Le 14 janvier 2011, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune a annoncé la création du Bureau de mise en marché des bois (BMMB), ce qui constitue un jalon important dans la mise en œuvre de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier sanctionnée par l'Assemblée nationale le 1^{er} avril 2010. Pierre d'assise du nouveau régime forestier, la mise en place d'un marché libre des bois permettra d'étendre, à l'ensemble des entreprises du secteur forestier, l'accès aux bois des forêts de l'État, d'encourager l'efficacité, l'innovation et la compétitivité des entreprises ainsi que de favoriser une récolte et une transformation plus optimales de la ressource forestière.

Stratégie d'aménagement durable des forêts

- Du 12 octobre 2010 au 28 janvier 2011 s'est déroulée une consultation du public ayant pour but d'améliorer le projet de stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) et les modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF). Cette consultation est prévue dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et dans la Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et d'aménagement des forêts. La SADF et le RADF sont deux outils complémentaires mis au point par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour assurer une progression dans l'aménagement durable des forêts. La SADF présentera la vision, les orientations et les objectifs stratégiques de l'aménagement durable des forêts, alors que le RADF constituera l'outil juridique qui dicte les limites en deçà desquelles l'aménagement forestier n'est plus durable.

Plans d'aménagement forestier intégré

- Les travaux relatifs à la confection des plans d'aménagement forestier intégré ont débuté et ils s'intensifieront au cours de l'année 2011. Ces travaux assureront la poursuite des activités d'aménagement forestier à compter du 1^{er} avril 2013, date qui marque le début du nouveau régime forestier. De plus, le Ministère s'est donné une politique environnementale et forestière dans le but de mettre en place son système de gestion environnementale.

Une industrie minière en croissance

- L'année 2010-2011 a connu une forte activité minière comme en témoignent les données préliminaires sur les dépenses de 482,6 millions de dollars faites par l'industrie en exploration et en mise en valeur des gisements. Conséquemment, les activités du Ministère en ce qui concerne la gestion des titres miniers ont, elles aussi, connu un rythme soutenu: 72 480 nouveaux titres ont été attribués et 67 003, renouvelés.
- L'année 2010-2011 a été la première année d'application de la réforme du régime des redevances minières. Les résultats ont dépassé les prévisions avec des revenus de droits nets de 305,4 millions de dollars, plutôt que les 84 millions de dollars prévus.
- En collaboration avec l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le Ministère a mis sur pied la Chaire en entrepreneuriat minier pour laquelle il versera une somme de 150 000 \$ par année durant cinq ans.

La sécurité énergétique du Québec

Projets communautaires et autochtones

- Le 30 juin 2010, Hydro-Québec a annoncé avoir retenu, à la suite de son analyse de conformité, treize projets de petites centrales hydroélectriques, pour un total de 149,7 mégawatts (MW). De ceux-ci, dix projets sont entièrement communautaires ou autochtones et trois projets sont sous la responsabilité des communautés locales ou autochtones, en partenariat avec le privé.
- Le 20 décembre 2010, Hydro-Québec a annoncé avoir retenu douze projets éoliens, soit onze projets totalisant 267,4 MW dans le bloc réservé aux projets communautaires et un projet de 24 MW dans le bloc réservé aux projets autochtones.
- Les projets issus de ces annonces permettront au Ministère de satisfaire à certains objectifs de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, notamment d'accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux nations autochtones dans le développement énergétique, et aussi d'utiliser l'énergie éolienne comme levier de développement économique.

Développement des biocarburants

- À Westbury, le démarrage de l'usine de démonstration d'éthanol cellulosique relevant d'Enerkem inc. (Enerkem), qui produira cinq millions de litres par année d'éthanol cellulosique à partir de la biomasse résiduelle (par exemple, bois traité usé), s'est poursuivi en 2010. Enerkem a notamment installé l'appareillage permettant de produire le méthanol qui sera converti en éthanol cellulosique à l'étape finale du projet. Le gouvernement a accordé à ce projet une subvention de 2 millions de dollars, dont la majeure partie a déjà été versée. Selon le promoteur, l'usine devrait commencer la production d'éthanol à la fin de 2011. Grâce à la réalisation de ce projet de démonstration dont les investissements s'élèvent à 22 millions de dollars, Enerkem a pu décrocher trois projets importants pour l'établissement d'usines de production d'éthanol cellulosique au Canada (Edmonton et Varennes) et aux États-Unis (Mississippi).

Projet Pipeline Saint-Laurent

- Afin de pouvoir approvisionner la grande région de Montréal et l'ouest du Québec en produits pétroliers à partir de sa raffinerie de Lévis, et ce, de façon sécuritaire, efficace et avec un minimum de répercussions sur le plan environnemental, Ultramar a décidé, en 2005, d'entreprendre le projet de construction d'un pipeline d'une longueur approximative de 245 km. Le coût est actuellement évalué à plus de 370 millions de dollars. Depuis le printemps 2010, Ultramar dispose de certificats d'autorisation pour l'ensemble du tracé ce qui a permis de commencer les travaux de déboisement à l'hiver 2010.

Projet de conversion de la raffinerie Shell en terminal pétrolier

- Le Ministère a participé activement au comité de survie de la raffinerie de Montréal-Est. Ce comité a été créé dans le contexte de l'annonce faite par Shell de fermer sa raffinerie et de transformer, en terminal d'importation, de stockage et de distribution, le parc de réservoirs adjacents à la raffinerie. Malheureusement, les efforts pour repérer une société ayant la capacité d'acquérir et d'exploiter cette raffinerie n'ont pas donné les résultats escomptés.
- Une commission parlementaire a été mise en place afin d'étudier les effets potentiels de la fermeture de la raffinerie (Commission parlementaire sur la sécurité d'approvisionnement du Québec dans le contexte de la fermeture de la raffinerie de Shell à Montréal-Est). Des consultations ont eu lieu les 19 et 20 octobre 2010. Trois consultations plus restreintes ont suivi. À la fin du premier trimestre de 2011, cette commission n'avait pas encore fait connaître son avis.

Acquisition de connaissances géoscientifiques

- Dans le contexte du Programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a mené un projet de levé magnétique et gravimétrique aéroporté au coût de 1,9 million de dollars. Les travaux de prise de données se sont déroulés au cours de l'automne 2010 dans le golfe du Saint-Laurent, couvrant, notamment, le secteur des Îles-de-la-Madeleine. Entre autres choses, les résultats de ce levé fournissent de précieux renseignements sur les ressources du Saint-Laurent et pourront être utilisés dans le contexte de l'évaluation environnementale stratégique 2 (EES2) en cours de concrétisation.

La gestion et la protection des espèces fauniques

- Le 16 septembre 2010, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune rendait publiques les orientations du Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec pour la période allant de 2010 à 2017. Ce plan vise, entre autres, l'atteinte d'un niveau de population optimale de 246 000 cerfs pour le Québec continental et de 120 000 pour l'île d'Anticosti ainsi que la diminution des risques d'introduction de la maladie débilitante chronique des cervidés.
- Le 24 février 2011, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune annonçait la mise en œuvre du Plan de gestion du doré au Québec pour la période allant de 2011 à 2016. Avec ce premier plan de gestion pour une espèce de poisson, le gouvernement a agi de façon préventive et proactive. En adoptant maintenant une série de mesures ayant pour but principal de favoriser la reproduction de l'espèce et d'améliorer la qualité de la pêche, ce plan permet d'agir avant que la situation de cette espèce ne devienne problématique.
- Un inventaire du troupeau de caribous toundriques de la rivière George a été fait au cours de l'été 2010. Les indicateurs biologiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune signalent que les deux troupeaux de caribous toundriques du Nord-du-Québec connaissent un important déclin de leur population. L'inventaire de 2010 l'a confirmé pour le troupeau de la rivière George. Pour le troupeau de la rivière aux Feuilles, des travaux d'inventaire seront exécutés au cours de l'été 2011. Compte tenu de cette situation préoccupante, liée à l'évolution naturelle et cyclique des troupeaux, le gouvernement du Québec a mis en place diverses mesures pour assurer la pérennité de cette espèce et travaillera, de concert avec les partenaires concernés, à l'élaboration du prochain Plan de gestion du caribou toundrique.

Le développement du Nord québécois

- Le gouvernement du Québec met de l'avant un grand projet pour le développement et la mise en valeur des ressources et du territoire au nord du 49^e parallèle: le Plan Nord. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Nord, notamment par la mise en place d'une démarche interministérielle. C'est dans ce contexte que le Ministère a mis sur pied la Table des partenaires. Composée de représentants des milieux municipal, autochtone, économique, environnemental, faunique, forestier, minier, énergétique et social ainsi que des domaines du tourisme, de la recherche, de la main-d'œuvre et du transport, cette table a pour but de créer un lieu d'échanges afin de poursuivre, dans un esprit de collaboration, ce projet mobilisateur et porteur d'avenir. La Table des partenaires s'est réunie à sept reprises du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.
- Chacune des rencontres a été animée par la volonté d'échanger sur les priorités des populations concernées, de trouver des idées innovatrices pour le développement du Nord québécois et de conseiller le gouvernement dans l'élaboration du Plan Nord. Plusieurs ministres ont participé à ces rencontres pour échanger avec les partenaires. Parfois, des points de vue différents ont été émis, mais l'ensemble des travaux ont été menés avec respect, écoute, ouverture, volonté d'échange et solidarité.

La poursuite de la décentralisation et de la régionalisation

- La plupart des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire ont été déposés à compter de décembre 2010. Ces plans présentent les orientations et les actions régionales de développement par l'utilisation des ressources naturelles et du territoire.
- En vue d'appuyer la politique gouvernementale de régionalisation, le Ministère gère également le dossier de la décentralisation, vers les municipalités régionales de comté (MRC), de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier. Ainsi, en 2010-2011, la gestion de plusieurs milliers de baux a été déléguée aux MRC des régions de Lanaudière, des Laurentides, du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale et de la Mauricie.

L'acquisition et le partage des connaissances

Production et diffusion de l'information géographique

- Le Ministère a piloté plusieurs partenariats d'acquisition d'information géographique qui ont permis de diminuer les dépenses pour chaque partenaire (ministères et organismes, sociétés d'État, municipalités, entreprises privées, organismes sans but lucratif, etc.) et de partager la même information géographique appuyant la gouvernance éclairée. Au cours de l'année 2010-2011, ces partenariats, d'une valeur de plus de 1 485 000\$, ont permis, notamment, d'acquérir plus de 36 800 km² de photographies aériennes et d'orthophotographies dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches et du Nord-du-Québec, et plus de 1 000 km² de données laser (LiDAR) dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec. En réponse aux demandes de divers ministères et organismes du gouvernement du Québec, des travaux pour des services spécialisés d'une valeur de plus de 3,36 millions de dollars ont aussi été réalisés.

Amélioration des connaissances sur le milieu nordique

- Dans le contexte du *Discours du budget 2010-2011*, des crédits additionnels de 4,5 millions de dollars répartis sur trois ans ont été alloués au Ministère afin d'améliorer les connaissances géographiques liées aux milieux nordiques situés sur le territoire d'application du Plan Nord. Dès la première année, plusieurs projets ont été réalisés. Parmi ceux-ci, il y a l'acquisition, en partenariat avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et l'Administration régionale Kativik (ARK), de 1 405 km² de photographies aériennes et d'orthophotographies numériques de grande précision, ainsi que de 266 km² de données précises à propos du relief et des infrastructures municipales et aéroportuaires des quatorze villages inuits.
- Le Ministère a également mis en place une base de données pour la gouvernance des territoires autochtones, acquis plus de 513 450 km² d'images satellitaires au nord du 53^e parallèle, démarré des travaux de cartographie topographique de grande précision des villages nordiques et poursuivi la cartographie régionale à des fins d'aménagement du territoire.

Les services aux citoyens et le rôle social

Amélioration des services en ligne

- Pour assurer l'autonomie de la clientèle de Foncier Québec, faciliter les transactions des professionnels externes et améliorer la productivité, le Ministère a poursuivi plusieurs projets en 2010-2011.
 - **Le Service en ligne de réquisition d'inscription (SLRI)** offrira à la clientèle une interface conviviale pour lui permettre de préparer et de valider une demande d'inscription dans le Registre foncier, directement à partir du site Internet Registre foncier du Québec en ligne. L'implantation finale est prévue à l'automne 2012.
 - **Le «cadastre 100 % numérique»** a pour but de simplifier les processus de travail et d'accroître la productivité du personnel et de la clientèle. À terme, ce projet fera en sorte que tout plan servant à la mise à jour du cadastre sera présenté uniquement sur support informatique. La mise en œuvre complète est prévue en 2011-2012.
 - En rapport avec la mission de conservation de son patrimoine documentaire, Foncier Québec a poursuivi ses travaux de numérisation massive des archives foncières. Pour la clientèle, ce projet facilite la consultation en ligne des documents, tout en les préservant d'une perte éventuelle ou d'une détérioration partielle ou totale.

Stratégie d'éducation

- La mise en œuvre de la stratégie ministérielle d'éducation s'est concrétisée par le lancement, en août 2010, du nouveau site éducatif intitulé *Plein de ressources*, et ce, juste à temps pour la rentrée scolaire. Ce site représente la pierre angulaire de la stratégie d'éducation puisqu'il constitue un point de rencontre entre les jeunes, les milieux scolaires et éducatifs ainsi que le Ministère. Il s'adresse, plus précisément, aux enseignants et aux élèves du primaire et du secondaire.
- Le site *Plein de ressources* favorise l'atteinte des enjeux définis dans la stratégie ministérielle d'éducation. Il permet le maintien, l'établissement et l'orientation de partenariats avec divers organismes éducatifs en proposant des outils et des contenus éducatifs accessibles à l'ensemble des régions.
- Le Ministère a fait la promotion de ce site et de son contenu par différents moyens. D'octobre 2010 à mars 2011, le bulletin électronique *CNaturel* a été publié à trois reprises. Transmis à plus de 2 000 écoles, enseignants et conseillers pédagogiques, ce bulletin contribue à faire connaître les actions du Ministère et celles d'autres groupes exerçant leurs activités dans le domaine des ressources naturelles.
- Enfin, le Ministère a participé à des activités s'adressant aux jeunes afin de leur faire découvrir le monde des ressources naturelles et les emplois passionnants qui s'y rattachent. À titre d'exemples, le Ministère a participé à la journée portes ouvertes dans le contexte de Québec Exploration, à la journée Viens vivre la forêt à l'école de Duchesnay ainsi qu'au Salon de la forêt au Centre de foires de Québec.

Brochures réglementaires

- En 2010-2011, le Ministère a poursuivi son virage vert en encourageant les citoyens à consulter son site Internet pour y trouver l'information réglementaire relative à la pêche sportive, à la pêche au saumon, à la chasse sportive et au piégeage. En 2008, l'impression des publications réglementaires avait nécessité l'utilisation de près de 23 millions de feuilles. En 2010, ce virage vert, qui avait pour but de réduire considérablement ces impressions, a nécessité l'utilisation de moins de 450 000 feuilles.
- Pour une deuxième année, les utilisateurs n'ayant pas accès à Internet pouvaient se procurer un formulaire chez les agents de vente de permis et commander l'information réglementaire correspondant à leurs besoins particuliers. De plus, dès le début du mois de février 2011, le Ministère a fait parvenir un formulaire de commande à chacune des personnes qui avaient commandé de l'information réglementaire en 2009-2010, et ce, directement à leur domicile. Ainsi, plus de 9 000 personnes ont reçu ce formulaire leur permettant de commander, avant le début de la saison, l'information dont elles avaient besoin. Enfin, une ligne téléphonique exclusive était toujours disponible pour répondre adéquatement aux besoins des citoyens.

Sommaire des résultats 2010-2011

Plan stratégique 2008-2011

Orientation

Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Objectif 1

Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances

INDICATEUR 1.1

Taux d'avancement de l'élaboration du guide sylvicole provincial

CIBLE

D'ici à 2011, guide élaboré et diffusé

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
50 % (élaboration du guide en cours)	65 % (élaboration du guide en cours)	80 % (élaboration du guide en cours)

INDICATEUR 1.2

Pourcentage d'actualisation de l'information géographique de référence

CIBLE

Annuellement, atteinte d'au moins 70 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
73,5 %	71,5 %	63,8 %

INDICATEUR 1.3

Superficie couverte par des levés géoscientifiques

6.9*

CIBLE

Annuellement, superficie de 50 000 km²

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
133 609 km ²	101 088 km ²	197 591 km²

Objectif 2

Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

INDICATEUR 2.1

Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois

6.5

CIBLE

D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
60,8 %	64,2 %	67,2 %

Objectif 3

Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État

INDICATEUR 3.1

Pourcentage d'enregistrement dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers

6.6

CIBLE

D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
17,4 %	16,9 %	99,2 %

* Ce chiffre fait référence à l'action du Plan d'action de développement durable 2008-2011 pour lequel l'indicateur est identique.

Objectif 4

S'assurer que l'information foncière contribue efficacement à la sécurité des droits des citoyens

INDICATEUR 4.1	CIBLE	RÉSULTATS		
Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures	Annuellement, 100 %	2008-2009	2009-2010	2010-2011
		98,9 %	98,3 %	99,2 %

INDICATEUR 4.2	CIBLE	RÉSULTATS		
Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale	D'ici à 2011, amélioration de 20 %	2008-2009	2009-2010	2010-2011
		23 %	2 %	3 %

INDICATEUR 4.3	CIBLE	RÉSULTATS		
Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre	D'ici à 2011, amélioration de 25 %	2008-2009	2009-2010	2010-2011
		36 %	33,9 %	33,5 %

Objectif 5

Réaliser la réforme de la gestion des forêts

INDICATEUR 5.1	CIBLE	RÉSULTATS		
Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier	D'ici à 2011, élaboration du plan de mise en œuvre	2008-2009	2009-2010	2010-2011
		Élaboration du plan de mise en œuvre en cours et consultation sur le Livre vert achevée	90 % du plan de mise en œuvre élaboré	100 % du plan de mise en œuvre élaboré

Objectif 6

Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

INDICATEUR 6.1	CIBLE	RÉSULTATS		
Mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à forte valeur ajoutée	D'ici à 2011, mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie	2008-2009	2009-2010	2010-2011
		Mise en œuvre amorcée (2 lancements : filière bois et filière de l'énergie verte)	Mise en place de mesures de la stratégie en cours pour les 4 filières	Poursuite de la mise en œuvre des mesures de la stratégie pour les 4 filières

Objectif 7

Mettre en œuvre la stratégie minérale

INDICATEUR 7.1	CIBLE	RÉSULTATS		
Mise en œuvre des mesures de la stratégie minérale	D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie	2008-2009	2009-2010	2010-2011
		Élaboration de la stratégie en cours	Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 10 sont réalisées, 65 sont en cours de réalisation et 4 débuteront en 2010-2011	Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 34 sont réalisées et 45 sont en cours de réalisation

Objectif 8

Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015

<p>INDICATEUR 8.1 Nombre de mégawatts (MW) retenus pour des nouveaux projets hydroélectriques</p> <p>3.4</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, 4 500 MW</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> <th>2010-2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine</td> <td>1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine</td> <td>Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (la mise en service de la première centrale prévue pour 2014)</td> </tr> </tbody> </table>			2008-2009	2009-2010	2010-2011	Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine	1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (la mise en service de la première centrale prévue pour 2014)			
2008-2009	2009-2010	2010-2011											
Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine	1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (la mise en service de la première centrale prévue pour 2014)											
<p>INDICATEUR 8.2 Nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées</p>	<p>CIBLE Annuellement, rendre compte du nombre de TEP économisées</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> <th>2010-2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>121 307 TEP</td> <td>122 765 TEP</td> <td>98 169 TEP</td> </tr> </tbody> </table>			2008-2009	2009-2010	2010-2011	121 307 TEP	122 765 TEP	98 169 TEP			
2008-2009	2009-2010	2010-2011											
121 307 TEP	122 765 TEP	98 169 TEP											
<p>INDICATEUR 8.3 Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés</p> <p>3.5</p>	<p>CIBLE D'ici à 2009, lancement de 2 appels d'offres totalisant 500 MW réservés aux régions et aux nations autochtones</p> <p>D'ici à 2011, contribution à l'implantation de 1 600 MW</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> <th>2010-2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 appels d'offres en préparation</td> <td>Lancement, le 30 avril 2009, d'un appel d'offres totalisant 500 MW</td> <td>Cible atteinte en 2009-2010</td> </tr> <tr> <td>531,75 MW implantés</td> <td>Au total, 659,25 MW implantés</td> <td>Au total, 659,1 MW implantés</td> </tr> </tbody> </table>			2008-2009	2009-2010	2010-2011	2 appels d'offres en préparation	Lancement, le 30 avril 2009, d'un appel d'offres totalisant 500 MW	Cible atteinte en 2009-2010	531,75 MW implantés	Au total, 659,25 MW implantés	Au total, 659,1 MW implantés
2008-2009	2009-2010	2010-2011											
2 appels d'offres en préparation	Lancement, le 30 avril 2009, d'un appel d'offres totalisant 500 MW	Cible atteinte en 2009-2010											
531,75 MW implantés	Au total, 659,25 MW implantés	Au total, 659,1 MW implantés											

Orientation

Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Objectif 9

Poursuivre l'amélioration des connaissances

<p>INDICATEUR 9.1 Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet</p> <p>5.3</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> <th>2010-2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Développement de 4 indicateurs en cours</td> <td>Diffusion de 1 nouvel indicateur</td> <td>Diffusion de 1 nouvel indicateur; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés</td> </tr> </tbody> </table>			2008-2009	2009-2010	2010-2011	Développement de 4 indicateurs en cours	Diffusion de 1 nouvel indicateur	Diffusion de 1 nouvel indicateur; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés
2008-2009	2009-2010	2010-2011								
Développement de 4 indicateurs en cours	Diffusion de 1 nouvel indicateur	Diffusion de 1 nouvel indicateur; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés								
<p>INDICATEUR 9.2 Élaboration du cadre global de gestion forestière</p> <p>5.2</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> <th>2010-2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Élaboration du cadre global en cours (1^{re} partie diffusée)</td> <td>Élaboration du cadre global en cours</td> <td>Élaboration du cadre global achevée</td> </tr> </tbody> </table>			2008-2009	2009-2010	2010-2011	Élaboration du cadre global en cours (1 ^{re} partie diffusée)	Élaboration du cadre global en cours	Élaboration du cadre global achevée
2008-2009	2009-2010	2010-2011								
Élaboration du cadre global en cours (1 ^{re} partie diffusée)	Élaboration du cadre global en cours	Élaboration du cadre global achevée								
<p>INDICATEUR 9.3 Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation annuelle</p>	<p>CIBLE Annuellement³, réalisation d'au moins 75 %</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> <th>2010-2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>37,5 % (sur 8 projets planifiés: 3 projets réalisés et 1 projet partiellement achevé)</td> <td>25 % (sur 12 projets planifiés: 3 projets réalisés)</td> <td>75 % (sur 4 projets planifiés: 3 projets réalisés)</td> </tr> </tbody> </table>			2008-2009	2009-2010	2010-2011	37,5 % (sur 8 projets planifiés: 3 projets réalisés et 1 projet partiellement achevé)	25 % (sur 12 projets planifiés: 3 projets réalisés)	75 % (sur 4 projets planifiés: 3 projets réalisés)
2008-2009	2009-2010	2010-2011								
37,5 % (sur 8 projets planifiés: 3 projets réalisés et 1 projet partiellement achevé)	25 % (sur 12 projets planifiés: 3 projets réalisés)	75 % (sur 4 projets planifiés: 3 projets réalisés)								

3 La cible a été ajustée afin de mieux refléter le caractère annuel de l'indicateur.

Objectif 10

S'assurer de la mise à jour et du respect des normes et règlements

INDICATEUR 10.1 Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)	CIBLE Annuellement, 100 % de conformité	RÉSULTATS 2008-2009 89 %	2009-2010 88 %	2010-2011 82 %
INDICATEUR 10.2 Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse	CIBLE Annuellement, rendre compte du taux de respect	RÉSULTATS 2008-2009 Possibilité forestière globalement respectée	2009-2010 Possibilité forestière globalement respectée	2010-2011 Possibilité forestière globalement respectée
INDICATEUR 10.3 Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson	CIBLE D'ici à 2011, au moins 10 % des ressources humaines	RÉSULTATS 2008-2009 6 %	2009-2010 6,26 %	2010-2011 Non disponible
INDICATEUR 10.4 Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales les plus dommageables	CIBLE Annuellement, au moins 40 % des ressources humaines	RÉSULTATS 2008-2009 36,7 %	2009-2010 39 %	2010-2011 Non disponible

Objectif 11

Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées

INDICATEUR 11.1 Nombre de nouveaux ⁴ écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) protégés légalement	CIBLE D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009: 20; 2009-2010: 15 et 2010-2011: 15)	RÉSULTATS 2008-2009 24 projets en voie d'être achevés	2009-2010 24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être	2010-2011 40 EFE protégés; au total, 64 EFE protégés
INDICATEUR 11.2 Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts	CIBLE D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	RÉSULTATS 2008-2009 2 866 refuges biologiques	2009-2010 Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	2010-2011 Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)
INDICATEUR 11.3 Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement	CIBLE D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009: 10; 2009-2010: 10 et 2010-2011: 10)	RÉSULTATS 2008-2009 Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)	2009-2010 Projets en cours pour 33 sites	2010-2011 Projets en cours pour 19 sites potentiels

4 Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relativement au réseau des aires protégées.

Objectif 12

Assurer la conservation du patrimoine naturel

INDICATEUR 12.1 Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées	CIBLE D'ici à 2011, 15 évaluations	RÉSULTATS 2008-2009 5 évaluations	2009-2010 Au total, 8 évaluations	2010-2011 Au total, 16 évaluations
INDICATEUR 12.2 Nombre d'évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables réalisées	CIBLE D'ici à 2011, 3 évaluations (2008-2009: 1; 2009-2010: 1 et 2010-2011: 1)	RÉSULTATS 2008-2009 Évaluation de l'état des populations de faucon pèlerin anatum	2009-2010 Évaluation du bilan de rétablissement de la rainette faux-grillon	2010-2011 Évaluation du bilan du rétablissement du caribou de la Gaspésie
INDICATEUR 12.3 Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental	CIBLE D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)	RÉSULTATS 2008-2009 Travaux en cours pour les sites Eustis et Bevcon	2009-2010 Travaux en cours pour les 3 sites	2010-2011 Travaux achevés sur 1 site, en cours sur 2 sites
INDICATEUR 12.4 Taux de conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration des 18 sites d'exploration du Nunavik et des sites miniers Manitou, Barvue, Aldermac et Montauban	CIBLE D'ici à 2011, 100 % de conformité	RÉSULTATS 2008-2009 40 % (respect de l'échéancier pour les sites miniers Manitou et Aldermac)	2009-2010 70 %	2010-2011 80 %

Orientation

Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Objectif 13

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire

INDICATEUR 13.1 Nombre de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) élaborés	CIBLE D'ici à 2011, 16 PRDIRT	RÉSULTATS 2008-2009 Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	2009-2010 Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	2010-2011 16 PRDIRT élaborés
--	---	--	--	---

Objectif 14

Promouvoir la participation des communautés autochtones à la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR 14.1

Intégration d'au moins un projet relatif à une communauté autochtone dans les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) touchés

CIBLE

D'ici à 2011, intégration d'au moins un projet dans chacun des PRDIRT touchés

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Intégration d'un projet pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (projet d'inventaire de l'original dans la réserve faunique Ashuapmushuan)	Aucun projet en 2009-2010	Aucun projet intégré en 2010-2011

Objectif 15

Contribuer à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire

INDICATEUR 15.1

Nombre de portraits territoriaux réalisés

CIBLE

D'ici à 2009, 3 portraits

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration de 2 portraits en cours	1 portrait achevé et 2 portraits terminés à plus de 80 %	3 portraits achevés

INDICATEUR 15.2

Nombre de plans d'affectation du territoire public (PATP) approuvés

CIBLE

D'ici à 2011, 8 PATP

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration de 8 PATP en cours	Élaboration de 8 PATP en cours	8 PATP réalisés à hauteur de 86 %

INDICATEUR 15.3

Taux d'avancement de l'élaboration de cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP)

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration de 20 % des 5 PATP

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration de 2 PATP en cours	Élaboration de 5 PATP en cours	Élaboration de 59 % des 5 PATP

Orientation

Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Objectif 16

Assurer la pérennité des savoirs et disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée

INDICATEUR 16.1

Réalisation des plans d'action sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation des 10 plans d'action sectoriels⁵

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Travaux préparatoires à l'élaboration des 9 plans d'action sectoriels achevés	Six plans, sur 9, élaborés et mis en œuvre	Sept plans, sur 10, élaborés et mis en œuvre

INDICATEUR 16.2

Mise en œuvre d'un cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation du personnel

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du cadre de gestion

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cadre de gestion élaboré	Mise en œuvre du cadre de gestion amorcée	Poursuite de la mise en œuvre du cadre de gestion

⁵ En 2008-2009, la cible a été ajustée à la suite du changement à la structure administrative du Ministère, passant ainsi de 7 à 9. Elle a été de nouveau modifiée au début de l'exercice financier 2010-2011 à la suite de l'ajout du Secteur du Plan Nord et du territoire qui n'était pas présent au début de l'exercice précédent.

Objectif 17

Concentrer davantage les efforts du Ministère dans les produits et services liés à sa mission

INDICATEUR 17.1

Transfert de l'effectif en administration vers des produits et services de mission

CIBLE

D'ici à 2011, transfert de 3 % de l'effectif

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Transfert de 1 % de l'effectif (9 postes transférés)	Au total, transfert de 2,3 % de l'effectif (18 postes transférés)	Au total, transfert de 3,4 % de l'effectif (28 postes transférés)

Objectif 18

Innovier dans la façon d'assumer le rôle de l'État

INDICATEUR 18.1

Taux de réalisation du plan d'amélioration lié à la rénovation et la mise à jour du cadastre

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre d'au moins 15 mesures

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
7 mesures mises en œuvre	14 mesures mises en œuvre	17 mesures mises en œuvre

Objectif 19

Renforcer le positionnement stratégique du Ministère

INDICATEUR 19.1

Mise en œuvre de la stratégie de relations publiques

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration de la stratégie en cours	Élaboration en cours (travaux achevés à 60 %)	Indicateur abandonné

INDICATEUR 19.2

Amélioration de la perception de la population à l'égard du Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de la perception

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Préparation des sondages en cours	Premier sondage de perception réalisé en avril 2009	Mise en œuvre d'actions ayant pour but d'améliorer la perception

Objectif 20

Favoriser l'acquisition de connaissances et valoriser les ressources naturelles, notamment auprès des jeunes

INDICATEUR 20.1

Mise en œuvre de la stratégie éducative

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration de la stratégie en cours	Stratégie adoptée, mise en œuvre en cours	Stratégie mise en œuvre

Objectif 21

Instaurer une approche renouvelée en matière de services à la clientèle

INDICATEUR 21.1

Taux de satisfaction de la clientèle

CIBLE

D'ici à 2011, rendre compte de l'amélioration

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Travaux pour bonifier l'évaluation de la satisfaction en cours	Mise au point d'un nouvel outil de mesure, mesure sommaire effectuée	Taux de satisfaction stable par rapport à 2009-2010

INDICATEUR 21.2

Proportion des activités relativement à l'accueil et au renseignement, à la Géoboutique, aux permis et formulaires, et aux registres ayant fait l'objet d'une entente, notamment avec Services Québec

CIBLE

D'ici à 2010, rendre compte du pourcentage

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
4 analyses prévues achevées et 1 entente supplémentaire relative au projet-pilote d'infothèque signée	100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec	100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec

Plan d'action de développement durable 2008-2011

Priorité 1

Sensibilisation et formation du personnel

Objectif ministériel

Développer une culture et un savoir-faire en développement durable par la sensibilisation et la formation du personnel

Action 1.1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique

INDICATEUR

Proportion d'employés sensibilisés à la démarche de développement durable

CIBLE

D'ici à 2011, 80 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	90 % des employés de l'État sensibilisés

INDICATEUR

Proportion d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en considération dans leurs activités régulières

CIBLE

D'ici à 2011, 40 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Cible révisée à 50 % du personnel ciblé d'ici à mars 2013

Priorité 2

Gestion environnementale

Objectif ministériel

Réduire les impacts environnementaux des activités du Ministère

Action 2.1

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre des pratiques et activités retenues

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre des 28 pratiques et activités retenues

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Mise en œuvre amorcée pour 5 pratiques et activités (18 %)	Au total, mise en œuvre amorcée pour 20 pratiques et activités (71 %)	Au total, mise en œuvre de 27 pratiques et activités (96 %)

Action 2.2 Élaborer un cadre d'acquisitions écoresponsables

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du cadre d'acquisitions écoresponsables

CIBLE

D'ici à juin 2009, diffusion du cadre d'acquisitions

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration du projet de cadre d'acquisitions	Cadre d'acquisitions diffusé	Cible atteinte en 2009-2010

Action 2.3 Élaborer un système de gestion environnementale, de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du système de gestion environnementale

CIBLE

D'ici à 2011, adoption d'un système de gestion environnementale

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011 (travaux en cours)	Système de gestion environnementale en élaboration

Priorité 3

Amélioration des pratiques de gestion et réalisation de projets structurants

Objectif ministériel

Améliorer la vitalité économique des régions du Québec

Action 3.1 Mettre en œuvre la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec

INDICATEUR

Nombre de projets ayant fait l'objet de requêtes spécifiques pour privilégier l'usage du bois dans la réfection des immeubles occupés par le Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, rendre compte du nombre de projets

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
2 projets (Gaspé et Radisson)	5 projets (Québec secteur Charlesbourg, Lebel-sur-Quévillon, Roberval, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Ville Saguenay, secteur La Baie)	1 projet (Sept-Îles)

Action 3.2 Mettre en œuvre le programme d'attribution de la biomasse forestière

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre du programme d'attribution de la biomasse forestière

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du programme et lancement des appels de propositions dans 9 régions

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Lancement de 3 appels de propositions (Outaouais, Bas-Saint-Laurent et Mauricie-Centre-du-Québec)	Au total, lancement de 8 appels de propositions	Au total, lancement de 17 appels de propositions dans 9 régions

Action 3.3 Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières cellulosiques (L'éthanol cellulosique sera produit à partir de résidus forestiers et agricoles ainsi que de déchets urbains et industriels résiduels.)

INDICATEUR

Nombre de projets d'éthanol cellulosique soutenus financièrement par le Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, 5 projets

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
2 projets	Au total, 4 projets	Au total, 4 projets

Action 3.4 Lancer de nouveaux projets hydroélectriques

INDICATEUR

Nombre de mégawatts (MW) retenus pour de nouveaux projets hydroélectriques

8.1*

CIBLE

D'ici à 2011, 4 500 MW

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine	1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (la mise en service de la première centrale prévue pour 2014)

Action 3.5 Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne

INDICATEUR

Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés

8.3

CIBLE

D'ici à 2011, 1 600 MW

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
531,75 MW implantés	Au total, 659,25 MW implantés	Au total, 659,1 MW implantés

Action 3.6 Générer des cibles d'exploration de cuivre par l'acquisition de nouvelles données géoscientifiques en Abitibi et dans le nord du Québec

INDICATEUR

Nombre de cibles d'exploration de cuivre générées

CIBLE

D'ici à 2011, 50 cibles d'exploration

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
14 cibles d'exploration	Au total, 27 cibles d'exploration	Au total, 41 cibles d'exploration

Action 3.7 Travailler de concert avec les partenaires au soutien de projets structurants

INDICATEUR

État d'avancement de la démarche d'accompagnement des promoteurs

CIBLE

D'ici à décembre 2010, démarche d'accompagnement en place

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours

Objectif ministériel

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Action 4.1 Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

INDICATEUR

Nombre d'avis formulés par le Ministère sur les PRDIRT

CIBLE

D'ici à 2011, 16 avis ministériels

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	16 PRDIRT élaborés, avis en élaboration

* Ce chiffre se rapporte à l'indicateur du *Plan stratégique 2008-2011* qui est identique.

Action 4.2 Décentraliser la gestion des baux de villégiature, le contrôle de l'occupation du territoire et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'ententes de délégation signées avec les MRC	D'ici à 2011, 10 ententes de délégation signées	Discussions avec les MRC en cours	5 ententes signées	24 ententes signées

Action 4.3 Mettre en place un régime forestier adapté dans les limites du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, favorisant la participation des Cris à l'activité forestière en région

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Taux d'intégration des modalités du régime forestier adapté dans les plans d'interventions forestières	Intégrer 100% des modalités aux plans	100% des modalités intégrées dans les plans	100% des modalités intégrées dans les plans	100% des modalités intégrées dans les plans

Action 4.4 Optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
État d'avancement de la révision des modalités de consultation	D'ici à 2011, revoir les modalités de consultation	Révision des modalités de consultation en cours	Révision des modalités de consultation en cours	Modalités de consultation en validation

Action 4.5 Mettre en œuvre les actions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs du milieu municipal et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'actions réalisées conformément au plan d'action gouvernemental	D'ici à 2011, mettre en œuvre les actions (2008-2009: 1; 2009-2010: 9 et 2010-2011: 11)	Mise en œuvre de la 1 ^{re} action	Au total, mise en œuvre de 8 actions	Au total, mise en œuvre de 10 actions

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Pourcentage d'associations d'entreprises et de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) sensibilisées à l'adoption d'une démarche de développement durable	100% des entités ciblées	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Indicateur et cible révisés pour 2013

Objectif ministériel

Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial

Action 5.1 Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017

INDICATEUR

Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental

12.3

CIBLE

D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Travaux en cours pour les sites Eustis et Bevcon	Travaux en cours pour les 3 sites	Travaux achevés sur 1 site, en cours sur 2 sites

Action 5.2 Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

Élaboration du cadre global de gestion forestière

9.2

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration du cadre global en cours (1 ^{re} partie diffusée)	Élaboration du cadre global en cours	Élaboration du cadre global achevée

Action 5.3 Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet

9.1

CIBLE

D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Développement de 4 indicateurs en cours	Diffusion de 1 nouvel indicateur	Diffusion de 1 nouvel indicateur; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés

Action 5.4 Mettre en œuvre les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) dans les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans annuels d'interventions forestières (PAIF)

INDICATEUR

Taux de mise en œuvre des 11 OPMV assignés par le Ministère dans les plans d'interventions forestières

CIBLE

D'ici à 2011, mettre en œuvre 100 % des OPMV assignés dans les plans

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
100 % des OPMV intégrés dans les plans	100 % des OPMV intégrés dans les plans	100 % des OPMV intégrés dans les plans

Action 5.5 Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte

INDICATEUR

Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie, orignal et ours noir)

CIBLE

Annuellement, respect du taux de récolte planifié

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie et orignal) et récolte inférieure (ours noir)	Récolte inférieure au taux de récolte planifié (cerf de Virginie, ours noir et orignal)	Respect du taux de récolte planifié (orignal) et récolte inférieure (cerf de Virginie et ours noir)

Action 5.6 Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles

INDICATEUR

Superficie de milieux humides et d'écosystèmes sensibles protégée et restaurée

CIBLE

D'ici à 2011, 1 500 ha de milieux humides et d'écosystèmes sensibles

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
1 074 ha protégés (résultat révisé; l'estimation était de 1 716 ha) ⁶	904 ha protégés (estimation, le résultat pourrait être révisé) et 290 ha restaurés; au total, 2 268 ha protégés ⁷	837 ha protégés (estimation, le résultat pourrait être révisé) et 93 ha restaurés; au total, 3 198 ha protégés

Action 5.7 Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques

INDICATEUR

Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées

12.1

CIBLE

D'ici à 2011, 15 évaluations

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
5 évaluations	Au total, 8 évaluations	Au total, 16 évaluations

Action 5.8 Préparer et réaliser les plans de protection des espèces à statut précaire

INDICATEUR

État d'avancement de la réalisation de nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation de 15 nouveaux plans de protection

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Réalisation de 15 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables pour un total de 67 plans	Réalisation de 3 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables pour un total de 70 plans	Réalisation de 15 plans provinciaux de protection sur la base du nouveau cadre de référence

Action 5.9 Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

INDICATEUR

Taux d'avancement de 3 mesures principales pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de 3 mesures principales

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
25 % (plan d'action approuvé et mesure 1 mise en œuvre)	70 % d'avancement	75 %

Action 5.10 Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques

INDICATEUR

Nombre de nouveaux⁸ écosystèmes forestiers exceptionnels protégés légalement

11.1

CIBLE

D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009: 20; 2009-2010: 15 et 2010-2011: 15)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
24 projets en voie d'être achevés	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être	40 EFE protégés; au total, 64 EFE protégés

⁶ Le résultat de 1 074 ha protégés tient compte d'une nouvelle révision à la baisse des superficies protégées en 2008-2009. La première révision, présentée dans le Rapport annuel 2009-2010, faisait état de 1 890 ha protégés. Cependant, à la suite de changements dans la programmation des acquisitions, le résultat a été de nouveau révisé lors de l'exercice 2010-2011, passant de 1 890 ha à 1 074 ha protégés.

⁷ Le résultat total a été modifié en raison de la révision à la baisse des superficies protégées en 2008-2009, passant de 3 084 ha à 2 268 ha protégés.

⁸ Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relativement au réseau des aires protégées.

INDICATEUR Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts	CIBLE D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
		2 866 refuges biologiques	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)

Action 5.11 Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)

INDICATEUR Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement	CIBLE D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009: 10; 2009-2010: 10 et 2010-2011: 10)	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
		Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)	Projets en cours pour 33 sites	Projets en cours pour 19 sites potentiels

Objectif ministériel

Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire

Action 6.1 Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

INDICATEUR Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier	CIBLE D'ici à 2011, élaboration du plan	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
		Élaboration du plan de mise en œuvre en cours et consultation sur le Livre vert achevée	90 % du plan de mise en œuvre élaboré	100 % du plan de mise en œuvre élaboré

Action 6.2 Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR État d'avancement de l'élaboration de la stratégie d'aménagement durable des forêts	CIBLE D'ici à décembre 2009, stratégie élaborée	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
		Élaboration de la stratégie en cours	Projet de stratégie achevé à 95 %	Stratégie élaborée à 80 %

Action 6.3 Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

INDICATEUR État d'avancement de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique	CIBLE D'ici à décembre 2009, élaboration du plan d'action	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
		Élaboration en cours	Plan d'action achevé à 90 %	Plan d'action élaboré

* L'indicateur de cette action est lié à l'action déterminante (AD) intitulée **Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts** qui se trouve dans le *Plan stratégique 2008-2011*.

Action 6.4

Développer une approche participative en connaissance géographique pour soutenir l'enrichissement et l'actualisation de l'information ainsi que les besoins de gouvernance des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR

État d'avancement du développement de l'approche participative

CIBLE

D'ici à 2011, 2 ententes de partenariat signées

D'ici à décembre 2009, 16 ententes particulières signées avec les conférences régionales des élus (CRE)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Une entente de partenariat signée avec le gouvernement fédéral	Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral	Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral
11 ententes particulières signées avec les CRE	Au total, 16 ententes particulières signées avec les CRE	Au total, 16 ententes particulières signées avec les CRE

Action 6.5

Compléter la rénovation cadastrale

INDICATEUR

Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois

2.1

CIBLE

D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
60,8 %	64,2 %	67,2 %

Action 6.6

Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)

INDICATEUR

Pourcentage d'enregistrement dans le RDE des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers

3.1

CIBLE

D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
17,4 %	16,9 %	99,2 %

Action 6.7

Réaliser des projets d'acquisition de connaissances qui conduisent à une utilisation durable des ressources fauniques et des habitats

INDICATEUR

Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances prévus

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation de 22 projets

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
41 % (9 projets réalisés)	91 % (au total, 20 projets réalisés)	Cible dépassée (au total, 43 projets réalisés)

Action 6.8 Réaliser des projets de recherche centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Taux de réalisation des projets de recherche prévus	D'ici à 2011, réalisation de 23 projets de recherche	23 projets en cours	17 % (4 projets achevés et 19 projets en cours)	74 % (17 projets achevés et 6 projets en cours)

Action 6.9 Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Superficie couverte par des levés géoscientifiques 1.3	Annuellement, superficie de 50 000 km ²	133 609 km ²	101 088 km ²	197 591 km²

Action 6.10 Systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable lors de l'évaluation des programmes du Ministère

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Pourcentage des rapports d'évaluation qui contiennent au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable	D'ici à 2011, 100% des rapports d'évaluation de programme (2008-2009: 50%; 2009-2010: 75 % et 2010-2011 : 100 %)	50 % (<i>Rapport d'évaluation du Programme de connaissance géographique du territoire, volet cartographique</i>)	100 % des rapports d'évaluation de programme	100 % des rapports d'évaluation de programme

Action 6.11 Développer une offre de service et adapter des outils pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
État d'avancement du développement de l'offre de service et de l'adaptation des outils de soutien	D'ici à mars 2010, offre de service et outils disponibles	Mesure du résultat prévue en 2009-2010	Offre de service et outils rendus disponibles	Cible atteinte en 2009-2010

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

1



Parmi la trentaine de minéraux produits au Québec, plusieurs sont largement utilisés dans les secteurs stratégiques de la nouvelle économie tels que l'informatique, la robotique et l'aérospatiale, mais aussi dans la production de biens écologiques comme les panneaux solaires, les éoliennes, les filtres à eau et les batteries pour les véhicules électriques.

Mission

Afin de s'acquitter de sa mission en tant que gestionnaire du territoire public, des ressources énergétiques, forestières, fauniques et minérales ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune s'appuie sur une connaissance de pointe qui lui permet d'assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et de favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens.

Pour mener à bien sa mission, le Ministère travaille à ce que les ressources naturelles soient mises en valeur de façon profitable, durable et respectueuse de l'environnement et des collectivités. Le Ministère considère la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire comme étant au cœur de son action. Au centre de cette approche se trouve la volonté de concilier les priorités régionales de développement avec la mise en valeur durable des ressources naturelles et du territoire ainsi qu'avec les objectifs gouvernementaux de conservation.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune aspire ainsi à être reconnu pour son leadership et sa gestion innovatrice et responsable du patrimoine naturel et territorial. Il cherche surtout à ce que les régions et leur population profitent d'une mise en valeur harmonieuse du potentiel des ressources naturelles et du territoire québécois, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Domaines de responsabilité

Dans le but de répondre aux mandats confiés par le gouvernement, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

- acquiert, met à jour et diffuse les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles;
- assure la mise en valeur et la gestion du territoire et de ses ressources naturelles;
- veille à la protection et à la conservation des ressources naturelles et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public;
- assure la gestion, la conservation et l'intégrité de l'information foncière relative au territoire public et privé;
- accorde et gère les droits d'usage du territoire public et des ressources naturelles.

Pour respecter ses engagements, le Ministère utilise des leviers d'intervention tels que :

- l'élaboration du cadre législatif et réglementaire balisant son mandat;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies liées à ses domaines de responsabilité;
- l'expertise et le soutien technique spécialisé;
- l'application et le contrôle du respect des lois et des règlements relevant de sa responsabilité;
- le soutien financier au moyen de programmes d'aide;
- l'élaboration d'une démarche de concertation particulière pour le développement du Nord québécois.

Clients et partenaires

La clientèle du Ministère s'étend à l'ensemble de la population québécoise. Elle est variée et ses besoins sont diversifiés. De plus, l'éventail des produits et des services offerts par le Ministère amène régulièrement des citoyens et des entreprises à traiter avec lui de façon plus particulière.

À lui seul, par la vente de ses permis, le secteur qu'est Faune Québec exerce, chaque année, des transactions avec près d'un million de citoyens. Outre les citoyens, le Ministère travaille aussi avec la clientèle d'affaires. Ainsi, Foncier Québec compte, à titre de clients, des notaires, des firmes d'arpenteurs-géomètres et des avocats. Dans le domaine forestier, cette clientèle regroupe des utilisateurs des ressources du milieu forestier tels que les détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), les détenteurs de conventions d'aménagement forestier (CvAF), les détenteurs de contrats d'aménagement forestier (CtAF), les organismes liés à la gestion de la forêt privée, les communautés autochtones engagées dans le développement forestier ainsi que les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation.

Le Secteur de l'énergie est, quant à lui, en relation avec bon nombre de partenaires industriels exerçant leurs activités au Québec. D'une part, le Ministère collabore avec les promoteurs de projets énergétiques dans les domaines de l'éolien, de la cogénération et des centrales hydroélectriques. D'autre part, il interagit avec les grandes entreprises comme les papetières et les alumineries pour combler leur besoin en énergie. Enfin, le Ministère est associé avec divers acteurs du domaine pour le développement et l'utilisation accrue des nouvelles énergies vertes et renouvelables.

Les associations minières, les prospecteurs, les consultants, les compagnies de service dans le domaine de l'exploration minérale ainsi que les clients industriels, parmi lesquels les sociétés d'exploitation et d'exploration minières du Québec et de l'étranger, ont aussi recours aux services du Ministère pour mener à bien leurs activités. Il en est de même dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière où le Ministère interagit avec bon nombre de participants dans ce secteur parmi lesquels les sociétés privées. Enfin, le domaine d'activité lié au territoire compte une clientèle de près de 45 000 titulaires de droits fonciers, composée avant tout de villégiateurs, de chasseurs et de promoteurs qui désirent réaliser des projets, industriels ou commerciaux, sur les terres du domaine de l'État.

Les partenaires du Ministère sont nombreux et, selon certaines circonstances, ils sont également des clients. Les acteurs locaux et régionaux en sont de bons exemples. Depuis leur création, les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) jouent un rôle important dans la concrétisation de l'approche intégrée et régionalisée privilégiée par le Ministère et pour le développement régional puisqu'elles sont chargées, avec les conférences régionales des élus (CRE), de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec des partenaires locaux et régionaux dans le contexte de la démarche d'élaboration du Plan Nord. Deux tables de partenaires mobilisant de nombreux acteurs directement interpellés ont été créées à cette fin. La Table des partenaires est composée de représentants des milieux municipal, autochtone, économique, environnemental, faunique, forestier, minier, énergétique et social ainsi que des domaines du tourisme, de la recherche, de la main-d'œuvre et du transport. Elle a pour mandat de rallier les communautés autour d'une vision commune, de définir une méthode de travail et de déterminer les priorités sur le plan social, économique et environnemental. La Table des partenaires autochtones, quant à elle, a pour mandat de traiter des enjeux propres aux nations concernées par le Plan Nord.

En outre, le Ministère entretient des rapports soutenus avec des organismes qui représentent différentes catégories d'utilisateurs du territoire public, des regroupements de villégiateurs, diverses associations fauniques et récréatives, des groupes environnementaux, les communautés autochtones, de même qu'avec les ministères et les organismes publics ou privés qui exercent leurs activités dans le domaine du développement socioéconomique et de la protection de l'environnement. Il collabore régulièrement avec les organismes de protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies (SOPFEU et SOPFIM) ainsi qu'avec les établissements d'enseignement et de recherche.

Enfin, le Ministère peut compter sur un réseau dynamique de délégataires, parmi lesquels des agences régionales de mise en valeur de la forêt privée, des agents de vente de permis de chasse, de pêche et de piégeage, des gestionnaires de territoires fauniques, des municipalités régionales de comté (MRC) qui ont obtenu des responsabilités en matière de gestion des terres du domaine de l'État et des ressources naturelles de même que des dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques, cartothèques).

Structure administrative

L'approche intégrée et régionalisée a profondément modifié la structure administrative du Ministère. Sans de tels changements, il ne serait pas possible de mettre en œuvre cette nouvelle approche de gestion ni d'accompagner adéquatement les régions dans la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire.

Ainsi, la structure du Ministère, au 31 mars 2011, est divisée en huit secteurs, soit Énergie, Faune Québec, Foncier Québec, Forestier en chef, Forêt Québec, Mines, Opérations régionales et Plan Nord et Territoire. La structure du Ministère compte aussi la Direction générale de l'administration et de la connaissance géographique. Cette structure, dont le fonctionnement est davantage intégré, favorise la cohérence de réflexion, de décision et d'action. Elle permet aussi au Ministère d'assurer une présence plus dynamique dans les régions du Québec par l'intermédiaire du réseau des directions générales qui font partie du Secteur des opérations régionales.

L'organigramme en vigueur au 31 mars 2011 est présenté à l'annexe II.

Utilisation des ressources

Ressources humaines

Effectif total autorisé

Au 31 mars 2011, le Ministère disposait d'un effectif total autorisé⁹ de 3 890 équivalents temps complet¹⁰ (ETC), soit 3 329 ETC réguliers et 561 ETC occasionnels. Par rapport à l'année précédente, cela représente une augmentation de 0,01 % de l'effectif total autorisé.

TABLEAU 1

Répartition de l'effectif total autorisé, selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	EFFECTIF TOTAL AUTORISÉ		
	RÉGULIER	OCCASIONNEL	TOTAL
Plan Nord et Territoire	47	16	63
Foncier	299	0	299
Forêts	343	27	370
Faune	546	92	638
Mines	159	10	169
Énergie	64	4	68
Administration	520	37	557
Opérations régionales	1 285	368	1 653
Forestier en chef	66	7	73
TOTAL	3 329	561	3 890

⁹ Le nombre maximal d'employés réguliers et d'employés occasionnels pouvant être utilisé et exprimé en équivalent temps complet.

¹⁰ L'unité de mesure utilisée pour le calcul de l'effectif gouvernemental qui correspond, sur une base annuelle, au rapport entre le traitement de base versé à un employé et le traitement de base selon son classement. Ces nombres excluent l'Agence de l'efficacité énergétique.

Personnes en place

La répartition des 4 081 personnes en place le 31 mars 2011 (réguliers et occasionnels, ces derniers comprenant les étudiants et les stagiaires) est présentée dans les tableaux suivants selon le domaine d'activité, la catégorie d'emploi, le sexe, le groupe d'âge et la région administrative.

TABLEAU 2
Répartition des personnes en place, selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	PERSONNES EN PLACE		
	RÉGULIER	OCCASIONNEL	TOTAL
Plan Nord et Territoire	41	4	45
Foncier	277	175	452
Forêts	326	140	466
Faune	504	129	633
Mines	144	54	198
Énergie	59	7	66
Administration	511	52	563
Opérations régionales	1 260	332	1 592
Forestier en chef	63	3	66
TOTAL	3 185	896	4 081

TABLEAU 3
Répartition des personnes en place, selon la catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	PERSONNES EN PLACE			
	RÉGULIER	OCCASIONNEL	NOMBRE TOTAL	POURCENTAGE
Cadre	268	4	272	6,7 %
Professionnel	1 223	122	1 345	33,0 %
Fonctionnaire	1 370	606	1 976	48,4 %
Ouvrier	15	19	34	0,8 %
Agent de la paix	309	67	376	9,2 %
Autre	0	78	78	1,9 %
TOTAL	3 185	896	4 081	100,0 %

TABLEAU 4
Répartition des personnes en place, selon le sexe

SEXE	PERSONNES EN PLACE			
	2009-2010		2010-2011	
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE
Femme	1 669	41,6 %	1 679	41,1 %
Homme	2 343	58,4 %	2 402	58,9 %
TOTAL	4 012	100,0 %	4 081	100,0 %

TABLEAU 5

Répartition des personnes en place, selon le groupe d'âge

GROUPE D'ÂGE	PERSONNES EN PLACE			
	2009-2010		2010-2011	
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE
Moins de 35 ans	706	17,6 %	831	20,4 %
De 35 ans à 54 ans	2 570	64,1 %	2 508	61,4 %
Plus de 54 ans	736	18,3 %	742	18,2 %
TOTAL	4 012	100,0 %	4 081	100,0 %

TABLEAU 6

Répartition des personnes en place, selon la région administrative

RÉGION ADMINISTRATIVE	PERSONNES EN PLACE	
	NOMBRE	POURCENTAGE
Bas-Saint-Laurent (01)	187	4,6 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	241	5,9 %
Capitale-Nationale (03)	2 057	50,4 %
Mauricie (04)	179	4,4 %
Estrie (05)	76	1,9 %
Montréal (06)	97	2,4 %
Outaouais (07)	179	4,4 %
Abitibi-Témiscamingue (08)	282	6,9 %
Côte-Nord (09)	164	4,0 %
Nord-du-Québec (10)	136	3,3 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	142	3,5 %
Chaudière-Appalaches (12)	56	1,4 %
Laval (13)	0	0,0 %
Lanaudière (14)	72	1,8 %
Laurentides (15)	144	3,5 %
Montérégie (16)	55	1,3 %
Centre-du-Québec (17)	14	0,3 %
TOTAL	4 081	100,0 %

TABLEAU 7

Formation et perfectionnement du personnel

Nombre moyen de jours de formation par personne	2,18 jours par personne
Montant dépensé pour la formation et le perfectionnement du personnel	4,37 millions de dollars
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation et au perfectionnement du personnel	1,95 %

Nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite au cours de l'année 2010-2011 : 224

Ressources financières

Bilan financier

Les revenus bruts sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, tant par le Ministère que par les fonds spéciaux, pour accomplir l'ensemble des activités du portefeuille ministériel. Elles incluent également des crédits accordés pour des traitements sylvicoles en vertu de la Loi sur les forêts et des crédits de droits remboursables en vertu de la Loi concernant les droits sur les mines.

Les résultats présentés constituent des données provisoires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2011.

Revenus

Les revenus de l'exercice 2010-2011 pour le portefeuille ministériel totalisent 700,0 millions de dollars; ils proviennent, principalement, de paiements de droits et de permis, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière ainsi que de redevances et de loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources forestières, minières, hydrauliques ou fauniques.

TABLEAU 8

Répartition des revenus, selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	2009-2010 (EN M\$)*	2010-2011 (EN M\$)
Plan Nord et Territoire	16,1	16,3
Foncier	133,2	133,1
Forêts	166,2	171,8
Faune	32,8	32,1
Mines**	141,5	336,3
Énergie	3,0	2,1
Administration	7,6	8,3
TOTAL	500,4	700,0
VARIATION		199,6

* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

** En 2010-2011, le Ministère a renoncé à des intérêts de 3,9 millions de dollars conformément à l'article 70.1 de la Loi concernant les droits sur les mines. Cette loi fut abrogée le 1^{er} juillet 2011 pour être remplacée par la Loi sur l'impôt minier.

La variation des revenus du Ministère s'explique principalement par l'augmentation de droits miniers liée à une hausse du prix de certaines substances minérales et à la mise en œuvre de la réforme de l'impôt minier.

TABLEAU 9

Répartition des revenus, selon les entités

ENTITÉ	MILLIONS DE DOLLARS	POURCENTAGE
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	513,7	73,4 %
Fonds forestier	49,0	7,0 %
Fonds de l'information foncière	133,1	19,0 %
Fonds d'information géographique	4,1	0,6 %
Fonds du patrimoine minier	0,1	
TOTAL	700,0	100,0 %

Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2010-2011 totalisent 958,9 millions de dollars. Parmi celles-ci, 56,7 % relèvent du domaine d'activité Forêts.

TABLEAU 10

Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	2009-2010 (EN M\$)*	2010-2011 (EN M\$)
Plan Nord et Territoire	12,2	15,9
Foncier	90,7	91,7
Forêts	538,6	543,4
Faune	73,0	70,9
Mines	51,4	41,6
Énergie	38,2	24,1
Administration	51,0	53,6
Opérations régionales	118,2	111,7
Forestier en chef	6,8	6,0
TOTAL	980,1	958,9
VARIATION		- 21,2

* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

La variation nette des dépenses du Ministère s'explique notamment par les faits suivants :

- Une diminution de 49,6 millions de dollars dans le domaine d'activité Forêts résultant de baisses en rémunération du personnel et en fonctionnement, en subventions, en mauvaises créances ainsi qu'au chapitre des travaux sylvicoles, et ce, dans le contexte de la révision des ententes fédérales pour la création d'emplois en région (Fonds d'aide aux collectivités);
- Une diminution de 14,1 millions de dollars dans le domaine d'activité Énergie résultant notamment d'une baisse des dépenses d'affectation au Fonds relatif à la tempête du verglas survenue en janvier 1998 et de certaines subventions;
- Une diminution de 8,3 millions de dollars dans le domaine d'activité Opérations régionales résultant notamment d'une baisse liée au programme d'aide aux propriétaires de machineries forestières et aux transporteurs de bois rond;
- Une diminution de 12,6 millions de dollars dans le domaine d'activité Mines liée à la baisse des crédits de droits pour pertes accordés aux entreprises minières.

En contrepartie de ces diminutions se trouvent :

- Une augmentation de 54,4 millions de dollars dans le domaine d'activité Forêts relativement aux coûts de suppression des feux de forêts;
- Une augmentation de 5,7 millions de dollars dans le domaine d'activité Mines représentant des dépenses engagées par le Fonds du patrimoine minier en vue de l'acquisition de connaissances géoscientifiques;
- Une augmentation de 5,6 millions de dollars dans le domaine d'activité Opérations régionales relativement aux activités de planification effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau régime forestier.

Sources de financement des dépenses du Ministère

Comme le tableau suivant le démontre, les dépenses du Ministère sont pourvues par diverses sources de financement. Celles-ci tiennent compte, notamment, de la relation d'affaires particulière que le Ministère entretient avec les différents acteurs qui gravitent autour de ses activités.

TABLEAU 11

Répartition des sources de financement des dépenses

SOURCES DE FINANCEMENT DES DÉPENSES		EN MILLIONS DE DOLLARS
Crédits votés		
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*		408,7
* Excluant les contributions au Fonds forestier (273,8 M\$)		408,7
Crédits sur redevances		
Travaux sylvicoles		120,0
Pertes des entreprises minières		12,6
		132,6
Fonds spéciaux		
Fonds forestier		309,0
Fonds d'information foncière		91,7
Fonds du patrimoine minier		12,6
Fonds d'information géographique		4,3
		417,6
TOTAL		958,9

Investissements

Les investissements de l'exercice 2010-2011 totalisent 79,5 millions de dollars, comparativement à 66,4 millions de dollars en 2009-2010. L'augmentation de 13,1 millions de dollars s'explique, principalement, par une hausse de 6,7 millions de dollars en réseaux complexes (Plan cadastral), une hausse de 3,8 millions de dollars dans les développements informatiques, une hausse de 1,5 million de dollars en acquisition de terrains résultant, principalement, des acquisitions en partenariat avec Canards Illimités, et d'une hausse de 1,3 million de dollars liée au programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocation faunique et multiresource.

TABLEAU 12

Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation

CATÉGORIE D'IMMOBILISATION	INVESTISSEMENTS EN MILLIONS DE DOLLARS					
	Ressources naturelles et Faune	Fonds forestier	Fonds d'information foncière	Fonds d'information géographique	TOTAL	
					2010-2011	2009-2010
Terrain	3,0				3,0	1,5
Bâtiment		0,2	0,4		0,6	0,1
Aménagement	8,5	0,8			9,3	8,0
Matériel et équipement	6,8	2,3	1,7		10,8	11,5
Développement informatique	5,1	6,3	11,5		22,9	19,1
Réseau complexe			32,9		32,9	26,2
TOTAL	23,4	9,6	46,5		79,5	66,4

Coût de revient

Un état de la situation relative à l'avancement des travaux qui ont pour but d'établir le coût de revient pour les principaux services et processus du Ministère est présenté à la section portant sur la Politique de financement des services publics (p. 102).

Ressources informationnelles

Sur le plan de l'infrastructure technologique, le Ministère a consacré des efforts considérables à la mise à niveau des infrastructures bureautiques dans les sites régionaux. De plus, les services de stockage ont été renforcés, notamment, sur le chapitre de la prise de copies de sécurité, et le cadre méthodologique de développement a été revu. Enfin, plus de la moitié des sites du Ministère ont migré vers le nouveau réseau de télécommunication informatique gouvernemental RITM.

Par ailleurs, le Ministère a consacré des investissements importants à la poursuite de la conception de systèmes qui ont un lien avec sa mission. L'état de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre, la livraison et le déploiement des principaux systèmes pour chacun des domaines d'activité touchés est le suivant :

Forestier en chef

- L'ensemble des livraisons du système Horizon-CPF (refonte du calcul de la possibilité forestière) a été achevé. Le déploiement de la dernière livraison est prévu pour septembre 2011. Ce système permet d'améliorer le processus de production des calculs des possibilités forestières en augmentant son efficacité par une standardisation des étapes à accomplir et une automatisation des tâches longues et répétitives (mise à jour, compilation, transfert, etc.). De plus, il permet une gestion des accès et du stockage (versions, sauvegardes, etc.) assurant ainsi l'intégrité, la cohérence et la sécurité de l'information (réduction des risques d'erreur et de perte, résultats liés aux intrants, etc.).

Forêts

- Le projet Routard (IRF) est un dépôt de données normalisées sur les chemins forestiers. Grâce à la mise en place de ce système, les responsables au centre et en région bénéficient d'une structure homogène et valide. Le projet comporte trois livraisons, dont deux sont en production. La première consistait à mettre en place une base de données centrale ainsi que des outils de chargement et de validation des données. Son implantation s'est déroulée au printemps 2010. La deuxième livraison a permis d'intégrer les bases de données régionales ainsi qu'un cadre structuré de travail dans l'environnement de production normalisé du Ministère. Cette livraison a été implantée au printemps 2011. La dernière livraison est, quant à elle, en cours et devrait être implantée en 2011-2012. Elle consiste à arrimer les environnements au centre et en région pour l'actualisation du réseau provincial forestier et à préparer des produits de diffusion pour des besoins d'affaires précis, notamment pour le Forestier en chef, les plans d'aménagement forestier intégré et la tarification.
- Le projet PRAIF a été achevé cette année et est utilisé par plus de 2 000 utilisateurs dispersés dans les différentes régions du Québec (dont près de 1 400 sont des employés du Ministère). Il permet à tous les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ou de convention d'aménagement forestier (CvAF) et aux détenteurs de contrat d'aménagement forestier (CtAF) de soumettre leur planification annuelle d'intervention forestière (PAIF) et leur rapport annuel d'intervention forestière (RAIF) en version électronique à l'aide d'un guichet Internet (Guichet PRAIF). Plusieurs ateliers de formation ont eu lieu tout au long du projet depuis 2004.
- Les travaux réalisés à l'intérieur du projet Registre des mesureurs touchent la gestion des mesureurs de bois et l'intégration complète des marteleurs en relation avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).
- La mise en œuvre du nouveau régime forestier entraîne l'élaboration de systèmes et l'acquisition de logiciels regroupés sous le programme « Évolution des systèmes d'information » (ESI-NRF). Ce programme est composé d'un ensemble cohérent de 35 projets ayant pour but d'adapter ou de mettre en place des systèmes d'information ministériels pour soutenir les processus touchés par le nouveau régime forestier. Afin d'obtenir une image globale et cohérente du fonctionnement de l'ensemble de l'organisation et des interrelations entre ses processus, l'élaboration d'une architecture d'affaires s'est effectuée en 2010-2011 et se poursuivra en 2011-2012.

- Parmi les différents travaux amorcés cette année, nous trouvons le référentiel de données NRF, l'environnement de travail harmonisé (ETH), le développement d'un système de cartographie collaborative en ligne (le « Collaborateur ») et un site Web pour la vente aux enchères d'une partie des bois des forêts du Québec :
 - Le référentiel de données NRF contribue essentiellement à la cohérence et à l'interopérabilité des données des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI). Les travaux suivent une stratégie de développement et de déploiement axée sur les besoins prioritaires et sur l'évolution du Manuel de planification forestière. À terme, ce référentiel comptera près de 200 utilisateurs répartis dans toutes les régions du Québec.
 - L'environnement de travail harmonisé (ETH) offrira au personnel du Ministère travaillant dans la confection des PAFI un environnement de travail commun où le partage des ressources et de l'information favorisera la complétude, la performance et l'adaptabilité des outils de travail.
 - Le « Collaborateur » a pour but de soutenir l'interaction entre les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables GIRT) et le Ministère dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFI-O).
 - Par ailleurs, le site Web pour la vente aux enchères d'une partie des bois des forêts du Québec a été mis en ligne pour permettre au Bureau de mise en marché des bois de joindre et d'informer sa clientèle. Il permet déjà de publier les premières ventes aux enchères et de maintenir à jour un registre des enchérisseurs admissibles aux ventes.

Faune

- La mise au point du système FBI (banque d'information sur la protection de la faune), destiné aux agents de protection de la faune, a été achevée. La formation du personnel de même que le déploiement du système sont prévus au cours de l'année 2011-2012. Ce système permet de centraliser l'information et ainsi d'améliorer le travail d'enquête et d'analyse des agents de protection de la faune. Il a d'ailleurs été renommé « GRIF » pour système de gestion des renseignements et des infractions fauniques.
- L'ensemble des livraisons du progiciel IFA (inventaire de la faune aquatique) a été achevé. Le système a été déployé en janvier 2011. Cette base de données centralisée facilite les analyses sur l'évolution et les tendances de la faune aquatique.

Mines

- La mise en production et le déploiement de la troisième et dernière livraison du projet Octroi des droits miniers (ODM) ont été achevés. Ce projet soutient la gestion des titres miniers par l'analyse et le traitement des types de requêtes d'intervention sur les droits miniers, et son but est de soutenir la réforme du registre minier.

Énergie

- Les travaux relatifs à la mise en place du nouveau système informatique de gestion des droits sur les hydrocarbures (GDH) sont tous terminés. Ce système permet de soutenir le processus administratif de délivrance et de gestion des permis d'exploration et des baux d'exploitation pétrolière et gazière.

Plan Nord et Territoire

- Les travaux liés à la refonte de l'application Système d'information et de gestion du territoire public (SIGT) et les travaux d'amélioration de l'application Interrogation des données géographiques en ligne (IDGL2) sont en cours. Ces projets ont comme but d'optimiser les fonctionnalités de la solution de gestion, de diffusion et d'interrogation de l'information géographique, afin de soutenir la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire de l'application SIGT. Comme celle-ci est accessible par Internet, ces améliorations contribuent à appuyer les orientations gouvernementales en matière de gouvernement en ligne en favorisant le partage de données géographiques de mission pour le bénéfice des partenaires du Ministère dont les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.
- Le projet Environnement de production en ligne (EPEL) s'est poursuivi. Ce projet s'inscrit dans les orientations gouvernementales en matière de partenariat et de gouvernement en ligne. Il a pour but d'augmenter la performance de production du Ministère en améliorant la gestion de l'information géographique de base en matière de souplesse, de contenu, de mise à jour et d'accessibilité. Ainsi, cette source de données géographiques améliorée et unique pourra être disponible pour des partenaires comme le ministère de la Sécurité publique pour son programme 911 et éventuellement pour d'autres partenaires de l'administration publique, employés de l'État, entreprises privées et citoyens.

Foncier

- Le Service en ligne de réquisitions d'inscription (SLRI) offrira à la clientèle une interface conviviale pour lui permettre de préparer et de valider une demande d'inscription au Registre foncier directement à partir du site Internet Registre foncier du Québec en ligne. Ce projet permettra d'accroître la productivité et l'efficacité du système. Les travaux ont suivi leur cours en 2011 en respectant les échéances. L'implantation finale est prévue à l'automne 2012.
- Le projet « cadastre 100 % numérique » a pour but de simplifier les processus de travail et d'accroître la productivité du personnel et de la clientèle. À terme, ce projet fera en sorte que tout plan servant à la mise à jour du cadastre sera présenté uniquement sur support informatique. L'élimination du papier et l'adoption de la version électronique pour les échanges avec la clientèle externe contribueront à réduire les efforts de traitement et à faire face aux réductions de personnel. Pour la clientèle externe, le projet permettra également d'accroître l'accessibilité en ligne de l'information foncière ainsi qu'à faciliter la circulation et le partage de cette information entre les divers intervenants. La mise en œuvre complète est prévue en 2011-2012.
- Dans le cadre de sa mission de conservation de son patrimoine documentaire, Foncier Québec a poursuivi ses travaux de numérisation massive avec le projet Numérisation des archives foncières. Pour la clientèle, ce projet facilite la consultation en ligne des documents tout en les préservant d'une perte éventuelle ou d'une détérioration partielle ou totale. Cette action s'inscrit dans un processus intégré de la gestion de la sécurité des actifs informationnels et de la gestion des risques. Au terme de ce projet, la clientèle de Foncier Québec aura accès, de façon autonome, à l'ensemble des documents d'archives foncières. À ce jour, plus de 50 % des documents d'archives de Foncier Québec (cadastre et arpentage) ont été numérisés alors que la quasi-totalité des documents du Registre foncier est accessible en ligne.

TABLEAU 13

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles (RI) pour la période 2010-2011 (en milliers de dollars)

	DÉBOURS PLANIFIÉS EN RI	DÉBOURS RÉELS EN RI POUR L'EXERCICE	ÉCARTS
Projets de développement	32 450,4	27 547,9	-4 902,5
Autres activités	49 957,6	50 866,7	909,1
TOTAL	82 408,0	78 414,6	-3 993,4

Bien que de nouvelles initiatives aient été entreprises dans le contexte du nouveau régime forestier, l'écart négatif de 4 902 500 \$ s'explique par des imprévus dans les projets de Foncier Québec.

Les variations les plus importantes sont essentiellement dues aux délais d'approbation des projets majeurs de Foncier Québec. C'est pourquoi les budgets pour l'exercice 2010-2011 n'ont pu être utilisés comme il était anticipé au début de l'exercice.

Pour ce qui est de l'écart positif constaté dans la catégorie « Autres activités », il s'explique, majoritairement, par des dépenses supérieures à ce qui était anticipé par le Ministère en matière d'acquisitions.

TABLEAU 14

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2010-2011

	NOMBRE DE PROJETS
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	47
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	18
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	42
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	23

Résultats relatifs aux engagements

2



Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a développé un savoir-faire et des outils de gestion à la fine pointe des technologies qui permettent au Québec de gérer adéquatement son territoire, d'en accroître les retombées économiques et de mieux prendre en compte les préoccupations sociales et environnementales de la population québécoise.

Plan stratégique 2008-2011 et Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011

Valorisant une approche de gestion intégrée et régionalisée qui promeut le développement harmonieux des régions, le *Plan stratégique 2008-2011* du Ministère est le cadre général dans lequel s'inscrit la majorité des actions dont le présent rapport rend compte. En raison des enjeux auxquels il doit faire face, le Ministère a retenu quatre orientations stratégiques :

- optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire;
- assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles;
- instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire;
- contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire.

Les trois premières orientations ont un lien direct avec la mission du Ministère, alors que la quatrième est, de façon plus particulière, en rapport avec l'organisation et les personnes, autant les employés du Ministère que les citoyens, les clients et les partenaires. Ces choix stratégiques se concrétisent en 21 objectifs et 42 indicateurs qui permettent de mesurer les résultats obtenus. Pour faciliter la compréhension de ces résultats, une brève mise en contexte de chaque orientation et de chaque objectif est présentée au fil du texte.

En outre, le Ministère doit composer avec un environnement en constante évolution. Afin de tenir compte de cette réalité, le Ministère inscrit, dans son *Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011*, des actions qui viennent s'ajouter à celles qui étaient déjà prévues dans le plan stratégique, ce qui lui permet d'ajuster son action au fur et à mesure de l'évolution de son environnement. Pour chacune des orientations, les résultats relatifs à ces actions additionnelles sont présentés à la suite des résultats ayant trait au plan stratégique.

Finalement, pour ce cycle de planification, sept actions sont considérées comme déterminantes au regard de la concrétisation de la mission du Ministère. Compte tenu de l'importance de la mise en œuvre de ces actions, leur état d'avancement est présenté séparément à la suite des résultats du plan stratégique.

Orientation

Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Afin d'assumer pleinement son rôle relativement au potentiel économique des ressources naturelles et du territoire, le Ministère mise sur des interventions qui permettront de produire les meilleurs résultats compte tenu des moyens disponibles. Cette optimisation de la mise en valeur, qui est liée à l'utilisation, à l'extraction, à la récolte et au prélèvement des ressources naturelles ainsi qu'à l'aménagement du territoire, repose sur la connaissance. Par l'intermédiaire de l'acquisition, du traitement et de la diffusion de connaissances actualisées, le Ministère pourra aussi veiller à mettre en place les conditions propices à la vitalité économique des collectivités et, par le fait même, de l'ensemble des régions du Québec. L'augmentation et la diversification des activités économiques, la dynamique commerciale entre les localités et entre les régions, et la valeur croissante des investissements sont autant de visées poursuivies par l'intermédiaire de la mise en place des conditions favorables à la vitalité économique.

Objectif 1

Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances

En établissant cet objectif, le Ministère s'engage à poursuivre l'enrichissement de la connaissance du patrimoine naturel et territorial dans la perspective d'une amélioration continue de la gestion des ressources naturelles et du territoire. Par l'utilisation de connaissances de pointe selon une approche multidisciplinaire et par une plus grande accessibilité à de nouvelles données, le Ministère fait de l'acquisition, du traitement et de la diffusion de connaissances actualisées un levier important pour le développement économique. Dans cette perspective, l'élaboration du *Guide sylvicole provincial*, l'actualisation de l'information géographique de référence et l'envergure de la superficie couverte par des levés géoscientifiques permettront d'apprécier les efforts déployés par le Ministère pour respecter son engagement.

INDICATEUR 1.1

Taux d'avancement de l'élaboration du guide sylvicole provincial

CIBLE

D'ici à 2011, guide élaboré et diffusé

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
50 % (élaboration du guide en cours)	65 % (élaboration du guide en cours)	80 % (élaboration du guide en cours)

Le Ministère souhaite passer d'une gestion forestière normative, qui balise la planification et le déroulement des activités d'aménagement, à une approche de gestion par objectifs et résultats visant une responsabilisation accrue des professionnels forestiers. Le *Guide sylvicole provincial* constitue un jalon important de cette nouvelle approche, tout comme les guides par domaine bioclimatique et les guides de stations. Bien que les travaux entourant l'élaboration du *Guide sylvicole provincial* progressent, le Ministère concentre aussi, en parallèle, des efforts importants vers l'élaboration des autres guides étant donné la grande complémentarité de l'ensemble des documents.

L'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier a généré de nouvelles responsabilités pour le Ministère, parmi lesquelles la planification forestière. Les différents produits des guides sylvicoles, qui servent à l'élaboration des stratégies d'aménagement et des prescriptions sylvicoles, ont dû être adaptés pour répondre à ce nouveau besoin ministériel. Les guides par domaine bioclimatique ont donc été revus et refondus en guides par groupe de végétations potentielles.

Au terme de l'année 2010-2011, l'avancement des travaux d'élaboration et de rédaction du *Guide sylvicole du Québec* se situe donc à 80 %, alors que la cible était fixée à 100 %. Le taux d'avancement du tome 1, *Les fondements biologiques*, est de 85 % et celui du tome 2, *Les concepts et l'application de la sylviculture*, de 78 %. Le taux d'avancement des guides de stations atteint 85 %, alors que celui des guides par groupe de végétations potentielles atteint 75 %.

L'élaboration du *Guide sylvicole du Québec* a représenté un travail de plus grande envergure que ce qui avait été prévu, et ce, afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs au cours des consultations.

De plus, un réalignement des priorités a empêché l'atteinte de la cible. Le projet, qui devait initialement prendre fin en 2011, devrait se terminer en 2013.

INDICATEUR 1.2

Pourcentage d'actualisation de l'information géographique de référence

CIBLE

Annuellement, atteinte d'au moins 70 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
73,5 %	71,5 %	63,8 %

Cet indicateur permet d'évaluer la qualité et l'actualité des connaissances géographiques de référence du territoire québécois. Pour illustrer l'état général du réseau géodésique et de la cartographie gouvernementale, l'indicateur tient compte, entre autres, de l'ajout de nouveaux renseignements et de la mise à jour des données.

Pour le présent exercice, le pourcentage d'actualisation s'élève à 63,8 %. L'écart entre le résultat et la cible s'explique, notamment, par la concentration des travaux sur un nombre réduit de repères géodésiques de précision, ainsi que par la modernisation en cours de la cartographie de référence. Dans ce contexte, la mise à jour de certains produits est ralentie.

INDICATEUR 1.3

Superficie couverte par des levés géoscientifiques

CIBLE

Annuellement, superficie de 50 000 km²

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
133 609 km ²	101 088 km ²	197 591 km ²

6.9

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.9 **Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

Le choix de cet indicateur et de la cible qui lui est associée a pour but de privilégier la planification et la réalisation d'inventaires régionaux propres à favoriser l'ouverture de nouveaux territoires d'exploration, notamment dans le Québec nordique.

La superficie de 197 591 km² couverte par les travaux exécutés en 2010-2011 englobe les inventaires géologiques (26 599 km²), géophysiques (84 763 km²) et géochimiques (86 229 km²). Les travaux exécutés ont couvert la superficie la plus importante des dix dernières années, principalement en raison de l'augmentation des ressources pour l'acquisition de connaissances géoscientifiques à la suite de la création du Fonds du patrimoine minier. Les investissements en travaux d'inventaires géoscientifiques s'élevaient à 10,6 millions de dollars en 2010-2011, comparativement à 8,8 millions de dollars en 2008-2009 et à 7,3 millions de dollars en 2009-2010.

Objectif 2

Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

Le Ministère participe également au développement économique du Québec par la poursuite de la modernisation de l'infrastructure foncière sur le territoire privé. À cet égard, la rénovation cadastrale permet au Ministère de donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé, c'est-à-dire une représentation fidèle, complète et accessible des propriétés foncières, ce qui contribue à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance qui facilite les investissements.

INDICATEUR 2.1

Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois

CIBLE

D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
60,8 %	64,2 %	67,2 %

6.5

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.5 **Compléter la rénovation cadastrale** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

En 1992, le Conseil des ministres autorisait la poursuite du Programme de réforme du cadastre québécois dont l'un des objectifs est de reconstituer une image complète et fidèle du morcellement foncier du territoire. Cet objectif couvre les activités relatives à la rénovation cadastrale. Le résultat de cette vaste opération se caractérise par l'appropriation de données fiables et standardisées, par une représentation graphique complète du morcellement foncier privé et par des données informatisées continuellement à jour.

On estime à un peu plus de 3,8 millions le nombre total de lots cadastrés qu'il faut rénover. En 2010-2011, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser 115 362 lots, soit 29 425 lots de moins que ceux prévus dans la cible, ce qui porte à 67,2 % le pourcentage cumulatif de lots rénovés.

Le nombre de lots rénovés au cours d'une année dépend des contrats qui ont été attribués durant une période antérieure de deux à quatre années. Ainsi, un nombre moins important, que celui qui avait été prévu, de contrats signés au cours de l'année 2007-2008 a occasionné un retard quant au nombre de lots rénovés par rapport aux prévisions du plan stratégique. L'échéance finale du Programme de réforme du cadastre québécois demeure inchangée, soit au cours de l'année 2021.

Objectif 3

Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État

Afin de promouvoir, de manière optimale, la connaissance et la mise en valeur du territoire et de ses ressources, il est primordial de disposer d'une information foncière relative aux terres du domaine de l'État, qui doit être officielle, complète et à jour. Non seulement la disponibilité intégrée d'une telle information permet une gestion gouvernementale plus cohérente et efficiente de l'utilisation du territoire public et de ses ressources, mais également elle facilite l'accès à la connaissance du territoire et de ses possibilités. En favorisant ainsi la connaissance actualisée de l'information foncière du domaine de l'État, le Ministère contribue à une meilleure protection des droits de l'État et des citoyens, en plus de fournir un levier supplémentaire pour le plein développement économique du Québec.

INDICATEUR 3.1

Pourcentage d'enregistrement dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers

CIBLE

D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
17,4%	16,9%	99,2%

6.6 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.6 **Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

Plusieurs ministères et organismes consentent à des droits sur le territoire public ou les acquièrent. Ces entités gouvernementales doivent, en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État, les enregistrer dans le Registre du domaine de l'État (RDE). Cela permet de consigner, de conserver et de rendre publique une information relative à la tenure, aux droits, contraintes et territoires à statuts particuliers accordés par l'État, de même qu'à leur localisation.

Lors de l'établissement de la cible, on prévoyait que près de 325 000 droits et contraintes seraient enregistrés dans le RDE. Le nombre de droits et contraintes variant au fil du temps, au 31 mars 2011, on en dénombrait 297 431. À cette même date, 99,2 % des droits et contraintes étaient enregistrés. Ce résultat a été atteint en collaboration avec les différents émetteurs de droits. Le Ministère participe à plusieurs étapes du déploiement du RDE. Il a, entre autres, fourni un accompagnement et un soutien aux émetteurs et délégataires, signé des ententes administratives avec les principaux émetteurs, fait paraître, par avis ministériel, la désignation officielle des émetteurs et participé à l'adaptation des systèmes des émetteurs.

Le Ministère continuera à soutenir les émetteurs des droits et contraintes non encore enregistrés afin d'atteindre un taux de 100 % dans les délais les meilleurs.

Objectif 4

S'assurer que l'information foncière contribue efficacement à la sécurité des droits des citoyens

Une autre des responsabilités qui incombent au Ministère est la bonne gestion de l'information foncière permettant, notamment, de contribuer à la sécurité des droits de propriété. Le principe de propriété constitue le préalable de toute activité économique et de toute organisation sociale viable car, en l'absence de droits de propriété reconnus, tout processus d'investissement, de développement immobilier et de gestion du territoire est grandement affecté. Le respect de l'intégrité du lien qui existe entre la propriété et le propriétaire est l'assise de la majorité des activités liées au marché immobilier, à la fiscalité des municipalités et à la gestion du territoire. La disponibilité de registres identifiant les propriétés foncières et dans lesquels sont enregistrés les droits de propriété afférents permet donc de préserver le respect de l'intégrité des droits et, par le fait même, de s'assurer que les transactions immobilières se font sur la base d'une information foncière officielle, fiable et à jour.

INDICATEUR 4.1

Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures

CIBLE

Annuellement, 100 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
98,9 %	98,3 %	99,2 %

Les réquisitions d'inscription de droits dans le Registre foncier comprennent les avis d'adresse et les actes au long, soit les ventes, les hypothèques, les servitudes, etc. Le délai d'inscription, calculé sur la base des jours ouvrables, représente le temps écoulé entre le moment de la présentation de la réquisition d'inscription et le moment où toutes les inscriptions découlant de cette réquisition sont rendues publiques. Tel que le mentionne le Code civil du Québec, les inscriptions doivent être traitées au jour le jour.

En 2010-2011, le nombre de réquisitions d'inscription de droits qui ont été traitées dans un délai de 24 heures s'élève à 626 686, ce qui représente 99,2 % des réquisitions reçues. Malgré l'obligation légale, la cible de 100 % est difficilement atteignable étant donné les différents facteurs qui se révèlent moins faciles à contrôler. La forte demande à certaines périodes de l'année, dépassant la capacité de travail possible, ainsi que des problèmes de ralentissement du système informatique survenus occasionnellement ont entraîné une prolongation du délai d'inscription.

INDICATEUR 4.2

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de 20 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
23 %	2 %	3 %

La mise à jour du cadastre consiste à recevoir et à analyser une requête d'opération cadastrale faite par un arpenteur-géomètre au nom d'un propriétaire ou d'un promoteur immobilier. Le Ministère valide sa conformité aux instructions et l'officialise dans un but de publicité foncière.

Le délai de traitement d'une requête d'opération cadastrale, calculé sur la base des jours ouvrables, représente le nombre de jours écoulés entre la date de réception de la requête et la date d'officialisation du plan cadastral. Quant au pourcentage d'amélioration, il est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du *Plan stratégique 2008-2011*, soit 25 jours ouvrables.

Le délai moyen de traitement des requêtes officialisées du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 a été de 24,2 jours ouvrables, ce qui représente une mince amélioration de 3 %. Bien que la cible de 20 % ait été atteinte lors de la première année du plan stratégique, il y a eu un recul lors des deux derniers exercices. L'écart est attribuable, entre autres, à l'effort intensif fourni par le personnel pour réaliser le projet «cadastre 100 % numérique». Les bénéfices escomptés par l'instauration de ce projet devraient permettre d'atteindre, de nouveau, la cible fixée dans le *Plan stratégique 2008-2011*.

INDICATEUR 4.3

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de 25 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
36 %	33,9 %	33,5 %

L'intégrité du cadastre est assurée, entre autres, en apportant, aux données cadastrales officielles, les modifications requises. Les demandes à cette fin proviennent des propriétaires et des différents usagers du cadastre.

Le délai de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre, calculé sur la base des jours civils, représente le nombre de jours écoulés depuis la date de réception de la demande jusqu'à sa date de fermeture. Le pourcentage d'amélioration est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du *Plan stratégique 2008-2011*, soit 271 jours civils.

Le délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 a été de 180 jours, ce qui représente une amélioration significative de 33,5 %.

Objectif 5

Réaliser la réforme de la gestion des forêts

À la lumière de nouvelles connaissances et pour répondre à l'évolution des valeurs de la société québécoise, le Ministère propose une réforme en profondeur du régime forestier québécois. Cette réforme novatrice, inscrite dans la foulée des travaux de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, permettra aux citoyens de se réappropriier la gestion de leur forêt. Depuis le 1^{er} avril 2010, le Québec dispose d'une loi qui permet de mettre en place un nouveau régime forestier durable, de calibre international, adapté aux réalités du XXI^e siècle et répondant aux besoins des travailleurs, des communautés et de l'industrie. Cette nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier a pour but d'assurer la pérennité du patrimoine forestier, tout en favorisant le développement économique et social du Québec et de ses régions.

INDICATEUR 5.1

Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du plan de mise en œuvre

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration du plan de mise en œuvre en cours et consultation sur le Livre vert achevée	90 % du plan de mise en œuvre élaboré	100 % du plan de mise en œuvre élaboré

6.1 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.1 **Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

Le Ministère a terminé le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier qui découle de l'adoption, le 23 mars 2010, de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. L'élaboration de ce plan a nécessité la mise en place de nombreux groupes de travail dans les différents secteurs du Ministère. En mars 2011, le Bureau de coordination du régime forestier a été créé. Ce bureau assumera, jusqu'en 2013, les tâches de coordination globale du contenu des travaux et le respect des échéanciers du nouveau régime forestier, pour Forêt Québec et le Secteur des opérations régionales.

Les principaux éléments de la réforme du régime forestier sont :

- la mise en marché de 20 à 25 % des bois des forêts du domaine de l'État par l'intermédiaire du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). La création officielle du BMMB au sein du Ministère a été annoncée en janvier 2011;
- le remplacement, en 2013, des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier par des garanties d'approvisionnement;
- l'adoption d'une stratégie d'aménagement durable des forêts;
- le développement d'approches régionalisées et d'aménagement écosystémique des forêts;
- l'élaboration de la planification forestière par le Ministère avec, notamment, des utilisateurs du milieu forestier (table de gestion intégrée des ressources et du territoire) et des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT);
- l'exécution des travaux forestiers par des entreprises liées par contrat au Ministère;
- la création de forêts de proximité gérées localement.

Objectif 6

Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

Dans la foulée du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, un jalon de la réforme du régime forestier, le Ministère a adopté la Stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée¹¹. Celle-ci favorise le maintien d'une industrie innovante, créatrice de richesse et d'emplois durables, et elle suscite, au sein de la population québécoise, une culture de l'utilisation du matériau bois. La mise en place de cette stratégie permet aussi d'attirer de nouveaux joueurs au sein d'une industrie innovante dans le secteur forestier et d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

La stratégie mise sur le développement de quatre filières, soit la filière de l'énergie verte par la valorisation de la biomasse, de la chimie verte par le développement du bioraffinage, du bâtiment vert par une utilisation accrue du bois dans la construction au Québec, et de la dynamisation des secteurs-clés par la modernisation du secteur de la transformation primaire, par la diminution du cycle de développement de nouveaux produits à base de bois et par la valorisation des maillages régionaux.

En conséquence, c'est par la mise au point d'outils, la création d'occasions d'affaires, la promotion et l'innovation de même que par son rôle en matière de développement durable que le Ministère contribue à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

INDICATEUR 6.1

Mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à forte valeur ajoutée

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Mise en œuvre amorcée (2 lancements : filière bois et filière de l'énergie verte)	Mise en place de mesures de la stratégie en cours pour les 4 filières	Poursuite de la mise en œuvre des mesures de la stratégie pour les 4 filières

Lors du *Discours sur le budget 2009-2010*, le gouvernement du Québec a annoncé des crédits additionnels de 15 millions de dollars afin de permettre au Ministère de mettre en œuvre plusieurs mesures de la Stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, dans le *Discours sur le budget 2010-2011*, le gouvernement a annoncé des crédits de 30 millions de dollars sur 3 ans, soit de 2010-2011 à 2012-2013, pour des projets mobilisateurs ayant pour but de soutenir les activités de démonstration technologique et de recherche dans le domaine de la bioraffinerie. La filière du bioraffinage représente une occasion d'affaires prometteuse pour diversifier l'offre de produits du secteur des pâtes et papiers, et ce, dans une perspective de développement durable. La ventilation des montants alloués par le gouvernement est décrite dans le tableau suivant.

¹¹ Stratégie de développement industriel

www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-strategie.jsp

TABEAU 15

Répartition des crédits additionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée

STRATÉGIE	2009-2010 (EN M\$)	2010-2011 (EN M\$)	TOTAL (EN M\$)
Stratégie d'utilisation du bois (filière bois)	4,05	2,62	6,67
Stratégie de valorisation de la biomasse (filière énergétique)	0,10	0,10	0,20
Stratégie du bioraffinage (filière du bioraffinage)	1,45		11,95
(filière du bioraffinage) 2009-2010		0,70	
budget 2010-2011 ¹²		9,80	
Stratégie des secteurs-clés – valorisation des actifs (filière de la modernisation de l'industrie)	4,40	1,58	5,98
TOTAL	10,00	14,80	24,80

Ces crédits additionnels ont permis de mettre en œuvre plusieurs mesures, principalement au moyen d'ententes conclues avec FPInnovations (Forintek et Paprican) et le Québec Wood Export Bureau (Q-WEB).

Afin de promouvoir la filière bois, la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec a été rendue publique en mai 2008. Cette stratégie comporte deux axes d'intervention, soit l'utilisation du bois dans les constructions multifamiliales et non résidentielles, et le devoir d'exemplarité du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la formation, à la promotion et à l'utilisation du bois dans les édifices publics. Ainsi, diverses mesures ont été prises par le Q-WEB et ses sous-groupes au cours de la dernière année. En plus de continuer la promotion du bois à l'aide des démarcheurs, la coalition a mené deux campagnes publicitaires intitulées « Je touche du bois » où des personnalités ont été mises à contribution pour promouvoir le matériau bois et ses qualités sur le plan écologique. Des sondages ont été faits et ceux-ci indiquent que la part de marché du bois dans les constructions multifamiliales et non résidentielles est passée de 15 % à 20 % depuis la mise en place de la stratégie. De son côté, Cécobois a continué de soutenir les promoteurs, les développeurs et les firmes d'ingénieurs et d'architectes en matière d'utilisation du bois dans la construction. Au sujet du devoir d'exemplarité, les projets reposant sur une solution faisant appel au bois dans la construction des édifices du gouvernement du Québec seront privilégiés et les ministères et organismes publics québécois ont été approchés pour concrétiser cette volonté.

En ce qui concerne la filière énergétique, le *Plan d'action vers la valorisation de la biomasse forestière*, publié en février 2009, propose des mesures permettant de rendre accessible la ressource, de favoriser le remplacement des combustibles fossiles, de soutenir les investissements et l'innovation, et de stimuler la demande pour la biomasse forestière. Depuis juin 2009, des appels de propositions ont été lancés dans presque toutes les régions du Québec, offrant ainsi 2,5 millions de tonnes métriques vertes de biomasse. Au 31 mars 2011, les ententes conclues à la suite de ces appels de propositions permettaient d'attribuer 1,5 million de tonnes métriques vertes de biomasse forestière par année.

Quant au développement de la filière de bioraffinage, une entente de partenariat entre la société Domtar et le centre de recherche de FPInnovations a pour but de construire une usine pilote de production de nanocellulose cristalline (NCC). Il s'agit de la première usine mondiale de NCC et le démarrage est prévu pour l'automne 2011. L'usine pilote est adjacente à la papetière de Domtar située à Windsor, en Estrie, et la capacité de production sera d'une tonne métrique par jour. En plus de son engagement dans l'usine pilote, FPInnovations poursuit ses activités de recherche et de développement visant les nanotechnologies, le bioraffinage et la diversification des entreprises du secteur des pâtes et papiers.

Finalement, les différentes mesures mises en place qui visent la valorisation des secteurs-clés au regard de la consolidation et de la valorisation des actifs se sont poursuivies. Les programmes d'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'optimisation et d'amélioration des procédés de fabrication se sont poursuivis en collaboration avec FPInnovations. À titre d'exemple du potentiel dans ce secteur d'activité, l'usine de pâtes de Fraser à Thurso a été redémarrée par la compagnie Fortress pour la fabrication de pâte de viscosité, un nouveau type de produit.

¹² En juillet 2010, le projet de construction d'une usine de démonstration de production de nanocellulose cristalline (NCC) sur les lieux de Domtar, à Windsor, a été annoncé. Ce projet de 40,8 M\$ se réalise grâce à la création d'une coentreprise entre FPInnovations et Domtar. Le gouvernement du Québec investit 10,2 M\$ dans ce projet dont 9,8 M\$ en 2010-2011. Le gouvernement fédéral investira également 10,2 M\$ dans ce projet.

Objectif 7

Mettre en œuvre la stratégie minérale

Pour la première fois de son histoire, le gouvernement du Québec s'est donné une stratégie pour assurer l'avenir du secteur minier québécois. Il passe à l'action afin d'augmenter l'activité minière et d'accroître les retombées pour le Québec et ses régions. La participation des communautés locales et autochtones de même que l'harmonisation des usages et la protection de l'environnement sont au cœur de cette stratégie. Le lancement, en juin 2009, de la Stratégie minérale du Québec¹³, a donné le coup d'envoi à une série de mesures et de changements qui marqueront le cours des prochaines années. La Stratégie minérale du Québec repose sur trois grandes orientations, soit la création de la richesse, le respect de l'environnement ainsi que l'association avec les communautés et l'intégration dans le milieu.

INDICATEUR 7.1

Mise en œuvre des mesures de la stratégie minérale

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration de la stratégie en cours	Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 10 sont réalisées, 65 sont en cours de réalisation et 4 débiteront en 2010-2011	Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 34 sont réalisées et 45 sont en cours de réalisation

Le Ministère s'est donné un plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie minérale du Québec lancée le 29 juin 2009. Le plan d'action, qui fait l'objet d'un suivi trimestriel, reflète 52 mesures qui sont divisées en 80 actions. De ces 80 actions, 25 sont liées à des modifications proposées dans le projet de Loi sur les mines et 3 résultent des modifications proposées dans la Loi concernant les droits sur les mines.

Au 31 mars 2011, toutes les mesures présentes dans la stratégie minérale ont été traitées et une seule a été abandonnée. Lors du dernier exercice financier, les actions réalisées sont passées de 10 à 34 et 45 sont en cours de réalisation. Mentionnons également que certaines actions sont récurrentes d'année en année ou font partie des opérations courantes du Ministère. Ces actions ont aussi été classées dans les actions en cours de réalisation. Étant donné que toutes les actions qui n'ont pas été abandonnées sont en cours de réalisation, l'objectif de mise en œuvre de la stratégie minérale est considéré comme étant atteint.

Objectif 8

Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015

Au terme d'un vaste processus de consultation, la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015¹⁴ a été rendue publique le 4 mai 2006. Cette stratégie définit les buts à atteindre, les actions à entreprendre ainsi que les orientations pour chacun des domaines de l'activité énergétique, soit l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique, l'innovation en énergie, le pétrole et le gaz naturel. Par ailleurs, certaines orientations et priorités d'action énoncées dans la stratégie nécessitent des modifications législatives et réglementaires. Aussi la stratégie prévoit-elle un cadre législatif et réglementaire qui répondra efficacement aux défis à relever. Depuis la publication de la stratégie, le Ministère poursuit sa mise en œuvre et entend veiller à sa concrétisation. Les résultats obtenus relativement aux mégawatts retenus pour les nouveaux projets hydroélectriques, au nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées, et au nombre de mégawatts éoliens implantés, devraient permettre de démontrer les engagements du Ministère.

¹³ Préparer l'avenir du secteur minéral québécois, la stratégie minérale du Québec
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/mines/strategie/strategie_minerale.pdf

¹⁴ L'énergie pour construire le Québec de demain Stratégie énergétique du Québec 2006-2015
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf

INDICATEUR 8.1

Nombre de mégawatts (MW) retenus pour des nouveaux projets hydroélectriques

CIBLE

D'ici à 2011, 4 500 MW

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine	1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (la mise en service de la première centrale prévue pour 2014)

3.4 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 3.4 **Lancer de nouveaux projets hydroélectriques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Améliorer la vitalité économique des régions du Québec*.

Amorcés en mai 2009, les travaux du complexe de la rivière Romaine progressent selon l'échéancier prévu. La route d'accès de 48 km reliant la route 138 au site de la Romaine 2 est terminée. Une ligne de transport électrique permet d'alimenter en électricité les campements et les chantiers, et le déboisement du réservoir de la Romaine 2 est amorcé. Malgré des études entreprises afin de cibler de nouveaux projets porteurs d'avenir, aucun MW supplémentaire n'a été retenu en 2010-2011. En conséquence, la cible de 4 500 MW n'a pas été atteinte au cours de la période allant de 2008 à 2011.

INDICATEUR 8.2

Nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées

CIBLE

Annuellement, rendre compte du nombre de TEP économisées

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
121 307 TEP	122 765 TEP	98 169 TEP

Avec la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, le gouvernement du Québec a fixé des cibles d'économie d'énergie à atteindre à l'horizon 2015, soit 11 TWh pour l'électricité, 350 millions de mètres cubes pour le gaz naturel et de 2 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP), ce qui correspond à 13,5 millions de barils de pétrole, pour les produits pétroliers.

En 2010-2011, des économies d'énergies annuelles de 98 169 TEP ont été réalisées, soit 67 101 TEP pour l'électricité, 29 490 TEP pour le gaz naturel et 1 578 TEP pour les produits pétroliers.

INDICATEUR 8.3

Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés

CIBLE

D'ici à 2009, lancement de 2 appels d'offres totalisant 500 MW réservés aux régions et aux nations autochtones

D'ici à 2011, contribution à l'implantation de 1 600 MW

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
2 appels d'offres en préparation	Lancement, le 30 avril 2009, d'un appel d'offres totalisant 500 MW	Cible atteinte en 2009-2010
531,75 MW implantés	Au total, 659,25 MW implantés	Au total, 659,1 MW implantés

3.5 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 3.5 **Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Améliorer la vitalité économique des régions du Québec*.

Dans le contexte de la Stratégie énergétique 2006-2015, le Québec prévoit intégrer dans le réseau électrique d'Hydro-Québec, d'ici à 2015, une capacité de production de 4 000 MW d'énergie éolienne. Ainsi, en avril 2009, Hydro-Québec lançait un appel d'offres portant sur deux blocs d'énergie éolienne issus de projets communautaires et autochtones, et produits à partir d'une capacité installée totale de 250 MW chacun. Le 20 décembre 2010, Hydro-Québec Distribution a annoncé que 11 projets totalisant 267,4 MW avaient été retenus dans le bloc de 250 MW réservé aux projets communautaires et qu'un projet de 24 MW avait été sélectionné dans le bloc de 250 MW réservé aux projets autochtones. Ces projets se déploieront dans sept régions du Québec au cours des années allant de 2013 à 2015.

Aucun nouveau parc éolien n'a été mis en service au cours de l'exercice financier 2010-2011. Les parcs éoliens implantés lors des années précédentes, soit les quatre parcs issus d'ententes conclues de gré à gré avec Hydro-Québec Production et les quatre parcs éoliens issus du 1^{er} appel d'offres de 1 000 MW, totalisent actuellement 659,1 MW. En raison de certains changements dans des parcs éoliens, le nombre de MW implantés a légèrement diminué de 2009-2010 à 2010-2011.

Il importe de signaler que la réalisation de tout projet éolien doit se faire avec l'appui du milieu local. Certains projets comprennent des exigences quant au contenu régional et québécois. Cette mesure favorise un maximum de retombées pour le milieu.

Actions rattachées au Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011

Six actions découlant de l'orientation stratégique « Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire » ont été inscrites dans le Plan annuel de gestion des dépenses du Ministère.

● **La prolongation de mesures du Plan de soutien au secteur forestier relatives à la prise en charge du financement de la production de plants et des coûts de suppression des feux de forêt**

Le 20 octobre 2006, dans le contexte du Plan de soutien au secteur forestier, le gouvernement du Québec annonçait une mesure ayant pour but de prendre en charge les coûts relatifs à la production de plants destinés au reboisement des forêts du Québec.

Le coût de cette mesure s'élève à 25,6 millions de dollars annuellement, soit la somme nécessaire au maintien de la production de plants pour atteindre un plein boisement en forêt publique.

À l'occasion du *Discours sur le budget 2010-2011*, le gouvernement a réitéré son intention de poursuivre ses efforts en allouant une somme de 25,6 millions pour la production de plants et une somme supplémentaire de 10 millions pour le financement des coûts de suppression des feux de forêt, portant cette mesure à 35,6 millions de dollars.

● **Des efforts en matière de travaux sylvicoles notamment par les programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier**

En 2010-2011, le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) bénéficiait d'une enveloppe totale de 25 millions de dollars avec, pour objectif, de contribuer au développement social et économique des régions forestières. De plus, à l'intérieur du volet I, 3,8 millions de dollars ont été consacrés à la recherche, aux traitements sylvicoles et aux projets autochtones.

● **La poursuite du processus d'adoption du projet de loi sur les mines déposé en décembre 2009 et sa mise en œuvre**

L'étude du projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines a débuté au cours de la session parlementaire de l'automne 2010; cependant, elle n'a pas permis son adoption. Un nouveau projet de loi sera déposé pour adoption au cours de l'année 2011-2012¹⁵.

● **L'élaboration et le lancement de la Stratégie gouvernementale de gestion et de mise en valeur de la ressource faunique du Québec**

Maintenant connue sous le nom de stratégie faunique du Québec, cette stratégie a pour but de promouvoir une gestion novatrice de la faune en vue de procurer aux citoyens un plus grand nombre de bénéfices sur le plan écologique, social et économique. Une démarche a été entreprise pour définir la vision, les enjeux, les orientations et les objectifs stratégiques et spécifiques. Le projet de stratégie sera soumis à une consultation publique élargie en 2012 dans le but d'assurer la plus grande transparence possible et la participation des différents acteurs concernés.

¹⁵ Le projet de loi n° 14 a été déposé le 12 mai 2011. Par ailleurs, il faut noter que la Loi concernant les droits sur les mines a été modifiée par le projet de loi n° 5 déposé et adopté à la session parlementaire du printemps 2011.

● La création d'un réseau de soutien à la recherche et au développement des connaissances sur le Nord afin de soutenir les activités pour le développement économique et durable de ces régions

Dans le contexte du Plan Nord, l'acquisition de connaissances est au cœur des actions du gouvernement. Les groupes de travail sectoriels peuvent compter sur l'expertise de divers ministères et organismes du gouvernement ainsi que sur l'appui du Réseau de soutien à la recherche et au développement des connaissances. Mise en place au cours de la démarche d'élaboration du Plan Nord, cette structure a soulevé l'intérêt certain du réseau universitaire.

Jusqu'à maintenant, le réseau a invité plus de 170 organisations à participer à ses travaux et a obtenu une soixantaine de réponses positives. Cela représente la participation potentielle d'environ 1 750 chercheurs. Il sera important de poursuivre ces démarches et de créer des liens entre les divers groupes afin de permettre le plus grand rayonnement possible aux connaissances acquises qui sont essentielles au développement intégré du Nord québécois.

● L'appui au développement des technologies de l'énergie verte

Bénéficiant d'une enveloppe budgétaire de 8 millions de dollars, le Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie verte (PADTEV) a pour but de stimuler les activités de recherche et d'innovation, de favoriser la démonstration de nouvelles technologies ainsi que de contribuer au développement des entreprises et à la création d'emplois dans le secteur de l'énergie verte. Ce programme vise, mais sans s'y restreindre, les technologies suivantes dans le domaine de l'énergie verte : les éoliennes, les hydroliennes, l'énergie solaire, la géothermie, l'hydrogène, les bioénergies ainsi que les technologies liées aux véhicules électriques.

Le programme a été annoncé pour une durée de deux ans. Il porte sur les années financières 2009-2010 et 2010-2011.

En date du 31 mars 2011, deux projets ont été approuvés dans le contexte de ce programme. Ils se situent dans le domaine de la technologie liée aux véhicules électriques.

Pour 2010-2011, l'aide financière versée totalise 318 813 \$. Elle touche les volets suivants :

- le volet « recherche et innovation » : 82 390 \$ (Université de Sherbrooke, Projet Phœbus : conversion d'un véhicule à essence en véhicule électrique);
- le volet « démonstration » : 236 423 \$ pour un projet de 403 140 \$, le solde de 166 717 \$ étant prévu pour 2011-2012 (AddÉnergie Technologies, développement et démonstration d'une infrastructure de recharge de niveau 2 pour véhicules électriques).

Treize autres projets ont été analysés, dont dix ont été approuvés dans le contexte du PADTEV. Tous ces projets ont fait l'objet d'un transfert vers le Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE) ou vers le programme Technoclimat lesquels sont gérés par l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE)¹⁶.

- Ce transfert de projets représentait la solution la plus appropriée afin d'assurer un soutien financier adéquat sur leur durée entière.
- Ces dix projets approuvés dans les domaines de l'énergie éolienne, de l'hydrolienne et de l'efficacité énergétique dans le transport, des bioénergies et de la petite hydraulique pourront bénéficier d'un appui adéquat, puisque les étapes de cheminement franchies dans le contexte du PADTEV seront reconnues par l'AEE à l'intérieur du PAIE et du programme Technoclimat.

Orientation

Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Comme gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère est responsable d'en assurer la pérennité. Par une gestion responsable et innovatrice, il lui incombe de veiller à l'enrichissement de cet héritage et d'assurer aux générations futures un legs prospère en ce qui concerne le maintien de la biodiversité, la protection des écosystèmes et la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles comme potentiel et comme richesse collective. Pour ce faire, il considère comme primordial d'acquérir, de traiter et de diffuser des connaissances objectives, exactes et actuelles sur les ressources naturelles et le territoire. Le Ministère veillera aussi à ce que les interventions de mise en valeur respectent les normes et les règlements pour assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial.

¹⁶ À la suite de l'adoption du projet de loi n° 130 par l'Assemblée nationale le 8 juin 2011, les activités de l'AEE ont été intégrées au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à partir du 1^{er} juillet 2011.

Objectif 9

Poursuivre l'amélioration des connaissances

Acquérir, traiter et diffuser des connaissances actualisées sont des actions nécessaires qui permettent d'assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles. La connaissance est une condition essentielle pour optimiser les interventions du Ministère liées à la conservation, à la protection et à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Dans cette perspective, le Ministère convient de suivre les choix stratégiques liés à la diffusion d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, à l'élaboration du cadre global de gestion forestière de même qu'à la réalisation des inventaires fauniques.

INDICATEUR 9.1

Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet

CIBLE

D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Développement de 4 indicateurs en cours	Diffusion de 1 nouvel indicateur	Diffusion de 1 nouvel indicateur; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés

5.3

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.3 **Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Le Ministère a mis en place un projet de suivi des indicateurs de l'aménagement durable des forêts. Il a créé une publication en ligne pour diffuser les résultats de ce projet et ainsi :

- fournir aux décideurs des outils d'analyse qui leur permettront de vérifier si les pratiques forestières contribuent à l'aménagement durable des forêts dans le contexte de gestion de la forêt québécoise et, si nécessaire, d'apporter des modifications;
- informer le public de l'état des forêts et des progrès accomplis au Québec en matière d'aménagement durable des forêts.

La cible consiste à ajouter 15 nouveaux indicateurs documentés aux 16 indicateurs déjà en ligne dans le site Internet du Ministère. À ce jour, une soixantaine d'indicateurs sont proposés, dont deux qui se sont ajoutés aux 16 déjà documentés et diffusés dans Internet¹⁷. De 2008 à 2011, deux indicateurs ont été développés et diffusés, 20 ont été mis à jour et deux nouveaux indicateurs sont en cours de développement.

L'indicateur développé en 2010-2011 traite de la valeur ajoutée de la deuxième transformation des produits ligneux. La deuxième transformation permet d'augmenter l'activité économique qu'engendre la ressource forestière sans accroître l'exploitation forestière. Les retombées économiques se traduisent par une hausse du nombre d'emplois et des revenus pour un même volume de matière première. Les deux indicateurs en développement sont imposants et requièrent beaucoup de travail puisque leur but est de comparer les trois inventaires décennaux pour évaluer l'évolution des superficies des types de forêts ainsi que le volume sur pied des essences commerciales et non commerciales.

Au cours des deux dernières années, les ressources affectées au développement des indicateurs d'aménagement durable des forêts ont été assignées à la mise en œuvre du nouveau régime forestier et à l'élaboration de la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ce qui explique le retard observé dans le développement des indicateurs.

Dorénavant, les priorités d'action au regard du développement et de la diffusion de nouveaux indicateurs tiendront compte du nouveau régime forestier. C'est le plan d'action pour le développement des indicateurs du cadre de gestion du régime forestier qui déterminera le nouvel échéancier pour les indicateurs d'aménagement durable des forêts.

¹⁷ Critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/accueil.asp

INDICATEUR 9.2

Élaboration du cadre global de gestion forestière

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration du cadre global en cours (1 ^{re} partie diffusée)	Élaboration du cadre global en cours	Élaboration du cadre global achevée

5.2

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.2 **Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Le Cadre de gestion du régime forestier québécois 2008-2013 est structuré selon les critères de l'aménagement durable des forêts. Il a pour but de faciliter la compréhension du régime forestier ainsi que sa mise en œuvre. Il a également pour objectifs de faire un suivi de gestion plus rigoureux du régime forestier, pour repérer rapidement les situations problématiques et y réagir au plus tôt, ainsi que de permettre une amélioration de façon continue, et ce, dans le respect de la nouvelle orientation d'une gestion par objectifs et résultats. Enfin, il va faciliter la reddition de comptes en matière d'aménagement durable des forêts.

Une première version du Cadre de gestion du régime forestier québécois 2008-2013 a été diffusée dans Internet en juin 2009. Ce cadre de gestion présente une vision d'ensemble des objectifs poursuivis par le régime forestier en place ainsi que des moyens retenus pour les atteindre. Il fournit également diverses références qui précisent, notamment, les engagements du Ministère qui sont liés aux objectifs et moyens établis.

Un exercice final de détermination d'indicateurs et de cibles, requis pour évaluer l'atteinte des objectifs du régime forestier, a été achevé en 2010. Le choix final des indicateurs a été entériné en janvier 2011.

INDICATEUR 9.3

Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation annuelle

CIBLE

Annuellement¹⁸, réalisation d'au moins 75 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
37,5 % (sur 8 projets planifiés: 3 projets réalisés et un projet partiellement achevé)	25 % (sur 12 projets planifiés: 3 projets réalisés)	75 % (sur 4 projets planifiés: 3 projets réalisés)

Il est nécessaire de réaliser des inventaires à intervalles réguliers afin de s'assurer que le prélèvement annuel des espèces exploitées respecte le potentiel des populations. Rappelons que seuls les inventaires de populations d'orignaux et de cerfs de Virginie ont été retenus à titre d'indicateurs.

En 2010-2011, le Ministère a terminé trois inventaires relatifs aux populations de cerfs de Virginie. Des conditions climatiques défavorables ont empêché la réalisation du quatrième inventaire planifié, soit celui de la population d'orignaux de la zone de chasse 7 qui couvre en grande partie la région du Centre-du-Québec, autrefois appelée la région des Bois-Francs. Ce projet sera reporté à la programmation de 2011-2012. Pour la première fois dans le contexte du *Plan stratégique 2008-2011*, le taux de réalisation visé a été atteint.

Objectif 10

S'assurer de la mise à jour et du respect des normes et règlements

À titre de gestionnaire du patrimoine naturel et territorial, le Ministère doit appliquer des lois, des normes et des règlements. Pour protéger les ressources, il doit aussi veiller à leur respect et faire état des cas de non-conformité au regard de la législation et de la réglementation. Relativement au milieu forestier, le Ministère s'assure de la conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI).

¹⁸ La cible a été ajustée afin de mieux refléter le caractère annuel de l'indicateur.

Quant au maintien des différentes ressources, le Ministère s'assure également qu'il n'y a ni sous-utilisation ni dépassement des limites établies pour les potentiels d'exploitation. En ce sens, le respect de la possibilité forestière et les efforts de protection consacrés aux activités illégales les plus dommageables, comme le braconnage lourd et organisé, font état de l'engagement du Ministère qui consiste à s'assurer de la disponibilité des ressources et de la vitalité des écosystèmes. Quant aux habitats fauniques, qui sont des milieux de vie indispensables au maintien de la biodiversité, l'habitat du poisson est celui qui subit actuellement la plus grande pression. Pour le Ministère, il est donc impératif d'augmenter les efforts de protection consacrés aux activités illégales le touchant.

INDICATEUR 10.1 Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)	CIBLE Annuellement, 100 % de conformité	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
		89 %	88 %	82 %

Cet indicateur permet de mesurer le taux de conformité des interventions des détenteurs de contrats forestiers et autres clients par rapport au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). Ce taux est calculé à partir des données de la vérification faite en 2009-2010. Mentionnons que le taux de vérification déterminé par chaque direction régionale varie selon le risque associé à chacun des exécutants de travaux.

Le résultat de la vérification montre un taux de conformité de 82 %, soit 6 100 éléments conformes par rapport à 7 447 éléments vérifiés. La comparaison avec le résultat présenté dans le rapport annuel 2009-2010 ne permet pas de conclure nécessairement à une diminution provinciale de la conformité des interventions étant donné que la baisse en pourcentage est, en grande partie, expliquée par des vérifications ciblées à propos de certains exécutants en raison de leurs résultats antérieurs. Au regard de la gravité des cas, le taux de conformité de l'application du RNI se situe presque dans les mêmes proportions que celles du rapport précédent. On y trouve 12 % des éléments vérifiés et classés comme étant non conformes dont l'impact sur les objectifs poursuivis par le RNI est jugé moyen et 6 % dont l'impact est jugé grave en comparaison des taux de 9 % et de 4 % obtenus en 2009-2010.

INDICATEUR 10.2 Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse	CIBLE Annuellement, rendre compte du taux de respect	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
		Possibilité forestière globalement respectée	Possibilité forestière globalement respectée	Possibilité forestière globalement respectée

Cet indicateur a pour but de comparer les volumes récoltés, soit le volume mesuré et le volume des glanures laissées sur les aires de récolte, avec la possibilité forestière. Documenter cet indicateur permet de déterminer les unités d'aménagement où la récolte dépasse la possibilité forestière et d'appliquer, au besoin, des mesures correctives. Le bilan est effectué pour chacune des 74 unités d'aménagement et, séparément, pour six groupes d'essences différents¹⁹. En 2010-2011, la cible se rapporte au bilan des récoltes de l'année 2008-2009, soit la première année de la période quinquennale 2008-2013. Le délai s'explique par le temps requis pour obtenir la mesure des volumes laissés sur les aires de récolte (environ un an après la fin de l'année des activités) et pour documenter les motifs à l'origine des dépassements des volumes récoltés par rapport à la possibilité forestière.

Pour la période visée, la récolte a été de 17 329 082 m³ pour l'ensemble des six groupes d'essences, soit 14 867 418 m³ de moins que la possibilité forestière (32 196 500 m³). Ce bilan cumule les situations de toutes les unités d'aménagement et indique que la possibilité forestière est globalement respectée. En effet, bien que, dans certaines unités d'aménagement, la récolte ait dépassé la possibilité forestière, les dépassements représentent 0,5 % de la possibilité forestière et, globalement, toutes les unités d'aménagement confondues, la récolte a été inférieure à la possibilité forestière. Par conséquent, on peut affirmer que la possibilité forestière est respectée au cumul de toutes les unités d'aménagement.

¹⁹ Jusqu'au 31 mars 2008, le territoire de référence pour l'élaboration des plans d'aménagement était l'aire commune. Depuis, l'unité d'aménagement forestier (UAF) remplace l'aire commune.

Possibilité forestière. Le bilan de chacune des 74 unités d'aménagement, calculé séparément pour six groupes d'essences différents, indique qu'il y a dépassement de la récolte par rapport à la possibilité forestière dans au moins un des six groupes d'essences, et ce, dans 32,4 % des unités d'aménagement (24/74):

- les dépassements représentent 173 774 m³, soit 0,5 % de la possibilité forestière;
- 78 % de ces dépassements (135 721 m³) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, plans spéciaux, etc.);
- 22 % de ces dépassements (38 053 m³) ne reposent sur aucun motif et font l'objet de mesures correctives dans tous les cas.

INDICATEUR 10.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson	D'ici à 2011, au moins 10 % des ressources humaines	6 %	6,26 %	Non disponible

Les activités illégales touchant les habitats fauniques et, en particulier, l'habitat du poisson ont des répercussions majeures sur la pérennité des ressources fauniques. Parmi les milieux de vie essentiels au développement durable des populations animales, l'habitat du poisson est celui qui est le plus menacé, y compris en milieu urbain. Il s'avère donc pertinent de mesurer le nombre d'heures consacrées par les agents de protection de la faune à des interventions de protection et de contrôle des activités se déroulant sur le terrain.

Bien qu'ils se soient poursuivis en 2010-2011, les efforts consacrés à la protection de l'habitat du poisson n'ont pas été enregistrés pendant plusieurs mois de l'année. Par conséquent, le Ministère n'a pas pu valider, à l'aide de données fiables et complètes, le nombre d'heures de protection consacrées à l'habitat du poisson.

Néanmoins, d'autres données sont disponibles. Ainsi, au cours de l'année 2010-2011, les agents ont traité **1 053 dossiers relatifs à l'habitat du poisson** qui ont conduit à **170 chefs d'accusation**. De plus, le Ministère a poursuivi ses activités de sensibilisation ayant pour but de protéger l'habitat du poisson auprès de la population et de divers acteurs dans le domaine des milieux forestier, agricole et municipal, afin de diminuer les activités illégales touchant l'habitat du poisson.

INDICATEUR 10.4	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales les plus dommageables	Annuellement, au moins 40 % des ressources humaines	36,7 %	39 %	Non disponible

Le braconnage ainsi que la destruction des habitats ont des répercussions très importantes sur la pérennité des ressources fauniques. C'est la raison pour laquelle les agents de protection de la faune donnent la priorité aux efforts de protection pour contrer les activités les plus dommageables pour la faune et ses habitats. La planification des interventions des agents tient compte des menaces qui pèsent sur la faune et des périodes d'activité intense sur le terrain.

En 2010-2011, le Ministère a poursuivi ses efforts de protection pour contrer les activités les plus dommageables pour la faune, dont le braconnage lourd. Toutefois, les données relatives aux interventions des agents n'ont pas été enregistrées durant plusieurs mois de l'année. Par conséquent, le Ministère n'a pas pu valider, à l'aide de données fiables et complètes, les efforts déployés pour protéger la faune et ses habitats.

Néanmoins, le Ministère a traité près de 14 570 signalements relatifs à des activités suspectes ou illégales ou, encore, liées aux animaux importuns qui affectent la sécurité de la population. Au cours de l'année, les agents de protection de la faune ont constaté près de 12 000 événements liés à des manquements à la réglementation et rédigé 4 313 rapports d'infraction, ce qui a conduit au dépôt de 6 386 chefs d'accusation. Les agents de protection de la faune ont aussi accompli des activités préventives et éducatives auprès de divers groupes de clientèle, dont les jeunes en milieu scolaire. Le Ministère entend poursuivre ses efforts à ce sujet puisque les volets préventif et éducatif contribuent à la sensibilisation de la population à propos des activités illégales dommageables pour la faune et ses habitats.

Objectif 11

Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées

En mars 2009, le gouvernement du Québec annonçait l'atteinte de la cible fixée en 2002, soit protéger 8 % du territoire québécois. Dans la même foulée, il annonçait une nouvelle cible, c'est-à-dire atteindre, d'ici à 2015, une superficie en aires protégées de 12 % du territoire québécois. C'est dans ce contexte que le Québec a poursuivi, en 2010-2011, les travaux de mise en œuvre de la stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP), laquelle constitue l'un de ses engagements à l'égard de la conservation de la diversité biologique. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune contribue à la mise en œuvre de cette stratégie en désignant légalement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), des refuges biologiques protégeant de vieilles forêts et des habitats fauniques. De plus, pour les suites de la SQAP, il collabore avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à la définition des orientations qui seront proposées.

INDICATEUR 11.1

Nombre de nouveaux²⁰ écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) protégés légalement

CIBLE

D'ici à 2011, 50 EFE
(2008-2009: 20;
2009-2010: 15
et 2010-2011: 15)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
24 projets en voie d'être achevés	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être	40 EFE protégés; au total, 64 EFE protégés

5.10 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.10 **Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Dans le contexte de la septième et de la huitième vague de classement légal depuis 2002, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, après consultation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a classé 40 EFE au cours de l'année 2010-2011, soit 25 EFE le 8 avril 2010 et 15 EFE le 29 mars 2011.

Au terme de la période 2008-2011, la cible de 50 EFE a été largement dépassée avec un total de 64 nouveaux EFE classés. Depuis 2002, ce sont 208 EFE sur 353 km² qui ont été classés à un rythme moyen d'environ 20 EFE par année. Avec 64 EFE classés au cours des trois dernières années, le Ministère maintient avantageusement son engagement de doter le réseau québécois des aires protégées d'exemples remarquables de la diversité forestière. Cette progression devrait se poursuivre pendant quelques années encore et permettre ainsi la mise en place d'un réseau d'EFE diversifié et bien réparti dans tout le Québec.

INDICATEUR 11.2

Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts

CIBLE

D'ici à 2011,
3 500 refuges
biologiques désignés

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
2 866 refuges biologiques	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)

5.10 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.10 **Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

L'article 24.10 de la Loi sur les forêts permet au ministre de désigner des aires forestières à titre de refuges biologiques²¹ dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec et de favoriser le maintien de la diversité biologique que l'on peut trouver à l'intérieur de ces forêts. À cette fin, il délimite et répartit, sur le territoire forestier du domaine de l'État, des refuges biologiques de quelques kilomètres carrés qu'il gère de manière à assurer la pérennité de leur protection. C'est donc dans le but d'assurer la conservation intégrale de vieilles forêts et de contribuer à l'atteinte des objectifs de protection du territoire québécois que la notion de refuge biologique a été instaurée.

²⁰ Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

²¹ Les refuges biologiques : des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec
www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp

Au total, 2 866 des 3 574 refuges qui ont été déposés à même les Plans généraux d'aménagement forestier 2008-2013 sont publiés dans le site Internet du Ministère²². Les travaux sont toujours en cours pour mettre la dernière main à la désignation légale des refuges biologiques et pour assurer, d'une manière concertée, la reconnaissance d'un certain nombre d'entre eux comme aires protégées.

INDICATEUR 11.3	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement	D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009: 10; 2009-2010: 10 et 2010-2011 : 10)	2008-2009 Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)	2009-2010 Projets en cours pour 33 sites	2010-2011 Projets en cours pour 19 sites potentiels

5.11 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.11 **Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

La reconnaissance de sites géologiques exceptionnels (SGE)²³ a pour but, entre autres, d'assurer la protection et la conservation de la diversité géologique et de favoriser une meilleure connaissance de la géologie et de la géomorphologie du Québec, tout en contribuant à la stratégie québécoise sur les aires protégées. La Loi sur les mines comporte des dispositions pour reconnaître légalement les SGE.

Aucun SGE n'a encore été classé officiellement. Parmi les 66 SGE proposés en 3 vagues de consultations, 47 sur 66 ont été abandonnés définitivement ou temporairement et 19 sites ont un fort potentiel pour le classement légal. La protection des géosites se révèle beaucoup plus complexe que ce qui avait été prévu.

La cible de 30 sites géologiques exceptionnels classés légalement en 2010-2011 n'a pas été atteinte et aucun site n'est encore classé. Les travaux se poursuivront, au cours des prochains mois, pour les 19 sites qui possèdent un fort potentiel et quelques-uns devraient être classés d'ici la fin de 2011-2012. La plupart de ces sites potentiels sont situés en terre publique.

Il est important de mentionner que le statut de site géologique exceptionnel n'existe nulle part ailleurs dans le monde. La démarche du Ministère est à l'avant-garde dans ce domaine.

Objectif 12

Assurer la conservation du patrimoine naturel

Depuis près de vingt ans, le Québec s'est engagé à protéger certaines espèces considérées comme fragiles. Le volet faunique de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables relève du Ministère et c'est en vertu de cette loi que le gouvernement désigne comme étant une *espèce menacée* ou une *espèce vulnérable*²⁴ toute espèce de la faune dont la situation le requiert. Il détermine également les habitats de ces espèces qui doivent faire l'objet de protection. Par la suite, des plans de rétablissement sont élaborés et mis en œuvre afin d'améliorer l'état des populations et des habitats les plus sensibles, ce qui contribue à la sauvegarde des espèces menacées ou vulnérables. Dans le dossier du rétablissement des espèces menacées et vulnérables, le Ministère met à contribution divers acteurs du domaine, dont des partenaires gouvernementaux, universitaires et associatifs. Dans l'ensemble du processus d'identification, de désignation, de rétablissement et de protection des espèces fauniques menacées et vulnérables, le Ministère est appuyé par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec.

Quant au secteur minier, les dispositions réglementaires de la Loi sur les mines obligent, depuis 1995, les entreprises minières à déposer et à faire approuver un plan de restauration des sites miniers en activité. Néanmoins, le réaménagement et la remise en état des anciens sites d'exploration et d'exploitation minière sont nécessaires pour assurer la conservation du patrimoine naturel. Le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés inscrits dans l'inventaire du passif environnemental permet de suivre l'évolution des travaux de restauration de ces sites.

²² Liste des refuges biologiques désignés en vertu de la Loi sur les forêts
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/liste-refuges.pdf

²³ Répertoire des sites géologiques exceptionnels
sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/sge/classes/I5101_accueil

²⁴ On emploie le terme vulnérable pour qualifier une espèce dont la survie est jugée précaire, et ce, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. Quant au terme menacé, il s'applique à toute espèce dont la disparition est appréhendée à plus ou moins brève échéance.

INDICATEUR 12.1

Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées

CIBLE

D'ici à 2011, 15 évaluations

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
5 évaluations	Au total, 8 évaluations	Au total, 16 évaluations

5.7

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.7 **Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Depuis l'adoption, en 1989, de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, 38 espèces fauniques ont été désignées comme étant menacées (20) ou vulnérables (18). La liste des espèces fauniques sujettes à être désignées comme menacées ou vulnérables comprend actuellement 115 espèces. De 2008 à 2011, le Ministère prévoit que 15 d'entre elles seront examinées par le Comité aviseur sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables du Québec en vue de produire une évaluation de leur statut de précarité.

En 2010-2011, le statut des huit espèces suivantes a été évalué à partir d'un rapport scientifique sur leur situation :

- coccinelle à deux points;
- coccinelle à neuf points;
- engoulevent bois-pourri;
- moucherolle à côtés olive;
- bourdon à tache rousse;
- bécasseau maubèche rufa;
- paruline du Canada;
- paruline à ailes dorées.

Ces évaluations portent à 16 le nombre de nouvelles espèces évaluées; la cible est donc atteinte.

INDICATEUR 12.2

Nombre d'évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables réalisées

CIBLE

D'ici à 2011, 3 évaluations (2008-2009: 1; 2009-2010: 1 et 2010-2011: 1)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Évaluation de l'état des populations de faucon pèlerin anatum	Évaluation du bilan de rétablissement de la rainette faux-grillon	Évaluation du bilan du rétablissement du caribou de la Gaspésie

Lorsqu'une espèce faunique est désignée légalement comme menacée ou vulnérable, le Ministère veille à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures destinées à assurer la survie de celle-ci. Un plan de rétablissement peut alors être préparé par une équipe composée de représentants du Ministère et de partenaires externes. Ce plan établit les objectifs et la stratégie optimale nécessaire au rétablissement de l'espèce désignée comme menacée ou vulnérable. Après quelques années de mise en œuvre, l'équipe fait un bilan permettant d'évaluer l'efficacité des actions entreprises pour augmenter l'abondance de l'espèce. En 2010-2011, le Ministère a produit le bilan du rétablissement du caribou de la Gaspésie, une espèce désignée comme étant menacée. Le nombre d'évaluations réalisées de 2008 à 2011 correspond à la cible fixée dans le plan stratégique.

INDICATEUR 12.3

Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental

CIBLE

D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Travaux en cours pour les sites Eustis et Bevcon	Travaux en cours pour les 3 sites	Travaux achevés sur 1 site, en cours sur 2 sites

5.1

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.1 **Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Selon le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés inscrits dans l'inventaire du passif environnemental, trois sites miniers, Eustis (Estrie), Normetmar et Bevcon (Abitibi-Témiscamingue), devaient être restaurés d'ici à 2011. En date du 31 mars 2011, les travaux de restauration du site Eustis sont achevés et ceux sur le site Bevcon sont presque terminés. Ces derniers s'achèveront au cours de l'année 2011. Les travaux du site Normetmar sont également presque terminés, seule la remise en végétation reste à faire. Elle a été reportée en 2012-2013 et 2013-2014.

INDICATEUR 12.4

Taux de conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration des 18 sites d'exploration du Nunavik et des sites miniers Manitou, Barvue, Aldermac et Montauban

CIBLE

D'ici à 2011, 100% de conformité

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
40% (respect de l'échéancier pour les sites miniers Manitou et Aldermac)	70%	80%

L'inventaire du passif environnemental minier a été achevé en 2010-2011 et il a mené à une révision de la planification annuelle des travaux de restauration. La priorité a dû être accordée à certains travaux. Ainsi,

- le nombre de sites d'exploration du Nunavik qui ont été totalement nettoyés s'élève à 7;
- l'élaboration du plan de restauration du site Montauban a été reportée à l'exercice 2011-2012 et des travaux de sécurisation et de caractérisation sur d'autres sites ont été exécutés;
- les travaux se poursuivent, selon l'échéancier, sur le site Manitou;
- l'élaboration du plan de restauration du site Barvue est en cours, les travaux devraient débuter en 2012;
- les travaux de restauration ont été amorcés sur le site Aldermac, ils seront terminés en 2011.

Selon le déroulement prévu des travaux, il y aura 14 sites sur les 18 classifiés comme majeurs qui seront totalement nettoyés à la fin de l'été 2011. Le nettoyage se poursuivra en 2012.

Actions rattachées au Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011

Cinq actions ayant un lien avec l'orientation stratégique « Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles » ont été inscrites dans le Plan annuel de gestion des dépenses du Ministère.

- **Le développement de critères de développement durable applicables à tous les projets de mise en valeur des ressources naturelles dans le territoire visé par la démarche d'élaboration du Plan Nord et ce, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les différents partenaires**

L'élaboration du Plan Nord résulte d'un processus inédit découlant d'un partenariat entre plusieurs ministères et organismes, des communautés et des acteurs concernés par le développement du Nord québécois.

La vision adoptée par les partenaires du Plan Nord, en novembre 2009, exprime la volonté que le Plan Nord soit un projet exemplaire de développement durable qui aborde les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement de ce territoire. Cette vision est formulée comme suit:

« Un projet exemplaire de développement durable qui intégrera le développement énergétique, minier, forestier, bioalimentaire, touristique et du transport, la mise en valeur de la faune, ainsi que la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Il favorisera le développement au bénéfice des communautés concernées et du Québec tout entier, et ce, dans le respect des cultures et des identités. »

Plutôt que concevoir de nouveaux critères de développement durable, l'approche retenue a pour but de promouvoir l'importance de prendre en considération les 16 principes édictés dans la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1) afin de concilier le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement.

La structure de travail mise en place par le gouvernement pour l'élaboration du Plan Nord assure également une participation active de représentants des secteurs de l'environnement et du développement durable, et ce, sur plusieurs plans.

En plus des représentants des secteurs de l'environnement et du développement durable siégeant à la Table des partenaires, des délégués au développement durable et des délégués à l'environnement ont été invités à participer à tous les groupes de travail sectoriels afin de soutenir leurs travaux et d'assurer que les questions environnementales et les principes de développement durable y sont pris en considération.

En outre, un Groupe de concertation sur le développement durable a été constitué à titre de lieu d'échanges sur les objectifs en matière de développement durable du Plan Nord. Ce groupe a pour but, notamment, d'assurer une vision du développement durable qui, dans l'ensemble de la démarche, est cohérente et intégrée et de proposer des avenues ainsi que des pistes de réflexion dans ce domaine. Le groupe de concertation soutient également les délégués au développement durable dans leurs travaux au sein de leur groupe de travail respectif.

● Le soutien du développement des biocarburants

Le soutien du développement des biocarburants s'articule autour du suivi des projets de production d'éthanol cellulosique appuyés par le Ministère, des différents projets potentiels de production de biocarburants au Québec et des activités particulières liées au développement des biocarburants ou de la participation à celles-ci.

Les travaux de construction de l'usine de démonstration de production d'éthanol cellulosique de la société Enerkem, à Westbury, ont été achevés et le démarrage de l'usine est en cours. À ce sujet, Enerkem bénéficie d'un soutien financier de 2 millions de dollars de la part du Ministère, dont 1 750 000 \$ ont été versés au 31 mars 2011. Au cours de l'année 2010-2011, plusieurs promoteurs qui désirent produire des biocarburants au Québec ont été rencontrés afin de les renseigner sur les diverses possibilités qui leur sont offertes.

De surcroît, le Ministère a continué de soutenir les travaux de la Chaire de recherche industrielle en éthanol cellulosique de l'Université de Sherbrooke, laquelle se spécialise dans la production de biocarburants à partir de biomasse homogène ou hétérogène. Cette chaire a été créée en 2007 et elle est financée par le Ministère à raison de 300 000 \$ par année. Un soutien financier de 24 500 \$ a aussi été accordé au Réseau Trans-tech pour mener une étude et dresser une cartographie des technologies et des expertises québécoises en fonction des intrants possibles pour le bioraffinage et la production de biocombustibles. Enfin, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité a reçu une somme de 15 000 \$ pour la mise au point d'un outil de prise de décision en matière de bioénergies.

De plus, le Ministère a participé à divers événements à titre de conférencier. Ainsi, il a fait une présentation sur *Les politiques du Québec en matière de bioénergies* à l'intérieur d'une conférence de l'Association canadienne de la bioénergie et une présentation intitulée *Les bioénergies au Québec: Stratégies et programmes* lors du Forum Bioénergie 2010 organisé par le Conseil des entreprises de services environnementaux. Par ailleurs, il a participé à une table ronde ayant pour thème *Débouchés énergétiques pour les produits valorisés* lors de la conférence annuelle de l'Association pour la prévention de la contamination de l'air et du sol sur les bioénergies. Il participe enfin, de façon continue, aux travaux de l'Office des normes générales du Canada en vue d'élaborer les normes canadiennes nécessaires à l'encadrement du marché des biocarburants.

Lors du *Discours sur le budget 2011-2012*, prononcé le 17 mars 2011, des mesures ayant pour but de favoriser le développement de l'éthanol-carburant ont été annoncées, soit un crédit d'impôt à la production d'éthanol cellulosique à l'aide d'un procédé thermochimique et le financement d'un programme d'appui à l'amélioration des procédés de production d'éthanol de première génération. Les cadres normatifs applicables à ces deux mesures seront mis en place au cours de l'exercice budgétaire 2011-2012.

● **L'amélioration des connaissances forestières par l'élaboration de méthodes novatrices en aménagement et sylviculture de la forêt et par des méthodes renouvelées d'inventaire forestier**

En 2010, le Ministère a poursuivi son effort d'acquisition et de diffusion de connaissances sur l'état et la productivité des écosystèmes forestiers du Québec. Le quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional s'est poursuivi en intégrant une toute nouvelle approche permettant de produire une cartographie plus détaillée des caractéristiques des peuplements écoforestiers. L'utilisation de diverses sources d'images numériques a également permis de localiser efficacement plus de 20 000 km² touchés par des perturbations naturelles, soit le feu et les épidémies d'insectes. L'analyse des données d'inventaire écologique acquises depuis près de dix ans a permis de trouver les meilleurs sites potentiels pour la production ligneuse et d'aider au développement des guides sylvicoles pour appuyer l'aménagement et la sylviculture.

Un programme d'analyse de la dynamique des forêts a été entrepris en vue de mieux comprendre les enjeux écologiques, prévoir l'effet des changements climatiques sur la productivité forestière et améliorer les stratégies d'aménagement écosystémique. Un programme d'acquisition de connaissances de la végétation du territoire nordique québécois a été entrepris afin de soutenir le développement dans le contexte du Plan Nord. Ces nouveaux produits de connaissance des écosystèmes forestiers ont permis aux gestionnaires du territoire de mieux planifier l'aménagement des forêts et, ainsi, de répondre aux enjeux de l'aménagement durable des forêts du Québec.

En 2010, le Ministère a amorcé la mise en place du nettoyage comme traitement sylvicole, le tout dans le contexte du Plan d'action en rapport avec l'évaluation du Programme d'éclaircie précommerciale pour le groupe sapin, épinettes, pin gris et mélèzes. Dans le même ordre d'idées, il a poursuivi les développements de méthodes d'inventaire à l'aide d'images à très haute résolution dans le but de réaliser, à l'aide de placettes photo, le contrôle des traitements de dégagement dans les peuplements de moins de sept mètres. Le développement du manuel de planification forestière intégrant les nouvelles orientations en matière d'aménagement des forêts publiques s'est poursuivi. Le Ministère a élaboré et diffusé un guide d'identification des aires d'intensification de la production ligneuse. De plus, le Ministère a commencé les modifications relatives aux méthodes d'échantillonnage sur le terrain en vue de la prise en charge du processus de production des prescriptions sylvicoles dans le contexte du nouveau régime forestier.

● **La poursuite du programme de lutte pour contrer les effets de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le patrimoine forestier**

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) continue de progresser rapidement depuis quelques années, particulièrement dans les régions de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean où les superficies touchées sont passées de 189 281 hectares en 2009 à 532 342 hectares en 2010 et de 73 906 hectares à 156 797 hectares, respectivement. Le 11 mai 2010, le Ministère approuvait le plan d'intervention soumis à sa demande par la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies (SOPFIM).

Du 26 mai au 13 juin 2010, près de 55 730 hectares de forêts publiques situées sur la Côte-Nord et au nord du lac Saint-Jean, et admissibles à des pulvérisations aériennes avec l'insecticide biologique Btk, ont été arrosés afin de les protéger des dommages causés par l'insecte. Les objectifs de protection ont été atteints sur 74 % des superficies traitées, ce qui est jugé satisfaisant. Au cours de l'automne 2010, le Ministère a dressé des inventaires sur le terrain afin d'apprécier l'ampleur de l'infestation de la TBE et de prévoir sa propagation pour 2011. Le Ministère a déterminé les prochains secteurs qui, en 2011, devront faire l'objet d'un programme de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique et il a demandé à la SOPFIM de lui soumettre un plan d'intervention.

● **L'élaboration de la politique concernant la protection et la gestion des espèces menacées ou vulnérables désignées ou susceptibles d'être ainsi désignées ou de leurs habitats**

La Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables a été approuvée par le gouvernement du Québec en 1992. Elle permet de préciser le champ d'application de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables et de standardiser les paramètres d'analyse des espèces aux fins de désignation, de définir les deux statuts – soit *espèce menacée* et *espèce vulnérable* – qui peuvent être accordés aux espèces et décrit le processus de désignation des espèces jugées en situation précaire.

Le gouvernement du Québec entend mener à bien le rétablissement des espèces fauniques désignées en collaboration avec les acteurs gouvernementaux, universitaires et régionaux y participant. Pour ce faire, un objectif stratégique et un moyen traitant en particulier des espèces menacées ou vulnérables ont été intégrés dans la future stratégie faunique du Québec en cours d'élaboration. De plus, une entente administrative a été conclue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'élaboration de mesures de protection pour les espèces forestières menacées ou vulnérables. Ces mesures contribuent au rétablissement des espèces en situation précaire du milieu forestier.

Orientation

Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Puisque le Ministère maintient son engagement qui consiste à mener l'ensemble de ses interventions dans une perspective de développement durable, il lui est nécessaire de tenir compte des besoins sociaux liés à celles-ci. En effet, la mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles et du territoire doivent être accompagnées d'une approche qui permet la conciliation des préoccupations parfois divergentes de la population, des collectivités régionales et locales ainsi que des communautés autochtones au regard du patrimoine naturel et territorial.

En instaurant une gestion intégrée et régionalisée, basée sur la participation des collectivités à la gestion, le Ministère renforce sa capacité à coordonner ainsi qu'à équilibrer, en un tout cohérent et harmonieux, les usages sur le territoire et les potentiels relativement aux ressources naturelles.

Objectif 13

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire

La gestion intégrée et régionalisée repose, en premier lieu, sur une participation active des collectivités touchées par la gestion des ressources naturelles et du territoire. Puisqu'elles sont des partenaires de première importance, non seulement les collectivités régionales et locales doivent avoir l'occasion de faire connaître leurs préoccupations, mais plus encore elles doivent pouvoir prendre part à la planification du développement de leur région. Par l'accompagnement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) dans l'élaboration de la première génération de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), le Ministère concrétise ses convictions à l'égard de la collaboration avec les collectivités.

INDICATEUR 13.1

Nombre de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) élaborés

CIBLE

D'ici à 2011, 16 PRDIRT

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	16 PRDIRT élaborés

Le décret adopté par le gouvernement le 5 mars 2008 à propos du Programme d'approche intégrée et régionalisée permet d'allouer à une conférence régionale des élus (CRE) le financement nécessaire pour lui permettre d'assurer le fonctionnement de sa propre commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et d'exécuter les travaux relatifs à son Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). L'allocation de ce financement s'est concrétisée en 2008-2009 par la signature de 16 ententes particulières tripartites entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), les CRE et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Le suivi de l'avancement des travaux d'élaboration des PRDIRT par les CRRNT se fait au moyen d'une reddition de comptes basée sur le dépôt et l'approbation de livrables, soit des plans d'actions annuels, des rapports d'activités préliminaires et des rapports d'activités finaux.

Le dépôt des PRDIRT s'est amorcé en décembre 2010, tel qu'il était prévu. En date du 31 mars 2011, l'opération était terminée, à l'exception du PRDIRT de la CRE Saguenay-Lac-Saint-Jean. Après entente à cette fin avec le Ministère, il sera déposé au mois de mai 2011, et ce, en raison des consultations publiques et du partenariat avec la communauté innue de Mashteuiatsh.

Objectif 14

Promouvoir la participation des communautés autochtones à la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

L'accompagnement du Ministère prévu dans l'approche intégrée et régionalisée ne saurait être complet sans la promotion de la participation active des communautés autochtones à l'occasion des travaux relatifs à la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). D'ailleurs, pour faire du développement régional un véritable projet commun, la participation des communautés autochtones est nécessaire.

INDICATEUR 14.1

Intégration d'au moins un projet relatif à une communauté autochtone dans les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) touchés

CIBLE

D'ici à 2011, intégration d'au moins un projet dans chacun des PRDIRT touchés

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Intégration d'un projet pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (projet d'inventaire de l'original dans la réserve faunique Ashuapmushuan)	Aucun projet en 2009-2010	Aucun projet intégré en 2010-2011

Dans le contexte de la régionalisation et de la gestion intégrée des ressources et du territoire, entamées par le gouvernement, des ententes de financement ont été signées avec 16 conférences régionales des élus (CRE) ainsi qu'avec une communauté autochtone afin de définir leur participation aux commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) par l'intermédiaire du Programme relatif à l'implantation des CRRNT.

Un second Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée a été adopté par le gouvernement en mars 2008 afin de poursuivre le déploiement des CRRNT. Celles-ci ont pour mandat d'élaborer un PRDIRT en concertation avec le milieu régional dont, entre autres, les communautés autochtones.

Lors de l'élaboration du PRDIRT, un ou des projets autochtones ou partenariats autochtones peuvent s'inscrire dans les orientations et actions prioritaires du PRDIRT. Lors de leur mise en œuvre, ces projets ou partenariats peuvent être mis en place par la CRE.

Au 31 mars 2011, le résultat est le suivant :

- pour l'année 2008-2009, un projet d'inventaire de l'original dans la réserve faunique Ashuapmushuan (région Saguenay-Lac-Saint-Jean) a été déposé à la CRRNT en décembre 2008 et a été réalisé à l'hiver 2009;
- pour l'année 2009-2010, aucun projet n'a été ciblé;
- pour l'année 2010-2011, aucun projet n'a été intégré; par contre, en vue de la conclusion d'une entente, un comité sur la gestion et la mise en valeur de la faune (original) par la communauté anicinape de Kitcisakik sur son territoire ancestral a été mis en place.

Objectif 15

Contribuer à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire

La gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire repose aussi sur l'harmonisation des usages. Ainsi, la contribution du Ministère à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire s'appuie, notamment, sur l'élaboration et la diffusion d'outils de référence, tels que les portraits territoriaux et les plans d'affectation du territoire public. En établissant les balises en matière d'usages responsables des ressources naturelles et du territoire, le Ministère fournit une assise commune au développement socioéconomique et contribue à rendre l'harmonisation possible.

INDICATEUR 15.1

Nombre de portraits territoriaux réalisés

CIBLE

D'ici à 2009, 3 portraits

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration de 2 portraits en cours	1 portrait achevé et 2 portraits terminés à plus de 80 %	3 portraits achevés

Les portraits territoriaux décrivent et analysent les caractéristiques du territoire public ainsi que la situation des principaux droits et statuts accordés, à travers leur dimension économique, sociale et environnementale. Ils posent également un regard sur les principaux potentiels et projets existants afin d'y intégrer des éléments de prospective.

Au 31 mars 2011, la totalité des portraits prévus dans le plan stratégique avait été achevée et rendue publique. Le portrait territorial du Nord-du-Québec a été diffusé au cours de l'exercice 2009-2010, alors que ceux des régions de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent l'ont été au cours de l'exercice 2010-2011.

INDICATEUR 15.2

Nombre de plans d'affectation du territoire public (PATP) approuvés

CIBLE

D'ici à 2011, 8 PATP

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration de 8 PATP en cours	Élaboration de 8 PATP en cours	8 PATP réalisés à hauteur de 86 %

L'affectation du territoire public consiste à définir les grandes orientations du gouvernement relativement à l'utilisation qu'il veut faire du territoire public sur le plan de la mise en valeur et de la protection. Elle revêt donc un caractère hautement stratégique pour la gestion des terres et des ressources du domaine de l'État. La réalisation des plans d'affectation du territoire public (PATP) s'effectue selon une approche intégrée et régionalisée qui tient compte de la réalité propre à chaque région et vise le développement durable du territoire public.

Le plan stratégique prévoyait l'approbation de 8 PATP. Ceux-ci ont été réalisés globalement à hauteur de 86 % au 31 mars 2011. Ils seront approuvés par le gouvernement lorsque leur élaboration sera terminée, c'est-à-dire à partir de l'été 2011.

La démarche d'affectation du territoire public nécessite la participation de neuf ministères et d'un organisme gouvernemental. Elle inclut également la consultation des organismes ayant des responsabilités en aménagement du territoire et en développement régional, les communautés autochtones ainsi que les groupes d'utilisateurs, d'industries et d'intérêts touchés par l'utilisation du territoire public. De plus, le Ministère a, en cours de processus, mis sur pied des tables de participation avec les conférences régionales des élus dans toutes les régions et des tables techniques avec des premières nations innues dans deux régions.

INDICATEUR 15.3

Taux d'avancement de l'élaboration de cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP)

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration de 20% des 5 PATP

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration de 2 PATP en cours	Élaboration de 5 PATP en cours	Élaboration de 59% des 5 PATP

Le Ministère prévoit poursuivre l'élaboration de cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP) pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de Lanaudière et du Nord-du-Québec. Au 31 mars 2011, le Ministère avait élaboré, à hauteur de 59 %, les cinq PATP de la phase 2 de réalisation. Le dépassement de la cible s'explique par le fait que le Ministère a modifié, en 2010, la démarche d'affectation du territoire public afin de permettre la fusion, en une seule, des deux consultations externes prévues dans le processus. Ainsi, cette modification, qui s'inspire de l'expérience acquise lors de la réalisation des 8 PATP de la phase 1, a permis un gain significatif en efficacité.

Actions rattachées au Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011

Deux actions ayant un lien avec l'orientation stratégique «Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire» ont été inscrites dans le Plan annuel de gestion des dépenses du Ministère.

● **La mise en place de groupes de travail pour élaborer des projets de développement économique pour la région au nord du 49^e parallèle en respect avec un développement socialement responsable et durable**

Tel qu'il a été mentionné précédemment, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Nord, notamment par la mise en place d'une démarche interministérielle. Ce plan comprend plusieurs volets et met à contribution divers ministères et organismes (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère des Finances du Québec, ministère des Relations internationales, ministère de la Santé et des Services sociaux, Secrétariat aux affaires autochtones du ministère du Conseil exécutif, Société d'habitation du Québec, ministère du Tourisme, ministère des Transports).

Une structure de concertation a été mise en place au début de l'année 2010 afin d'inviter la population concernée à contribuer à l'élaboration du Plan Nord. Par cette architecture représentative et participative, le Plan Nord sera un modèle de développement durable conciliant le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement.

Au cours de l'année 2010-2011, la Table des partenaires s'est réunie à sept reprises, en ayant toujours la volonté d'échanger sur les priorités des populations en cause, de trouver des idées novatrices pour le développement du Nord québécois et de conseiller le gouvernement dans l'élaboration du Plan Nord.

Pendant cette même période, la Table des partenaires autochtones s'est réunie à cinq reprises pour discuter des enjeux soulevés par la démarche avec les nations autochtones. Des rencontres bilatérales ont également été tenues avec chacune des nations touchées par la question, pour s'assurer de comprendre les préoccupations propres à chacune d'elles.

De plus, les onze groupes de travail (Accès au territoire, Bioalimentaire, Culture et Identité, Éducation, Énergie, Développement des communautés, Faune, Forêts, Mines, Tourisme, Santé et Logement) et le Groupe de concertation sur le développement durable ont approfondi la réflexion sur des secteurs particuliers. Les résultats de leurs travaux sont les éléments qui ont inspiré le Plan Nord. Ils sont une source inestimable d'idées et de projets pour le déploiement de ce plan.

Ainsi, le Plan Nord est le fruit de plus de 60 réunions de groupes de travail sectoriels et de concertation, auxquelles ont participé plus de 450 personnes. Cette structure demeurera active et continuera d'exercer une influence sur la démarche du Plan Nord pendant sa mise en œuvre.

● **Le développement de nouvelles approches en matière de gestion forestière permettant d'assurer la prise en charge des fonctions de planification et de certification prévues dans le projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier**

Le Ministère a d'abord préparé le *Manuel de planification forestière* qui décrit les activités devant être accomplies et les échéances à respecter pour faire en sorte que les activités d'aménagement forestier soient planifiées dans un contexte de gestion intégrée et régionalisée, et pour assurer une transition harmonieuse entre le régime actuel et le régime révisé à compter de 2013.

Les travaux relatifs à la confection du plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) tactique, lequel comprend, notamment, les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier ainsi que l'emplacement des infrastructures principales, et ceux du PAFI opérationnel, lequel détermine des secteurs d'intervention où sont planifiées la récolte du bois et les autres activités d'aménagement forestier et mesures d'harmonisation des usages, sont débutés et vont s'intensifier au cours de l'année 2011.

Le Ministère s'est donné une équipe de onze personnes chargées d'assurer la continuité au regard de la certification des territoires. À cette fin, le Ministère a approuvé une politique environnementale et forestière qui soutiendra son système de gestion environnementale. Au total, le Ministère a doté 127 postes en 2010-2011 afin de mener à bien les nouvelles responsabilités qui lui ont été conférées par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Une somme de 3,4 millions de dollars a été versé aux régions pour ces emplois.

Orientation

Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Le défi démographique et la planification rigoureuse de la main-d'œuvre font partie des préoccupations du Ministère. Peu importe que ce soit en matière d'orientations ou d'exigences, il est nécessaire d'affronter, de façon proactive, les défis qu'occasionnent les nombreux départs à la retraite annoncés et la contribution attendue en ce qui concerne la réduction de la taille de l'État. Afin d'assurer le maintien de l'expertise et la mobilisation des ressources humaines nécessaires pour assumer sa mission, le Ministère compte gérer activement l'ensemble des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être détenus par son personnel, tout en misant sur un climat organisationnel mobilisateur et stimulant.

La démarche de modernisation se poursuit et de nombreux projets sont en voie de concrétisation. En ce qui concerne l'adaptation de l'offre de services et des façons de faire en fonction des moyens disponibles, le Ministère privilégie, d'une part, la concentration des efforts sur les produits essentiels à l'accomplissement de sa mission et, d'autre part, l'innovation dans la façon d'assumer le rôle de l'État. Le Ministère entend affirmer plus clairement, auprès de la population, son rôle et l'importance des ressources naturelles et du territoire, et les valoriser davantage, notamment auprès des jeunes.

Par ailleurs, la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires amènera le Ministère à maintenir sa contribution aux activités de Services Québec, à renouveler son approche client en tenant compte des attentes des citoyens et des divers groupes de clientèle, et à obtenir des gains d'efficacité dans la gestion des ressources de l'État.

Objectif 16

Assurer la pérennité des savoirs et disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée

Le Ministère déploie des efforts dans le domaine de la préservation de l'expertise, tout en comptant sur des personnes compétentes et engagées envers son organisation. Ainsi, la mise en œuvre des plans d'action sectoriels relativement aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver, et celle du cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation des personnes contribuent à l'atteinte de cette orientation gouvernementale.

INDICATEUR 16.1

Réalisation des plans d'action sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation des 10 plans d'action sectoriels²⁵

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Travaux préparatoires à l'élaboration des 9 plans d'action sectoriels achevés	Six plans, sur 9, élaborés et mis en œuvre	Sept plans, sur 10, élaborés et mis en œuvre

La gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (GPMO) est une activité de gestion qui, à l'aide d'une démarche structurée et continue d'analyse, permet au Ministère de disposer en quantité, en qualité, au bon moment et au bon endroit, de la main-d'œuvre nécessaire pour satisfaire à ses engagements et s'acquitter de sa mission. Dans le contexte actuel qui, notamment, est caractérisé par l'augmentation du nombre de départs à la retraite et par la difficulté à remplacer et à former, avec rapidité, le personnel, il est nécessaire de se donner une vision prospective et d'être proactif au regard des besoins en ressources humaines. L'élaboration de plans d'action sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et des savoirs à préserver est une façon de concrétiser cette vision. Dans l'objectif de soutenir l'élaboration des plans d'action sectoriels, un plan pluriannuel de main-d'œuvre 2008-2011 a été réalisé, ce qui a permis de visualiser la décroissance de l'effectif pour chaque domaine d'activité.

Au cours des trois derniers exercices financiers, les huit domaines d'activité (Énergie, Faune Québec, Foncier Québec, Forestier en chef, Forêt Québec, Mines, Opérations régionales et Plan Nord et Territoire) ainsi que la Direction générale de l'administration et de la connaissance géographique et le Bureau du sous-ministre ont été invités à produire des plans d'action. Les secteurs n'ayant pas produit de plans ont tout de même fait des gestes en matière de planification de main-d'œuvre, de dotation des expertises souhaitées et d'organisation du travail.

²⁵ En 2008-2009, la cible a été ajustée à la suite du changement à la structure administrative du Ministère, passant ainsi de 7 à 9. Elle a été de nouveau modifiée au début de l'exercice financier 2010-2011 à la suite de l'ajout du Secteur du Plan Nord et du territoire qui n'était pas présent au début de l'exercice précédent.

INDICATEUR 16.2

Mise en œuvre d'un cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation du personnel

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du cadre de gestion

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cadre de gestion élaboré	Mise en œuvre du cadre de gestion amorcée	Poursuite de la mise en œuvre du cadre de gestion

Dans un contexte de réorganisation du Ministère, de réduction d'effectif et de rareté de la main-d'œuvre, la pérennité des savoirs et la mobilisation du personnel sont apparues comme deux enjeux cruciaux pour l'organisation. Ainsi, il a été jugé important d'inscrire, dans le *Plan stratégique 2008-2011*, un axe d'intervention portant sur la gestion proactive des savoirs dans un climat mobilisateur. Pour atteindre les objectifs prévus dans le plan stratégique, un cadre de gestion des personnes, qui s'appuie sur la collaboration de la haute direction, des gestionnaires et des employés, a été élaboré en 2008. Le cadre de gestion des personnes, bâti autour de quatre piliers, soit la clarté, la compétence, l'influence et la reconnaissance, a été diffusé, au printemps 2009, auprès des sous-ministres associés et de l'ensemble des gestionnaires. La diffusion auprès des employés a été effectuée en juin 2009. La mise en œuvre du cadre de gestion des personnes a été amorcée en 2009 et elle s'est poursuivie en 2010-2011. La cible établie en 2008 a été atteinte par l'accomplissement d'activités liées aux quatre piliers du cadre de gestion qui ont été amorcées en 2009-2010 et qui se sont poursuivies en 2010-2011. Les principales activités qui ont eu lieu regroupent des formations destinées aux gestionnaires sur la rédaction et la communication d'attentes signifiées aux personnes ainsi qu'une formation sur les relations de travail. Elles regroupent également des activités de reconnaissance des employés.

Par ailleurs, mentionnons qu'en octobre 2010 l'Institut d'administration publique du Québec (IAPQ) a décerné au Ministère une mention spéciale pour son projet «Le cadre de gestion des personnes au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour un milieu de travail stimulant et valorisant!» dans le contexte des Prix d'excellence 2010 de l'administration publique du Québec.

La mise en œuvre du cadre de gestion des personnes se traduit par des activités ministérielles ou propres à chacun des secteurs ou directions. Il s'agit d'une démarche continue qui prend son sens dans le quotidien des personnes à l'intérieur de leur milieu de travail respectif.

Objectif 17

Concentrer davantage les efforts du Ministère dans les produits et services liés à sa mission

L'État québécois est en constante modernisation afin d'offrir les meilleurs services à ses clients et partenaires. Le Ministère poursuit donc ses efforts et adapte son offre de services ainsi que ses façons de faire en fonction des moyens disponibles. Pour ce faire, il entend concentrer ses interventions dans les produits et services qui ont un lien direct avec sa mission. Cet objectif est incontournable puisque sa réalisation contribue à assurer la capacité du Ministère à assumer adéquatement sa mission en tant que gestionnaire des ressources naturelles et du territoire.

INDICATEUR 17.1

Transfert de l'effectif en administration vers des produits et services de mission

CIBLE

D'ici à 2011, transfert de 3% de l'effectif

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Transfert de 1 % de l'effectif (9 postes transférés)	Au total, transfert de 2,3 % de l'effectif (18 postes transférés)	Au total, transfert de 3,4 % de l'effectif (28 postes transférés)

Au cours des trois dernières années, le Ministère a veillé à recentrer le travail de son effectif de l'administration vers des produits et services de mission. La cible était un transfert de 3 % de l'effectif, ce qui correspond à 24 employés à temps complet. En 2010-2011, 10 postes ont été transférés, ce qui porte le total à 28 postes transférés depuis 2008, soit 3,4 % de l'effectif. La cible fixée est par conséquent atteinte.

Objectif 18

Innover dans la façon d'assumer le rôle de l'État

Afin d'être en mesure de poursuivre sa mission compte tenu des changements démographiques importants qui surviendront au cours des prochaines années, le Ministère se doit de relever les défis liés aux enjeux de disponibilité de l'expertise. C'est dans ce contexte que le Ministère poursuit sa contribution à la volonté gouvernementale d'offrir à la population des services fiables et de qualité assurés par un État moderne et efficace. Pour ce faire, il doit renouveler son approche client et innover dans sa façon d'assumer son rôle. Le plan d'amélioration en rapport avec la rénovation cadastrale et la mise à jour du cadastre constitue un exemple probant d'adaptation de son offre de services et de ses processus.

INDICATEUR 18.1

Taux de réalisation du plan d'amélioration lié à la rénovation et la mise à jour du cadastre

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre d'au moins 15 mesures

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
7 mesures mises en œuvre	14 mesures mises en œuvre	17 mesures mises en œuvre

Depuis 1992, les conditions de réalisation de la réforme cadastrale ont considérablement changé et elles évoluent encore. Le Ministère doit donc tenir compte des changements et phénomènes nouveaux ou anticipés, lesquels sont souvent hors de son contrôle dans le processus de rénovation cadastrale. Mentionnons, notamment, la capacité de production limitée des fournisseurs en région. À ces facteurs s'ajoute le contexte gouvernemental et démographique, qui crée une pression croissante sur les ressources. Cette situation a amené le Ministère à entreprendre une révision de ses façons de faire, dans la continuité des actions passées pour s'adapter à cette nouvelle réalité.

En juin 2007, le Ministère déposait le rapport intitulé « Un plan pour compléter la réforme du cadastre québécois » et présentant le fruit de ses réflexions. De celles-ci, 39 mesures ont été retenues et le plan stratégique visait l'instauration d'au moins 15 d'entre elles d'ici le 31 mars 2011. Cette cible a été atteinte avec la mise en œuvre de 17 mesures, soit 13 mesures améliorant le processus de rénovation cadastrale et 4 mesures innovatrices en matière de mise à jour du cadastre.

Objectif 19

Renforcer le positionnement stratégique du Ministère

L'ampleur grandissante des préoccupations relatives au développement durable au sein de la population et la complexité de la situation économique actuelle, où la demande relative aux ressources naturelles fluctue de façon importante, amènent le Ministère à clarifier son rôle et à vouloir affirmer, encore davantage, l'importance des ressources naturelles et du territoire dans l'économie québécoise. Afin de renforcer sa position stratégique, le Ministère souhaite mettre en œuvre des actions de communication plus efficaces et il vise une amélioration de la perception de la population à son égard.

INDICATEUR 19.1

Mise en œuvre de la stratégie de relations publiques

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration de la stratégie en cours	Élaboration en cours (travaux achevés à 60 %)	Indicateur abandonné

La mise en œuvre de la stratégie de relations publiques avait pour but d'élaborer des actions de communication plus efficaces. Cependant, au cours de l'année 2010-2011, le Ministère a réévalué la pertinence d'élaborer une telle stratégie globale. L'évolution rapide de dossiers de première importance a fait en sorte que le Ministère a jugé qu'il était davantage efficace d'adopter des stratégies particulières à chacun des dossiers. Dans un contexte sociopolitique complexe, une stratégie générale de relations publiques se serait révélée un cadre trop rigide et aurait constitué un frein à certaines initiatives mises de l'avant afin de réagir promptement à des événements d'actualité. Par ailleurs, le Ministère a continué à mener des activités s'adressant au grand public afin de maintenir, auprès de ce dernier, une perception favorable de ses interventions (par exemple : le Mois de l'arbre et des forêts, le programme Mon arbre à moi, la Fête de la pêche, la diffusion d'information sur les opérations des agents de protection de la faune telle que l'opération Dragon, la nouvelle approche relative à la gestion des brochures réglementaires, le Congrès mondial de l'énergie, le salon camping, chasse et pêche).

INDICATEUR 19.2

Amélioration de la perception de la population à l'égard du Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de la perception

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Préparation des sondages en cours	Premier sondage de perception réalisé en avril 2009	Mise en œuvre d'actions ayant pour but d'améliorer la perception

Pour combler les lacunes mises en lumière au moyen du sondage de perception réalisé en avril 2009, le Ministère a établi des objectifs et a accompli différentes actions de communication et de relations publiques ayant pour but de favoriser le transfert de connaissances vers la population, de promouvoir l'expertise et le savoir-faire du Ministère et, enfin, d'améliorer la perception des citoyens à l'égard du Ministère. Parmi ces actions, mentionnons une nouvelle approche relative à la gestion des brochures réglementaires, la diffusion du plan d'action sur les véhicules électriques et la tenue du Congrès mondial de l'énergie. Aucun sondage postérieur à ces actions n'ayant été fait, il n'est donc pas encore possible de quantifier leur effet sur la perception de la population à l'égard du Ministère et de déterminer, de la sorte, si la cible a été atteinte.

Objectif 20

Favoriser l'acquisition de connaissances et valoriser les ressources naturelles, notamment auprès des jeunes

L'affirmation de l'importance des ressources naturelles et du territoire et la clarification du rôle que joue le Ministère passe, notamment, par des interventions éducatives auprès de la clientèle scolaire à la manière de ce que font déjà les agents de protection de la faune. Le Ministère s'engage donc auprès des jeunes et entend jouer un rôle grandissant dans l'enrichissement de leurs connaissances sur les milieux forestiers et fauniques, sur les ressources énergétiques et minières ainsi que sur l'aménagement du territoire. Par la mise en œuvre de la stratégie éducative, le Ministère participera au développement des citoyens de demain.

INDICATEUR 20.1

Mise en œuvre de la stratégie éducative

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration de la stratégie en cours	Stratégie adoptée, mise en œuvre en cours	Stratégie mise en œuvre

En juin 2009, le Ministère a adopté une stratégie d'éducation qui définit les enjeux, les orientations et les objectifs en matière d'apprentissage social ainsi que les moyens qui seront utilisés pour renforcer sa présence dans le réseau de l'éducation, notamment. La mise en œuvre de cette stratégie ministérielle d'éducation s'est concrétisée, en août 2010, par le lancement du nouveau site éducatif *Plein de ressources*, et ce, juste à temps pour la rentrée scolaire. Ce site représente la pierre angulaire de la stratégie d'éducation puisqu'il constitue un point de rencontre entre les jeunes, les milieux scolaires et éducatifs ainsi que le Ministère. Il s'adresse, plus précisément, aux enseignants et aux élèves du primaire et du secondaire, et il propose des outils pédagogiques conformes au Programme de formation de l'école québécoise.

Le site *Plein de ressources* favorise la concrétisation des enjeux définis dans la stratégie ministérielle d'éducation. Il permet le maintien, la création et l'orientation de partenariats avec divers organismes éducatifs en proposant des outils et des contenus éducatifs accessibles à l'ensemble des régions. Il situe également le Ministère dans les réseaux éducatifs existants. La préparation de la relève est au cœur des préoccupations du Ministère et de la stratégie d'éducation. Au cours de l'année, six nouveaux portraits d'employés ont été tracés afin d'intéresser les jeunes aux métiers liés aux ressources naturelles.

Par différents moyens, le Ministère a fait la promotion de ce site et de son contenu. Le bulletin électronique CNaturel a été publié à trois reprises au cours des mois allant d'octobre 2010 à mars 2011. Ce bulletin transmis à plus de 2 000 écoles, enseignants et conseillers pédagogiques contribue à faire connaître les actions du Ministère et celles d'autres groupes exerçant leurs activités dans le domaine des ressources naturelles. Enfin, le Ministère a participé à des activités s'adressant aux jeunes afin de leur faire découvrir le monde des ressources naturelles et les emplois passionnants qui s'y rattachent. À titre d'exemples, les membres de l'équipe éducation ont participé à la journée portes ouvertes dans le contexte de Québec Exploration, à la journée Viens vivre la forêt à l'école de Duchesnay ainsi qu'au Salon de la forêt au Centre de foires de Québec.

Objectif 21

Instaurer une approche renouvelée en matière de services à la clientèle

Le gouvernement du Québec s'est engagé à renforcer ses relations avec les citoyens et à leur offrir des services de qualité qui correspondent à leurs besoins, et ce, au meilleur coût. Le Ministère et son personnel entendent donc tout mettre en œuvre pour soutenir ces engagements et offrir aux citoyens les meilleurs services dans les secteurs d'activité des ressources naturelles et de la faune. L'approche mise de l'avant est la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires, laquelle est basée sur leurs attentes, tout en considérant la capacité du Ministère. Être à l'écoute des besoins des différents groupes de clientèle et concentrer l'accueil de certains services dans un guichet unique sont deux éléments clés qui découlent de l'approche renouvelée mise en place.

INDICATEUR 21.1

Taux de satisfaction de la clientèle

CIBLE

D'ici à 2011, rendre compte de l'amélioration

RÉSULTATS

	2009-2010	2010-2011
2008-2009		
Travaux pour bonifier l'évaluation de la satisfaction en cours	Mise au point d'un nouvel outil de mesure, mesure sommaire effectuée	Taux de satisfaction stable par rapport à 2009-2010

En vertu des articles 6 et 7 de la Loi sur l'administration publique, le Ministère doit mesurer le taux de satisfaction de la clientèle en vue d'associer l'atteinte des résultats avec les services offerts. Depuis le 1^{er} septembre 2009, un court sondage est accessible dans le site Internet du Ministère. Il permet aux citoyens de donner une rétroaction sur les services qu'ils ont reçus. Ce nouveau moyen s'ajoute à la distribution de dépliants qui présentent la déclaration de services du Ministère. Ces dépliants comportent toujours des coupons-réponses détachables comparables aux formulaires de sondage en ligne.

Du 1^{er} septembre 2010 au 31 mars 2011, 178 personnes ont répondu au sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens, soit 67 personnes de plus que celles qui ont répondu l'année précédente. Les accusés de réception de l'ensemble du Ministère ont été uniformisés de façon à ce que ceux-ci comportent un lien vers le sondage de la Déclaration de services aux citoyens. Cette amélioration devrait augmenter le nombre de répondants pour l'année 2011-2012, ce qui permettra de calculer plus précisément les taux de satisfaction.

En 2010-2011, les aspects recueillant les taux de satisfaction les plus élevés sont le respect des délais et la courtoisie manifestée, alors que le taux le plus faible est celui qui se rapporte à la clarté des renseignements. Ce dernier résultat peut être expliqué, en partie, par la complexité réglementaire dans les champs d'activité du Ministère. La mesure du taux global de satisfaction (très satisfait = 100 %, très insatisfait = 0 %) révèle une certaine stabilité dans le degré de satisfaction lors des deux dernières années, soit 81 % ± 9,2 % en 2009-2010, comparativement à 80,4 % ± 7,1 % en 2010-2011.

INDICATEUR 21.2

Proportion des activités relativement à l'accueil et au renseignement, à la Géoboutique, aux permis et formulaires, et aux registres ayant fait l'objet d'une entente, notamment avec Services Québec

CIBLE

D'ici à 2010, rendre compte du pourcentage

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
4 analyses prévues achevées et 1 entente supplémentaire relative au projet-pilote d'infothèque signée	100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec	100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec

Toutes les activités relatives à l'accueil et au renseignement, à la Géoboutique et aux différents registres, ont été analysées et les transferts de personnel, de ressources et de services ont été effectués suivant des critères d'efficacité et d'efficience. La plupart des travaux ont été exécutés en 2008-2009. Régulièrement, le Ministère participe à la mise à jour des fiches d'information accessibles dans le site de Services Québec.

Les services conservés par le Ministère sont considérés comme étant trop spécialisés par Services Québec pour être transférés vers un service d'information plus général. De même, le grand nombre de personnes-ressources de deuxième ligne dans les divers secteurs, les différents changements dans le personnel et les modifications administratives ainsi que la complexité de l'information réglementaire relative à la chasse, à la pêche et au piégeage font en sorte que bon nombre d'activités associées à l'accueil et au renseignement sont demeurées au Ministère.

Actions déterminantes

Action déterminante

Élaborer le cadre législatif entourant la réforme du régime forestier québécois, sur la base du Livre vert intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain*

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., chapitre A-18.1), préparée à la suite de la publication du Livre vert intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain* a été adoptée le 23 mars 2010. Cette action déterminante est donc entièrement accomplie.

Le respect de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier nécessite que le Ministère mène différentes actions de première importance, telles que l'adoption d'une stratégie d'aménagement durable des forêts et d'une politique de sélection et de délimitation des forêts de proximité, la préparation de plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels (à l'échelle des unités d'aménagement), la certification des territoires forestiers, la conversion des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) en garanties d'approvisionnement, la mise aux enchères de bois des forêts publiques, etc. En bref, c'est le régime forestier au complet qui fait l'objet d'une transformation importante.

Action déterminante

Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

6.2 Cette action déterminante est partagée avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Elle fait aussi état des résultats obtenus pour l'action 6.2 **Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

La stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) est l'instrument de mise en œuvre des grands éléments de la réforme du régime forestier, tels que l'intensification de la production ligneuse ou l'approche d'aménagement écosystémique. Elle établit la vision et les orientations pour progresser dans l'aménagement durable des forêts. Elle constituera la base des politiques et des actions en milieu forestier pour en assurer une gestion cohérente. Elle devra, en particulier, être prise en considération dans la préparation des plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels ainsi que dans le calcul des possibilités forestières. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune devra rendre compte, sur une base quinquennale, de la mise en œuvre de la SADF.

Le projet de stratégie est achevé. Il a été soumis à des consultations publiques et l'analyse de leurs résultats est en cours. Un projet révisé de SADF sera soumis à l'attention des autorités du Ministère et du ministre des Ressources naturelles et de la Faune au cours de l'automne 2011, en vue d'une adoption avant la fin de l'année 2011. La version finale de la stratégie est élaborée à 80 %.

Action déterminante

Élaborer un règlement sur l'aménagement durable des forêts afin de remplacer l'actuel Règlement sur les normes d'intervention

Le Ministère s'est engagé, formellement, dans la voie de l'aménagement durable des forêts. Par conséquent, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) est en cours de révision afin de le faire évoluer vers un règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF). Le Ministère considère que le futur RADF sera un outil qui permettra d'améliorer la gestion des forêts publiques en contribuant à la viabilité des écosystèmes forestiers, tout en conciliant les usages de la forêt de manière à satisfaire aux besoins socioéconomiques régionaux. Les activités d'élaboration du règlement s'accomplissent en complémentarité avec le développement de la stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF).

Le Ministère s'est également engagé à élaborer le RADF en toute transparence. Pour ce faire, le Ministère a tenu, du 12 octobre 2010 au 28 janvier 2011, conjointement avec la stratégie d'aménagement durable des forêts, une consultation publique afin de connaître l'opinion de la population et des principaux organismes et partenaires du milieu forestier²⁶. Des consultations ont aussi été faites auprès des communautés autochtones.

²⁶ Consultations publiques

www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/consultation/index.jsp

Un rapport faisant état des résultats de la consultation est en cours de rédaction. Ce rapport sera accessible dans le site Internet du Ministère au cours de l'automne 2011. Actuellement, le Ministère met la dernière main à la rédaction du futur règlement sur l'aménagement durable des forêts en tenant compte des commentaires reçus lors des consultations publiques.

Action déterminante

Réaliser de nouveaux modèles de croissance de la forêt afin de les intégrer aux calculs de la possibilité forestière

Quatre modèles de croissance ont été conçus, validés et testés par une équipe de chercheurs scientifiques en foresterie et de statisticiens du Ministère et du milieu universitaire. Ces modèles ont pour but de corriger plusieurs lacunes soulignées dans le *Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (commission Coulombe) au regard des précédents calculs et d'évaluer, plus objectivement, les marges d'erreurs associées aux calculs des possibilités forestières. Le recours à cette nouvelle génération de modèles contribue à l'atteinte d'un aménagement forestier durable. Ces modèles ont été livrés au Bureau du forestier en chef au cours de l'exercice 2009-2010. Cette action déterminante est donc entièrement accomplie.

Les modèles de croissance et de rendement des forêts et le modèle de succession forestière permettent de calculer la possibilité forestière et ils servent à la planification faite par les aménagistes. Comme les modèles ont été intégrés par les chercheurs-concepteurs dans une plate-forme conviviale, les calculs de la possibilité forestière y trouveront un bénéfice d'exécution.

Action déterminante

Réaliser un audit de qualité sur l'infrastructure de l'information foncière

Dans son *Plan stratégique 2008-2011*, le Ministère a pris l'engagement, dans ses actions déterminantes, de faire un audit de qualité sur l'infrastructure foncière. Dans ce contexte, Foncier Québec souhaitait obtenir un avis indépendant sur la qualité de l'information foncière et des services à la clientèle, en rapport avec ses obligations légales et réglementaires associées aux opérations du Registre foncier, du cadastre et de l'arpentage. Ainsi, sur la base de renseignements factuels obtenus au cours de la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, l'audit portait sur les deux aspects suivants :

- la qualité de l'information foncière, en démontrant la suffisance et l'efficacité de la conception des contrôles de qualité mis en œuvre;
- la qualité des services à la clientèle, en mesurant la fiabilité des calculs des délais et en attestant la conformité des résultats de l'activité avec les cibles de performance annoncées.

Dans le rapport final déposé en juillet 2010, l'auditeur conclut que, pour 48 des 64 critères de qualité de l'information foncière issus des obligations légales et réglementaires, les contrôles de qualité sont suffisants et conçus de manière à donner une garantie raisonnable que les critères de qualité sont atteints. Un plan d'action est en cours pour les critères dont le contrôle de qualité est jugé insuffisant. Les tests d'efficacité, quant à eux, ont porté sur 38 critères de qualité. L'auditeur conclut que, pour l'ensemble des 38 critères de qualité de l'information foncière, les contrôles de qualité sont appliqués efficacement et ils fournissent une assurance raisonnable, pour la période de l'audit, à propos de l'atteinte de la qualité de l'information foncière en fonction des obligations de Foncier Québec.

Pour le volet qualité des services à la clientèle, l'auditeur conclut que, pour trois des sept critères de qualité des services à la clientèle issus des obligations légales et réglementaires, les délais de services à la clientèle, à tous les égards importants, sont conformes aux cibles de performance annoncées pour la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Pour quatre critères, l'auditeur n'a pas pu conclure car, en raison du manque d'éléments probants, il n'a pas pu faire les tests de corroboration. À titre d'exemple, l'audit couvrait un délai dont la durée d'affichage remontait à une période passée. L'obligation réglementaire n'a donc pas pu être validée. Ainsi, sur la base de faits mesurables, les résultats démontrent la qualité des travaux exécutés par Foncier Québec en rapport avec les responsabilités de celui-ci.

Action déterminante

Réviser le modèle opérationnel et juridique du Registre foncier et amorcer la mise en œuvre des mesures approuvées par les autorités gouvernementales

Le projet intitulé *Réviser le modèle opérationnel et juridique du Registre foncier* a pour but de revoir les façons de faire en matière d'inscription des droits au Registre foncier afin de répondre, notamment, aux impératifs démographiques auxquels le Québec est confronté. Il présente une solution qui permet au Ministère de relever les défis associés au contexte actuel et à venir, dans le but d'assurer la pérennité du Registre foncier.

À la suite de la consultation des différents ordres professionnels (Barreau du Québec, Chambre des notaires du Québec et Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec), menée en 2008-2009, la conception administrative de la révision du modèle opérationnel et juridique du Registre foncier a été achevée. Les travaux exécutés ont mis en lumière la grande quantité d'éléments juridiques à considérer. Le volet juridique sera donc traité en parallèle à l'occasion d'autres travaux entrepris par le Ministère. Ainsi, le projet se poursuit, mais son appellation a été révisée pour devenir « Service en ligne de réquisition d'inscription » (SLRI). Le projet SLRI a pour but de revoir les façons de faire en matière d'inscription des droits dans le Registre foncier par l'avènement d'une solution Web qui facilitera sa relation avec la clientèle au moyen d'une prestation électronique conviviale et sécuritaire. Par conséquent, cette solution performante de gouvernement en ligne assurera le maintien de la mission malgré l'attrition prévue par les départs à la retraite.

L'enrichissement de la prestation électronique qui résultera de la réalisation de ce projet permettra aux clients professionnels du Ministère d'améliorer les services qu'ils offrent à leur propre clientèle. Entre autres, il leur sera possible de préparer et de valider une demande d'inscription dans le Registre foncier directement à partir du site Internet Registre foncier du Québec en ligne.

L'étape d'architecture est franchie et les travaux de développement de la solution sont en cours. Le nouveau service Web sera instauré graduellement à compter de janvier 2012.

Action déterminante

Réviser les processus du Bureau de l'arpenteur général du Québec et amorcer la mise en œuvre des mesures approuvées par les autorités gouvernementales

La révision des processus du Bureau de l'arpenteur général du Québec, réalisée au cours de la dernière année, a permis d'optimiser les processus entourant les activités d'arpentage sous la responsabilité du Service des levés officiels et des limites administratives. Les pistes d'optimisation mises en œuvre en 2010-2011 ainsi que leurs objectifs sont les suivants :

- meilleure adéquation entre les activités et les processus de travail;
- élaboration d'un guide évolutif sur les processus de travail;
- structuration des activités techniques par la mise en place de trois postes de technicien chef d'équipe;
- mise en place d'indicateurs de gestion portant sur le volume de dossiers analysés ou traités, sur le délai de prise en charge d'un dossier, sur les efforts par corps d'emploi, sur le rendement individuel et sur celui d'équipe. Un indicateur de performance globale du Service est en cours d'élaboration.

Services aux citoyens

Déclaration de services aux citoyens

La *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006. Soucieux d'améliorer constamment ses services à la clientèle, le Ministère a entrepris de réviser cette *Déclaration de services aux citoyens* au cours de l'année 2010-2011.

TABLEAU 16

Résultats relatifs aux engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

ENGAGEMENTS	RÉSULTATS		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	99,6%	99,6%	99,6%
Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins	94,0%	91,8%	90,8%
Répondre à votre plainte écrite en 15 jours ouvrables ou moins	Aucune plainte	2 plaintes : 100 %	2 plaintes : 100 %

Demandes de renseignements

De façon générale, le nombre de demandes de renseignements reçues au Ministère est demeuré le même par rapport aux demandes faites au cours de l'année 2009-2010. Le téléphone demeure le mode de communication le plus largement utilisé par les citoyens avec, cependant, une légère diminution des demandes. Le nombre de demandes reçues par courriel a, quant à lui, augmenté de 13,7 %.

TABLEAU 17

Nombre de contacts effectués, selon le mode de communication

MODE DE COMMUNICATION	NOMBRE DE CONTACTS EFFECTUÉS		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Téléphone	56 196	66 043	64 762
Courrier*	0	0	256
Courriel	5 102	5 802	6 325
Comptoir	0	48	29
TOTAL	61 298	71 893	71 372

* Cette donnée n'a pas été compilée en 2008-2009 et en 2009-2010.

Prestation électronique de services

Le site Internet du Ministère permet à la population et aux entreprises d'accéder à un ensemble de données sur les ressources naturelles et sur le territoire, ainsi qu'à un large éventail de produits et de services. De plus, un grand nombre de publications, autrefois disponibles en version imprimée, sont maintenant diffusées uniquement en version électronique. On constate, d'ailleurs, qu'en 2010-2011, le nombre de visites dans le site ministériel a connu une augmentation. Il en va de même pour le nombre de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique de services du Ministère.

Le Ministère est responsable de plusieurs sites gouvernementaux traitant de dossiers interministériels et promotionnels pour lesquels il agit au nom du gouvernement du Québec (par exemple, Plan Nord, Énergies vertes). Le Ministère utilise aussi Internet pour publier des sites thématiques et événementiels au fil de l'actualité gouvernementale, ce qui lui permet d'adapter, aux besoins des utilisateurs, ses façons de communiquer. Particulièrement cette année, le site éducatif à l'intention des professionnels de l'enseignement, des parents et des jeunes, a été refait en tenant compte des nouvelles possibilités du Web 2.0, alliant ainsi des contenus diversifiés et pertinents à une communication bilatérale entre les visiteurs du site et le Ministère.

Par ailleurs, la prestation électronique de services du Ministère est toujours aussi populaire, surtout en ce qui concerne le site du Registre foncier du Québec en ligne.

TABLEAU 18

Nombre de visites dans le site Internet du Ministère et nombre de transactions effectuées

	NOMBRE DE VISITES ET DE TRANSACTIONS ET VARIATION		
	2009-2010	2010-2011	VARIATION
Visites	3 686 470	3 796 745	+ 3,0 %
Transactions			
Registre foncier du Québec en ligne	11 496 528	11 894 633	+ 3,5 %
Infolot – Consultations	185 237	207 557	+ 12,0 %
Registre du domaine de l'État – Consultations	21 408	29 496	+ 37,8 %
Autres transactions	35 110	38 060	+ 8,4 %
TOTAL	15 424 753	15 966 491	+ 3,5 %

TABLEAU 19

Nombre de visites dans les sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère

SITE GOUVERNEMENTAL	NOMBRE DE VISITES EN 2010-2011
Espace Éducation (education.mrnf.gouv.qc.ca)	273 765
Plan Nord (www.plannord.gouv.qc.ca)	43 668
Fête de la pêche (d'avril à juin 2010) (www.fetedelapeche.gouv.qc.ca)	26 370
Le Québec géographique (méthode de calcul différente depuis 2010) (www.quebecgeographique.gouv.qc.ca)	98 565
Québec Exploration (www.quebecexploration.qc.ca)	130 260
Rage du raton laveur (de mai à juillet 2010) (www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca)	1 610
Portes ouvertes virtuelles (www.portesouvertes.mrnf.gouv.qc.ca)	64 356
Énergies vertes (www.energiesvertes.gouv.qc.ca)	28 056
TOTAL	666 650

Gestion des plaintes

Au cours de l'année 2010-2011, les unités administratives du Ministère ont reçu, en première instance, plus de plaintes que l'an dernier relativement aux produits et services, soit 481 plaintes comparativement à 209. Quant au Bureau de la gestion des plaintes, il a reçu 24 plaintes pour traitement en deuxième instance par rapport à 22 en 2009-2010, ce qui représente une augmentation de 9 %.

L'augmentation constatée dans le nombre de plaintes reçues pour traitement en première instance, par rapport à l'an dernier, s'explique par le virage vert qu'a emprunté le Ministère en ce qui concerne la diffusion de l'information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage.

TABLEAU 20

Nombre de plaintes reçues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

PLAINTES	NOMBRE DE PLAINTES REÇUES PAR ANNÉE			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
1 ^{re} instance	268*	288	209	481
2 ^e instance	24	24	22	24
TOTAL	292	312	231	505

* À ce nombre, il faut ajouter environ 172 plaintes verbales reçues au cours de l'année à la suite de la mise en place du système GESTIM+ pour le domaine d'activité Mines. Toutefois, depuis le 1^{er} octobre 2007, ces plaintes sont incluses dans le nombre indiqué.

Évaluation de programme

Les rapports d'évaluation procurent une information pertinente, fiable et crédible sur les programmes évalués et sont un soutien à la prise de décision.

Au cours de l'année, le Ministère a mené des activités d'évaluation prévues dans son plan d'évaluation de programme 2008-2011. Un nouveau rapport a été produit. Il a été soumis aux autorités pour approbation :

- l'événement: Fête de la pêche (15 septembre 2010).

Le Ministère a poursuivi les travaux amorcés pour l'évaluation du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins d'établissement de bleuetières.

Enfin, deux nouveaux mandats d'évaluation ont été entrepris :

- l'évaluation du Programme de la mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée (PAIR);
- l'évaluation du Plan cuivre.

Résultats des actions relatives au développement durable

3



La Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec a pour but de créer une activité économique profitable et des emplois stimulants et durables, de faire du secteur forestier une industrie innovante et d'accroître l'utilisation du bois comme matériau écologique, ce qui contribue à atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

Plan d'action de développement durable 2008-2011

Le Plan d'action de développement durable 2008-2011 du Ministère a été rendu public le 9 avril 2009. Ce plan contient 38 actions qui représentent la contribution du Ministère à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Trois priorités guident ce plan d'action. D'abord, la sensibilisation et la formation du personnel qui sont déterminantes pour assurer une meilleure considération des principes de développement durable dans l'accomplissement de la mission du Ministère. La deuxième priorité consiste à réduire les répercussions, sur le plan environnemental, des activités du Ministère en appliquant des mesures concrètes dans les locaux occupés par son personnel, à l'occasion des déplacements d'affaires et sur le terrain. Enfin, le plan mise sur l'amélioration des pratiques dans les divers secteurs d'activité de l'organisation qui sont étroitement liés à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie des Québécois. À cet effet, signalons que treize des actions inscrites dans le plan d'action de développement durable figurent également dans le plan stratégique du Ministère.

Au terme de trois années de mise en œuvre, plus de 75 % des actions sont terminées. Le Ministère reconduira, dans un deuxième plan d'action à paraître, certaines des actions significatives encore inachevées.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif ministériel

Développer une culture et un savoir-faire en développement durable par la sensibilisation et la formation du personnel

La sensibilisation et la formation sont des moyens à privilégier pour susciter l'adhésion du personnel à la démarche de développement durable. Dans le respect des orientations du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a placé ce thème au cœur de son plan d'action 2008-2011. Au cours de cette période, le Ministère a d'abord mis la priorité sur la sensibilisation du personnel. Se ralliant à l'objectif gouvernemental révisé qui est de former 50 % de certaines catégories de personnel (encadrement, planification, analyse, organisation d'événements et communication), le Ministère déploiera des activités de formation au cours des deux prochaines années, soit jusqu'en mars 2013.

Action 1.1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique²⁷

INDICATEUR

Proportion d'employés sensibilisés à la démarche de développement durable

CIBLE

D'ici à 2011, 80 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	90 % des employés de l'État sensibilisés

INDICATEUR

Proportion d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en considération dans leurs activités régulières

CIBLE

D'ici à 2011, 40 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Cible révisée à 50 % du personnel ciblé d'ici à mars 2013

²⁷ Cette action se poursuivra dans le prochain plan d'action de développement durable du Ministère.

Le miniportail sur le développement durable de l'intranet ministériel est l'outil principal de sensibilisation des employés. Il est construit sur la base de la démarche québécoise de développement durable. Le menu principal permet d'accéder aux exigences de la Loi sur le développement durable, depuis la définition jusqu'aux diverses dimensions du développement durable, en passant par les enjeux de la stratégie et les actions mises de l'avant par le Ministère. Au cours de l'année, le miniportail sur le développement durable a fait connaître aux employés 28 réalisations figurant parmi les engagements du Ministère en développement durable. En complément, près de 80 manchettes supplémentaires qui traduisent la place du développement durable au ministère des Ressources naturelles et de la Faune ont été diffusées. L'effet des activités de sensibilisation réalisées par les ministères et organismes gouvernementaux en matière de développement durable a été mesuré au cours du mois de mars 2011 par l'Institut de la statistique du Québec. Ce dernier a fait un sondage auprès d'un nombre représentatif d'employés de la fonction publique. Les résultats révèlent que 90 % des employés de l'État seraient sensibilisés à la démarche du gouvernement et au développement durable.

Sur le plan de la formation, le Ministère a terminé, tel qu'il l'avait annoncé dans son plan d'action de développement durable, une stratégie de déploiement de la formation pour le bénéfice de son personnel, laquelle entrera en vigueur en 2011-2012.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux

Objectif ministériel

Réduire les impacts environnementaux des activités du Ministère

Dès 2006, à l'instar de nombreuses grandes organisations, le Ministère s'est engagé à réduire les répercussions sur le plan environnemental de ses activités, en mettant en œuvre des pratiques de récupération multimatière, de gestion des matières dangereuses, de réduction de la consommation de carburant et d'économie d'énergie. Globalement, au terme des trois années du plan d'action de développement durable, 96 % des pratiques et activités prévues ont été mises en œuvre.

Action 2.1 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable²⁸

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre des pratiques et activités retenues

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre des 28 pratiques et activités retenues

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Mise en œuvre amorcée pour 5 pratiques et activités (18 %)	Au total, mise en œuvre amorcée pour 20 pratiques et activités (71 %)	Au total, mise en œuvre de 27 pratiques et activités (96 %)

²⁸ Cette action se poursuivra dans le prochain plan d'action de développement durable du Ministère.

TABEAU 21

État d'avancement des pratiques et activités, selon quatre mesures prioritaires

MESURES PRIORITAIRES	Description des pratiques et activités à mettre en œuvre et cible à atteindre d'ici à 2011	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Récupération multimatière	Mettre en place la récupération multimatière dans 5 localités non desservies jusqu'à présent : Baie-Comeau, Trois-Rivières, Gatineau, Québec (1685, Wilfrid-Hamel) et une autre localité à déterminer. Cible: 5	Mise en place d'un programme de récupération dans trois immeubles de Baie-Comeau et dans un immeuble de Trois-Rivières. Résultat: 2	Mise en place d'un programme de récupération au 1685, Wilfrid-Hamel (Québec), au 3950, boulevard Harvey (Saguenay) et au 16, Impasse de la Gare-Talon (Gatineau). Résultat cumulatif: 5	Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des employés du Ministère ont accès à des installations de récupération. Les places d'affaires non desservies (environ 20), accueillent moins de 10 employés et sont situées en région nordique. Résultat cumulatif: 5
Gestion des matières dangereuses	Préparer un rapport de l'état de la situation sur la gestion des matières dangereuses au Ministère. Élaborer un plan d'intervention. Cible: 2	Dépôt du rapport de l'état de la situation sur la gestion des matières dangereuses. Résultat: 1	Le plan d'intervention n'a pas vu le jour, tel qu'il avait été prévu. Toutefois, des interventions ont été faites auprès des bureaux en région sur l'entreposage des bonbonnes de gaz propane. Résultat cumulatif: 1	Un plan officiel n'a pas pu être réalisé au cours de l'exercice. Toutefois, dans tous les projets d'aménagement où sont entreposées des bonbonnes de gaz propane, des pratiques sécuritaires sont prises en considération afin de maintenir, voire d'améliorer, le niveau de sécurité. Les connaissances sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) seront mises à jour auprès du personnel en cause en 2011-2012. Résultat cumulatif: 1
Réduction de la consommation de carburant	Distribuer des autocollants rappelant les instructions de bonne conduite automobile pour tous les véhicules du Ministère. Élaborer et appliquer un questionnaire pour évaluer les besoins lorsqu'il y a acquisition de véhicules. Former le personnel à la conduite écoresponsable. Cible: 3	Distribution des autocollants. Résultat: 1	Un questionnaire a été rédigé pour évaluer les besoins et favoriser l'acquisition de véhicules moins énergivores. Pour le moment, son utilisation se fait sur une base volontaire. Onze employés du Ministère prennent part à un projet pilote de formation en matière de conduite écoresponsable, destiné aux conducteurs de véhicules légers. Cette expérience est orchestrée par l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE). Résultat cumulatif: 3	Les données du Ministère indiquent des réductions nettes de la consommation de carburant de 15,0 % sur route et de 13,0 % en ville pendant les cinq premières semaines qui ont suivi la formation. La réduction de la consommation en ville se maintient pendant les six premiers mois sans rappel des notions d'écoconduite. Sur route, les résultats sont stables pendant trois mois, mais chutent par la suite pour approcher les 8,0 % de réduction. Résultat cumulatif: 3
Économie d'énergie dans les pépinières et les stations piscicoles	Réaliser des diagnostics d'économie d'énergie dans les 6 pépinières et 3 stations piscicoles du Ministère (total de 9 diagnostics). Mettre en œuvre les pratiques d'économie d'énergie dans les 6 pépinières et 3 stations piscicoles du Ministère (total de 9 activités). Cible: 18	Réalisation d'un diagnostic d'économie d'énergie potentielles à la pépinière de Trécesson. Résultat: 1	Réalisation de 5 diagnostics d'économie d'énergie dans les pépinières (Berthier, Grandes-Piles, Sainte-Luce, Saint-Modeste, Normandin). Amélioration de l'éclairage, du système de pompage ou du système de chauffage (conversion du mazout à l'électricité) dans 4 pépinières et 1 station piscicole. Résultat cumulatif: 11	Réalisation de 3 diagnostics internes (inspirés des modèles faits en pépinières) dans les stations piscicoles (Baldwin, Tadoussac, Lac des Écorces). Amélioration de l'éclairage, du système de pompage et du mode de chauffage dans les 2 pépinières (Trécesson, Normandin) et les 2 stations piscicoles (Tadoussac, Baldwin) restantes. Utilisation de véhicules hybrides et de voiturettes électriques dans la majorité des unités administratives. Résultat cumulatif: 18
TOTAL	Cible: 28	Résultat: 5	Résultat cumulatif: 20	Résultat cumulatif: 27

Action 2.2 Élaborer un cadre d'acquisitions écoresponsables

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du cadre d'acquisitions écoresponsables

CIBLE

D'ici à juin 2009, diffusion du cadre d'acquisitions

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration du projet de cadre d'acquisitions	Cadre d'acquisitions diffusé	Cible atteinte en 2009-2010

Le cadre de gestion pour des pratiques d'acquisition de produits et services écoresponsables a été diffusé aux gestionnaires en juillet 2009. Pour l'année 2010-2011, le suivi des achats montre que le papier recyclé contenant au moins 30 % de fibres post-consommation a représenté 97,1 % des achats de papier au Ministère, alors que les pneus remoulés et les piles rechargeables ont représenté, respectivement, 1,3 % et 3 % des achats de ces produits.

Action 2.3 Élaborer un système de gestion environnementale, de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du système de gestion environnementale

CIBLE

D'ici à 2011, adoption d'un système de gestion environnementale

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011 (travaux en cours)	Système de gestion environnementale en élaboration

Sous la gouverne du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, plusieurs ministères se concertent pour élaborer un modèle de système de gestion environnementale (SGE) appliqué à la réalité gouvernementale. Le Ministère a poursuivi sa participation à cette table de concertation sur les SGE, en prenant part aux rencontres tenues au cours de l'année. Dans la foulée de ces travaux, le Ministère a amorcé l'élaboration d'un SGE qui s'appliquerait aux aspects environnementaux les plus significatifs de ses interventions.

Objectif gouvernemental 15

Accroître le niveau de vie

Objectif ministériel

Améliorer la vitalité économique des régions du Québec

La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire contribue, de façon significative, à l'économie du Québec, en plus de constituer l'assise économique de bon nombre de régions. Des projets économiques de première importance découlent des diverses stratégies et politiques mises en place par le Ministère. La réalisation de ces projets, partout au Québec, font du Ministère et de ses partenaires des acteurs d'influence pour l'application des principes de développement durable.

Action 3.1 Mettre en œuvre la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec

INDICATEUR

Nombre de projets ayant fait l'objet de requêtes spécifiques pour privilégier l'usage du bois dans la réfection des immeubles occupés par le Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, rendre compte du nombre de projets

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
2 projets (Gaspé et Radisson)	5 projets (Québec secteur Charlesbourg, Lebel-sur-Quévillon, Roberval, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Ville Saguenay, secteur La Baie)	1 projet (Sept-Îles)

En mai 2008, le gouvernement du Québec annonçait une stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec. Cette stratégie permettra de créer une activité économique profitable et des emplois stimulants et durables, afin de faire du secteur forestier une industrie innovante. En favorisant l'utilisation du bois comme matériau écologique, la stratégie contribue aussi à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Faisant preuve d'exemplarité, le Ministère prend des engagements concrets en ce qui a trait à la promotion et à l'utilisation du bois dans ses projets de réfection et de construction. Le bois fait partie intégrante du projet de Sept-Îles mis en œuvre en 2010-2011. De plus, ce projet a permis de regrouper, dans un même édifice, des équipes du Ministère jusqu'alors dispersées.

Action 3.2 Mettre en œuvre le programme d'attribution de la biomasse forestière

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre du programme d'attribution de la biomasse forestière

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du programme et lancement des appels de propositions dans 9 régions

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Lancement de 3 appels de propositions (Outaouais, Bas-Saint-Laurent et Mauricie-Centre-du-Québec)	Au total, lancement de 8 appels de propositions	Au total, lancement de 17 appels de propositions dans 9 régions

Le Québec a mis en place des programmes d'efficacité énergétique afin, notamment, de réduire l'utilisation du mazout lourd au profit d'autres sources d'énergie, dont la biomasse forestière. Avec le programme d'attribution de la biomasse forestière²⁹, le Ministère donne accès à des quantités de matière ligneuse provenant des forêts du domaine de l'État pour différents usages, telle la transformation de l'énergie. Les ententes d'attribution sont accordées par des appels de propositions ou par des ventes aux enchères. Pour les besoins du présent rapport, le résultat synthèse est exprimé sans nuance du mode d'attribution, sous le vocable « appels de propositions ».

En 2010-2011, sept appels de propositions et deux ventes aux enchères supplémentaires ont été effectués dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ainsi, depuis le lancement du programme en juin 2008, 14 appels de propositions et 3 ventes aux enchères ont permis l'attribution, sur une base annuelle, de 1 251 479 tonnes métriques vertes (tmv/an). Ces quantités de biomasse forestière sont réparties selon 30 ententes d'attribution d'une durée variant de un à cinq ans, et ce, dans 9 régions du Québec.

²⁹ Programme d'attribution de la biomasse forestière

www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-biomasse.jsp

Action 3.3

Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières celluloseuses (L'éthanol celluloseux sera produit à partir de résidus forestiers et agricoles ainsi que de déchets urbains et industriels résiduels.)

INDICATEUR

Nombre de projets d'éthanol celluloseux soutenus financièrement par le Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, 5 projets

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
2 projets	Au total, 4 projets	Au total, 4 projets

Le Québec souhaite atteindre, d'ici à 2012, une moyenne de 5 % d'éthanol dans l'essence vendue à l'intérieur de son territoire. Depuis 2008, le Ministère appuie financièrement deux projets importants qui contribueront à l'atteinte de cette cible. Il s'agit de la Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol celluloseux de l'Université de Sherbrooke et du démarrage de l'usine de démonstration de production d'éthanol celluloseux d'Energem, à Westbury. Le Ministère a aussi accordé son soutien financier au Réseau Trans-tech en vue de faire une étude et de dresser une cartographie des technologies et des expertises québécoises en fonction des intrants possibles pour le bioraffinage. Enfin, un quatrième projet, mené par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, consiste à mettre au point un outil de prise de décision en matière de bioénergies. Aucun nouveau projet n'a été soutenu, sur le plan financier, par le Ministère en 2010-2011.

Action 3.4

Lancer de nouveaux projets hydroélectriques

INDICATEUR

Nombre de mégawatts (MW) retenus pour de nouveaux projets hydroélectriques

CIBLE

D'ici à 2011, 4 500 MW

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine	1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (la mise en service de la première centrale prévue pour 2014)

8.1

Cet indicateur correspond à l'**indicateur 8.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 48 du présent rapport.

Action 3.5

Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne

INDICATEUR

Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés

CIBLE

D'ici à 2011, 1 600 MW

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
531,75 MW implantés	Au total, 659,25 MW implantés	Au total, 659,1 MW implantés

8.3

Cet indicateur correspond à l'**indicateur 8.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 48 du présent rapport.

Action 3.6

Générer des cibles d'exploration de cuivre par l'acquisition de nouvelles données géoscientifiques en Abitibi et dans le nord du Québec

INDICATEUR

Nombre de cibles d'exploration du cuivre générées

CIBLE

D'ici à 2011, 50 cibles d'exploration

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
14 cibles d'exploration	Au total, 27 cibles d'exploration	Au total, 41 cibles d'exploration

Le Plan cuivre a pour but d'instaurer le renouvellement des ressources minérales en cuivre du Québec par la relance de l'exploitation du cuivre et le développement, à long terme, des communautés minières de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James.

En 2010-2011, 14 nouvelles cibles géologiques pour le cuivre ont été définies à la suite des travaux d'acquisition de nouvelles données géoscientifiques sur le territoire visé par le Plan cuivre. Le résultat compilé au 31 mars 2011 s'élève à 41 cibles pour la période allant de 2008 à 2011 et représente plus de 80 % de la cible initiale. Quelques nouvelles cibles d'exploration pourraient être définies au moyen du traitement ultérieur des données recueillies au cours de l'année. Mentionnons par ailleurs que les travaux exécutés sur ce même territoire ont permis de définir plusieurs cibles d'exploration pour d'autres substances que le cuivre, notamment l'or, l'argent, l'uranium et les kimberlites (diamant). Seulement en 2010-2011, ces nouvelles cibles d'exploration minérale dépassent les 50 cibles visées pour le cuivre.

Action 3.7 Travailler de concert avec les partenaires au soutien de projets structurants

INDICATEUR

État d'avancement de la démarche d'accompagnement des promoteurs

CIBLE

D'ici à décembre 2010, démarche d'accompagnement en place

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours

Le Ministère poursuit son rôle d'accompagnateur en offrant son soutien pour favoriser la réalisation des projets en région. Le développement du système de suivi global des projets d'investissement a été terminé en 2010. Cet outil a pour but de fournir une vision d'ensemble des projets afin de mieux coordonner les appuis gouvernementaux lorsqu'ils sont nécessaires. Les fonctionnalités de ce système permettent, notamment, de produire des rapports portant sur les retombées économiques pour les communautés et sur le suivi de l'évaluation environnementale des projets. Les utilisateurs affectés à la saisie des projets ont reçu une formation. Au moment de la saisie des données, il a été constaté que certaines améliorations devaient être apportées au système. Ces travaux débuteront en 2011-2012.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif ministériel

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Afin d'appuyer le développement durable, le Ministère privilégie une gestion intégrée et régionalisée qui concilie les besoins sociaux, les objectifs économiques, ainsi que les préoccupations environnementales.

Dans le respect des balises gouvernementales, les régions jouent maintenant un rôle plus important dans la gestion des ressources naturelles et du territoire. De plus, elles bénéficient d'une très grande autonomie dans les choix et les priorités qu'elles souhaitent mettre de l'avant.

Action 4.1 Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

INDICATEUR

Nombre d'avis formulés par le Ministère sur les PRDIRT

CIBLE

D'ici à 2011, 16 avis ministériels

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	16 PRDIRT élaborés, avis en élaboration

Dans le contexte de la gestion intégrée et régionalisée, les conférences régionales des élus (CRE) et leurs commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ont la responsabilité d'élaborer des plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) et de participer à leur mise en œuvre d'ici mars 2013. Au 31 décembre 2010, la plupart des CRRNT avaient déposé officiellement leur PRDIRT. Depuis, les directions générales en région (DGR) du Ministère travaillent à la préparation de leur avis. Par conséquent, aucun avis n'a été formulé par le Ministère en 2010-2011.

Action 4.2 Décentraliser la gestion des baux de villégiature, le contrôle de l'occupation du territoire et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier

INDICATEUR

Nombre d'ententes de délégation signées avec les MRC

CIBLE

D'ici à 2011, 10 ententes de délégation signées

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Discussions avec les MRC en cours	5 ententes signées	24 ententes signées

Conformément aux orientations gouvernementales en matière de décentralisation et de régionalisation, la gestion de droits fonciers et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État peuvent être assumées par les acteurs du domaine municipal. Cette délégation régionale de pouvoirs et de responsabilités procure aux municipalités régionales de comté (MRC) de nouveaux leviers de développement économique, en plus de rapprocher, du citoyen, les services publics.

On compte actuellement 29 MRC qui se chargent des responsabilités déléguées par le Ministère dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Lanaudière, des Laurentides, du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale et de la Mauricie.

Action 4.3 Mettre en place un régime forestier adapté dans les limites du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, favorisant la participation des Cris à l'activité forestière en région

INDICATEUR

Taux d'intégration des modalités du régime forestier adapté dans les plans d'interventions forestières

CIBLE

Intégrer 100% des modalités aux plans

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
100% des modalités intégrées dans les plans	100% des modalités intégrées dans les plans	100% des modalités intégrées dans les plans

En vertu des dispositions prévues dans l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, le Ministère met en place un régime forestier adapté et favorise la participation des Cris à l'élaboration des plans d'interventions forestières, soit les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans annuels d'interventions forestières (PAIF) qui en découlent, de même qu'aux modifications de ceux-ci.

Au 31 mars 2011, les 15 PGAF applicables au territoire de l'Entente sont approuvés et mis en vigueur sur le territoire. Il en va de même pour les 15 PAIF qui en découlent. Ces plans sont donc conformes au régime forestier adapté de l'Entente et ont permis la délivrance de tous les permis d'intervention sur les unités d'aménagement en cause. En conséquence, pour l'année 2010-2011, la planification forestière sur le territoire de l'Entente intègre 100% des modalités prévues.

Action 4.4 Optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation

INDICATEUR

État d'avancement de la révision des modalités de consultation

CIBLE

D'ici à 2011, revoir les modalités de consultation

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Révision des modalités de consultation en cours	Révision des modalités de consultation en cours	Modalités de consultation en validation

Le Ministère s'acquitte de ses devoirs de consultation conformément au Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones proposé par le Secrétariat des affaires autochtones. Dans le but de promouvoir une relation de confiance basée sur la collaboration et d'optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation, le Ministère travaille actuellement à adapter, au contexte spécifique de la gestion des ressources naturelles et du territoire, les modalités d'application du guide. Au 31 mars 2011, les modalités de consultation proposées étaient en validation au Secrétariat des affaires autochtones.

Action 4.5 Mettre en œuvre les actions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs du milieu municipal et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial³⁰

<p>INDICATEUR</p> <p>Nombre d'actions réalisées conformément au plan d'action gouvernemental</p>	<p>CIBLE</p> <p>D'ici à 2011, mettre en œuvre les actions (2008-2009: 1; 2009-2010: 9 et 2010-2011: 11)</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> <th>2010-2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mise en œuvre de la 1^{re} action</td> <td>Au total, mise en œuvre de 8 actions</td> <td>Au total, mise en œuvre de 10 actions</td> </tr> </tbody> </table>			2008-2009	2009-2010	2010-2011	Mise en œuvre de la 1 ^{re} action	Au total, mise en œuvre de 8 actions	Au total, mise en œuvre de 10 actions
2008-2009	2009-2010	2010-2011								
Mise en œuvre de la 1 ^{re} action	Au total, mise en œuvre de 8 actions	Au total, mise en œuvre de 10 actions								
<p>INDICATEUR</p> <p>Pourcentage d'associations d'entreprises et de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) sensibilisées à l'adoption d'une démarche de développement durable</p>	<p>CIBLE</p> <p>100% des entités ciblées</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> <th>2010-2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mesure du résultat prévue en 2010-2011</td> <td>Mesure du résultat prévue en 2010-2011</td> <td>Indicateur et cible révisés pour 2013</td> </tr> </tbody> </table>			2008-2009	2009-2010	2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Indicateur et cible révisés pour 2013
2008-2009	2009-2010	2010-2011								
Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Indicateur et cible révisés pour 2013								

Dans le contexte de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2009-2013, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a contribué aux travaux des tables d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP) et des organismes municipaux (TACOM). Il s'agit, principalement, d'actions préparatoires à la sensibilisation de ces organisations qui soutiennent le dynamisme territorial.

Dans le respect du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux et des entreprises, 10 des 11 actions prévues en 2010-2011 ont été accomplies. Le véhicule principal de sensibilisation des organisations ciblées consiste en des répertoires d'outils et de programmes gouvernementaux qui appuient les initiatives de développement durable. Déjà, les répertoires sont accessibles³¹ aux entreprises du secteur privé.

Le plan d'action gouvernemental prévoit mesurer le taux d'adoption d'une démarche de développement durable par les organisations ciblées en 2013. Le Ministère se rallie à cet objectif gouvernemental et révisera, en conséquence, son indicateur et sa cible dans le prochain plan d'action de développement durable.

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

Objectif ministériel

Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial

Au Ministère, la formulation des politiques de gestion des ressources naturelles et du territoire public tient compte de la pérennité des ressources, de la multiplicité des usages, des préoccupations régionales et de la gestion intégrée.

De la restauration des sites miniers abandonnés à l'évaluation de la précarité d'espèces fauniques, les actions sont fondées sur des priorités de conservation de la biodiversité et des écosystèmes, tout en tenant compte des préoccupations de la population et des communautés régionales et autochtones.

³⁰ Cette action se poursuivra dans le prochain plan d'action de développement durable du Ministère.

³¹ Le développement durable : au cœur de votre stratégie d'affaires

www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/developpementDurable?lang=fr&d=developpementDurable

Action 5.1 Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017

INDICATEUR

Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental

CIBLE

D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Travaux en cours pour les sites Eustis et Bevcon	Travaux en cours pour les 3 sites	Travaux achevés sur 1 site, en cours sur 2 sites

12.3 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 12.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer la conservation du patrimoine naturel** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits aux pages 57 et 58 du présent rapport.

Action 5.2 Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

Élaboration du cadre global de gestion forestière

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration du cadre global en cours (1 ^{re} partie diffusée)	Élaboration du cadre global en cours	Élaboration du cadre global achevée

9.2 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 9.2** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Poursuivre l'amélioration des connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 52 du présent rapport.

Action 5.3 Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet

CIBLE

D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Développement de 4 indicateurs en cours	Diffusion de 1 nouvel indicateur	Diffusion de 1 nouvel indicateur; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés

9.1 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 9.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Poursuivre l'amélioration des connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 51 du présent rapport.

Action 5.4 Mettre en œuvre les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) dans les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans annuels d'interventions forestières (PAIF)

INDICATEUR

Taux de mise en œuvre des 11 OPMV assignés par le Ministère dans les plans d'interventions forestières

CIBLE

D'ici à 2011, mettre en œuvre 100% des OPMV assignés dans les plans

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
100% des OPMV intégrés dans les plans	100% des OPMV intégrés dans les plans	100% des OPMV intégrés dans les plans

Les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) contribuent à la conservation des sols et de l'eau, à la conservation de la diversité biologique et au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société.

En juin 2010, le Ministère a fourni aux bénéficiaires une mise à jour des instructions nécessaires à l'intégration des 11 OPMV dans la planification des interventions forestières prévues pour la période allant de 2011 à 2013.

Action 5.5 Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie, orignal et ours noir)	Annuellement, respect du taux de récolte planifié	Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie et orignal) et récolte inférieure (ours noir)	Récolte inférieure au taux de récolte planifié (cerf de Virginie, ours noir et orignal)	Respect du taux de récolte planifié (orignal) et récolte inférieure (cerf de Virginie et ours noir)

La mise en œuvre des plans de gestion est essentielle à l'exploitation rationnelle des populations de grand et de petit gibier. L'enregistrement de la récolte de certaines espèces permet au Ministère de connaître le nombre d'animaux capturés ainsi que leur structure de population (par exemple, âge, sexe) et de définir le taux de récolte à respecter annuellement. Les potentiels de récolte établis pour le cerf de Virginie et l'ours noir sont de 62 796 cerfs et de 6 236 ours. Dans le cas de l'orignal, la cible à atteindre est un accroissement, aussi faible soit-il, ou une stabilisation du cheptel propre à chaque zone de chasse.

Au cours de l'automne 2010, la récolte de cerfs de Virginie et d'ours noirs a représenté respectivement 84 % et 79 % de la récolte potentielle. Ces résultats sont garants du maintien de populations en santé et de l'équilibre par rapport à leur structure de population. Ils s'expliquent par une baisse des populations de cerfs observée depuis 2009 et une baisse d'intérêt de la clientèle pour la capture de l'ours. Des actions sont en cours pour redresser les populations de cerfs.

Dans le cas de l'orignal, la récolte de 2010 s'élève à 21 071 animaux, ce qui correspond à une récolte de 12 % supérieure à celle de 2008, ces deux années étant des années restrictives. Les objectifs de stabilisation ou de croissance des populations d'originaux ont été atteints dans chacun des territoires de chasse comme en témoigne, par ailleurs, la récolte de 15 248 originaux mâles adultes, indicateur le plus représentatif de l'état des populations d'originaux.

Action 5.6 Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Superficie de milieux humides et d'écosystèmes sensibles protégée et restaurée	D'ici à 2011, 1 500 ha de milieux humides et d'écosystèmes sensibles	1 074 ha protégés (résultat révisé; l'estimation était de 1 716 ha) ³²	904 ha protégés (estimation, le résultat pourrait être révisé) et 290 ha restaurés; au total, 2 268 ha protégés ³³	837 ha protégés (estimation, le résultat pourrait être révisé) et 93 ha restaurés; au total, 3 198 ha protégés

L'Entente tripartite de partenariat financier pour la protection de milieux naturels par l'acquisition de terres privées entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Canards Illimités Canada (CIC) et Conservation de la nature Canada (CNC) s'est poursuivie pour la troisième année (sur une durée de cinq ans). En 2010-2011, quatre nouveaux terrains ont été acquis ou sont en voie de l'être. Ceux-ci sont situés dans les régions administratives de l'Outaouais et de la Mauricie. Leur superficie varie de 8 à 716 hectares et l'ensemble des projets totalise 837 hectares.

³² Le résultat de 1 074 ha protégés tient compte d'une nouvelle révision à la baisse des superficies protégées en 2008-2009. La première révision, présentée dans le Rapport annuel 2009-2010, faisait état de 1 890 ha protégés. Cependant, à la suite de changements dans la programmation des acquisitions, le résultat a été de nouveau révisé lors de l'exercice 2010-2011, passant de 1 890 ha à 1 074 ha protégés.

³³ Le résultat total a été modifié en raison de la révision à la baisse des superficies protégées en 2008-2009, passant de 3 084 ha à 2 268 ha protégés.

Par ailleurs, l'Entente de partenariat financier pour la **restauration** de sites fauniques entre le Ministère et CIC s'est également poursuivie pour la troisième année (sur une durée de sept ans; prolongation de deux ans par avenant en 2010-2011). Deux projets (ou phases de projets) se sont terminés en 2010-2011 et totalisent une superficie de 93 hectares.

Au total, les superficies protégées couvrent, actuellement, 3 198 ha. L'acquisition de terrains, autant que la restauration des milieux humides et d'écosystèmes sensibles, permet de protéger la qualité de l'habitat d'une grande variété d'espèces, d'augmenter les populations de sauvagine et, par conséquent, d'accroître les retombées économiques inhérentes à la chasse. Il importe de noter que les résultats de l'année 2010-2011 sont des estimations fondées sur l'évaluation cartographique des superficies qui était disponible au moment de produire le présent rapport.

Action 5.7 Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées	D'ici à 2011, 15 évaluations	5 évaluations	Au total, 8 évaluations	Au total, 16 évaluations

12.1 Cet indicateur correspond à l'indicateur **12.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer la conservation du patrimoine naturel** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 57 du présent rapport.

Action 5.8 Préparer et réaliser les plans de protection des espèces à statut précaire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
État d'avancement de la réalisation des nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables	D'ici à 2011, réalisation de 15 nouveaux plans de protection	Réalisation de 15 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables pour un total de 67 plans	Réalisation de 3 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables pour un total de 70 plans	Réalisation de 15 plans provinciaux de protection sur la base du nouveau cadre de référence

Malgré la richesse de ses milieux naturels, le Québec abrite plusieurs espèces animales en situation précaire. C'est pourquoi le gouvernement du Québec adoptait, en 1989, la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. On emploie le terme vulnérable pour qualifier une espèce dont la survie est jugée précaire, et ce, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. Quant au terme menacé, il s'applique lorsque la disparition de l'espèce est appréhendée. Trente-huit espèces de la faune sont désignées comme étant menacées ou vulnérables en vertu de la réglementation découlant de cette loi. Cette liste, qui comporte aussi bien des poissons et des oiseaux que des mammifères, est révisée périodiquement, ce qui signifie que certaines espèces peuvent en être retirées si leur situation est jugée bonne, alors que d'autres espèces peuvent y être ajoutées lorsque leur situation est jugée préoccupante.

Jusqu'à présent, les plans de protection mis en œuvre par les agents de protection de la faune avaient une portée régionale et, conséquemment, une même espèce menacée ou vulnérable pouvait faire l'objet de plusieurs plans de protection dans diverses régions du Québec. Au cours de l'année 2010-2011, le Ministère a jugé opportun de réviser sa façon de concevoir ces plans de protection. En conséquence, le Ministère a élaboré et réalisé 15 nouveaux plans de protection provinciaux, soit un plan provincial par espèce, conformément à son nouveau cadre de référence en la matière.

Action 5.9 Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Taux d'avancement de 3 mesures principales pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique	D'ici à 2011, mise en œuvre de 3 mesures principales	25 % (plan d'action approuvé et mesure 1 mise en œuvre)	70 % d'avancement	75 %

Le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille 2009-2013, déposé conjointement par Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), a comme objectifs de réduire de 50 % la mortalité de l'anguille causée par les pêches commerciales et de réintroduire l'anguille dans des habitats de production favorables. Le plan d'action comporte les trois mesures suivantes qui permettent d'atteindre les objectifs.

Mesure 1: Programme de retrait des autorisations de pêche commerciale à l'anguille

Afin de vérifier l'efficacité du programme de rachat des permis de pêche commerciale mis en œuvre en 2009-2010, l'évaluation précise de l'abondance des anguilles et de leur taux d'exploitation a été effectuée en 2010. Il a été établi que le taux d'exploitation de l'anguille dans le Saint-Laurent a diminué de plus de 50 % à la suite du rachat des permis de l'estuaire pour se situer à 10,4 %. Cela confirme que l'objectif premier du plan d'action est atteint. Par ailleurs, en raison des disponibilités financières supérieures à celles qui avaient été prévues, le comité responsable de la mise en œuvre du plan d'action a approuvé le déploiement d'un second programme de rachat des permis commerciaux, applicable dans le secteur du lac Saint-François, de Contrecoeur et de la rivière des Outaouais. Ce programme contribuera au dépassement des objectifs du plan d'action. Le coût du programme de rachat des permis de l'estuaire a été de 1 235 717 \$. Le coût maximal anticipé du second programme, à mettre en œuvre, est de moins de 200 000 \$ et doit toujours faire l'objet de l'approbation des autorités du Ministère et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Mesure 2: Programme d'ensemencement de jeunes anguilles (civelles)

Le programme de transfert de civelles, qui doit favoriser la réintroduction de l'anguille dans des habitats de production favorables, a été suspendu pour la durée du plan d'action en raison de préoccupations quant aux risques de contamination pathologique et génétique. Cette décision a mené, notamment, aux occasions financières qui permettent l'élaboration du second programme de rachat des permis. Il faut noter que l'enveloppe initiale allouée à cette mesure correspondait au quart du montant total destiné au plan d'action. Cela explique que le taux d'avancement global soit évalué à 75 %, les deux autres mesures étant jugées atteintes de manière satisfaisante.

Mesure 3: Programme de recherche appliquée

En 2010-2011, trois projets de recherche ont été financés par le plan d'action, pour une somme totale de 72 300 \$. Les activités de recherche réalisées consistent en l'« estimation de l'abondance des anguilles en avalaison et de leur taux d'exploitation dans l'estuaire du Saint-Laurent », un « réseau sentinelle du recrutement chez l'anguille d'Amérique dans le système Saint-Laurent » et la « collecte d'anguilles d'Amérique marquées et recapturées au fleuve Saint-Laurent ».

Action 5.10 Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques

<p>INDICATEUR</p> <p>Nombre de nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels protégés légalement³⁴</p>	<p>CIBLE</p> <p>D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009: 20; 2009-2010: 15 et 2010-2011: 15)</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> <th>2010-2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>24 projets en voie d'être achevés</td> <td>24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être</td> <td>40 EFE protégés; au total, 64 EFE protégés</td> </tr> </tbody> </table>			2008-2009	2009-2010	2010-2011	24 projets en voie d'être achevés	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être	40 EFE protégés; au total, 64 EFE protégés
2008-2009	2009-2010	2010-2011								
24 projets en voie d'être achevés	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être	40 EFE protégés; au total, 64 EFE protégés								
<p>INDICATEUR</p> <p>Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts</p>	<p>CIBLE</p> <p>D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> <th>2010-2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 866 refuges biologiques</td> <td>Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)</td> <td>Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)</td> </tr> </tbody> </table>			2008-2009	2009-2010	2010-2011	2 866 refuges biologiques	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)
2008-2009	2009-2010	2010-2011								
2 866 refuges biologiques	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)								

11.1 11.2 Ces indicateurs correspondent **aux indicateurs 11.1 et 11.2** du *Plan stratégique 2008-2011*. Ils font état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 55 du présent rapport.

34 Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

Action 5.11 Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)

INDICATEUR

Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement

CIBLE

D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009: 10; 2009-2010: 10 et 2010-2011: 10)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)	Projets en cours pour 33 sites	Projets en cours pour 19 sites potentiels

11.3 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 11.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 56 du présent rapport.

Objectif gouvernemental 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

Objectif ministériel

Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire

Le Ministère affirme son leadership dans la gestion du patrimoine naturel et territorial en instaurant des approches novatrices et responsables. Aussi compte-t-il sur de solides infrastructures de connaissance et de recherche qui lui fournissent de l'information utile pour ses processus décisionnels. Ces connaissances de pointe et la modernisation de ses processus lui permettent de progresser et de jouer efficacement son rôle de gestionnaire des ressources naturelles et du territoire.

Action 6.1 Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

INDICATEUR

Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du plan

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration du plan de mise en œuvre en cours et consultation sur le Livre vert achevée	90 % du plan de mise en œuvre élaboré	100 % du plan de mise en œuvre élaboré

5.1 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 5.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Réaliser la réforme de la gestion des forêts** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 44 du présent rapport.

Action 6.2 Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration de la stratégie d'aménagement durable des forêts

CIBLE

D'ici à décembre 2009, stratégie élaborée

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration de la stratégie en cours	Projet de stratégie achevé à 95 %	Stratégie élaborée à 80 %

AD

Cet indicateur est partagé avec le *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait aussi état des résultats obtenus pour l'action déterminante **Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts**. Ces résultats sont décrits à la page 71 du présent rapport.

Action 6.3 Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

CIBLE

D'ici à décembre 2009, élaboration du plan d'action

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Élaboration en cours	Plan d'action achevé à 90 %	Plan d'action élaboré

L'aménagement écosystémique des forêts constitue une réponse aux préoccupations socioéconomiques et environnementales soulevées à l'égard de la gestion du milieu forestier. Un plan d'action pour la mise en œuvre de cette approche a été achevé et approuvé en mars 2011. Le plan d'action comprend les axes de travail prioritaires, les actions prépondérantes et les activités. Les responsables, les livrables et le calendrier de réalisation sont nommés dans un document connexe. Avec ce plan d'action, les prochains plans d'aménagement forestier prévus pour la période allant de 2013 à 2018 seront progressivement élaborés en fonction d'une approche écosystémique. Ils viseront le maintien de la biodiversité et de la viabilité des écosystèmes forestiers dans le respect des valeurs sociales liées au milieu forestier.

Action 6.4 Développer une approche participative en connaissance géographique pour soutenir l'enrichissement et l'actualisation de l'information ainsi que les besoins de gouvernance des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR

État d'avancement du développement de l'approche participative

CIBLE

D'ici à 2011, 2 ententes de partenariat signées

D'ici à décembre 2009, 16 ententes particulières signées avec les conférences régionales des élus (CRE)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Une entente de partenariat signée avec le gouvernement fédéral	Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral	Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral
11 ententes particulières signées avec les CRE	Au total, 16 ententes particulières signées avec les CRE	Au total, 16 ententes particulières signées avec les CRE

Deux ententes conclues avec le gouvernement fédéral sont en cours de réalisation. Une première entente, signée au cours de l'automne 2008, porte sur la production d'une cartographie numérique à jour du nord du Québec et sur la création du produit « Réseau hydro national (RHN) ». Une deuxième entente, signée au printemps 2010, permet le partage, entre les partenaires du projet et le gouvernement fédéral, d'une partie du financement des efforts d'actualisation de la géobase *Adresses Québec*, tout en évitant d'avoir des données en double.

Par ailleurs, afin de soutenir la gouvernance régionale des ressources naturelles et du territoire, le Ministère a misé sur le partage de l'information géographique qu'il possède et sur la coopération pour effectuer la mise à jour de cette information. À cette fin, le Ministère a conclu 16 ententes particulières avec les conférences régionales des élus (CRE). Outre le contexte particulier de l'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT), d'autres organismes ont reconnu les bénéfices de la collaboration en matière d'information géographique. Au total, au cours des trois dernières années, 39 organismes ont adhéré à ce nouveau modèle d'enrichissement et d'actualisation de l'information.

Action 6.5 Compléter la rénovation cadastrale

INDICATEUR

Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois

CIBLE

D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
60,8 %	64,2 %	67,2 %

2.1 Cet indicateur correspond à l'indicateur 2.1 du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 41 du présent rapport.

Action 6.6 Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)

INDICATEUR

Pourcentage d'enregistrement dans le RDE des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers

CIBLE

D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
17,4 %	16,9 %	99,2 %

3.1 Cet indicateur correspond à l'indicateur 3.1 du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 42 du présent rapport.

Action 6.7 Réaliser des projets d'acquisition de connaissances qui conduisent à une utilisation durable des ressources fauniques et des habitats

INDICATEUR

Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances prévus

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation de 22 projets

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
41 % (9 projets réalisés)	91 % (au total, 20 projets réalisés)	Cible dépassée (au total, 43 projets réalisés)

Le Ministère réalise des projets d'acquisition de connaissances avec de nombreux spécialistes rattachés à des organismes publics, parapublics et privés. Les travaux ainsi exécutés ont pour but d'assurer une saine gestion des populations fauniques afin d'en garantir la conservation ou la mise en valeur.

En 2010-2011, 20 projets d'acquisition de connaissances ont conduit à la publication d'articles dans des revues internationales avec comité de lecture ou à celle de rapports à caractère scientifique. Chaque année, le nombre de rapports produits ou d'articles publiés a augmenté, et ce, de façon considérable en 2010-2011 à la suite de partenariats scientifiques et financiers fructueux avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, des organismes parapublics, des municipalités, des centres de recherche universitaire et des associations sans but lucratif.

TABLEAU 22

Projets d'acquisition de connaissances réalisés selon six thèmes relatifs au développement durable des ressources fauniques et des habitats

THÈMES DE RECHERCHE	PROJETS RÉALISÉS				CIBLE
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	CUMULATIF	
Modalités de gestion de la faune exploitée (orignal, cerf de Virginie, caribou, ours noir et petite faune)	4	5	9	18	6
Effets des activités humaines sur la faune et ses habitats (éoliennes, routes, villégiature et nourrissage des cervidés)	3	—	4	7	4
Changements climatiques	—	1	1	2	3
Maladies de la faune (SHV, MDC, rage, grippe aviaire et syndrome du museau blanc)	2	4	5	11	5
Aménagement des cours d'eau en milieu agricole	0	0	3*	3	3
Évaluation des retombées socioéconomiques liées à des activités fauniques	—	1	1	2	1
TOTAL	9	11	23	43	22

* Ces trois rapports ont bel et bien été produits mais l'un d'eux aurait dû être comptabilisé en 2008-2009 et les deux autres en 2009-2010. Il faut donc considérer que le total réel des projets réalisés en 2010-2011 est de 20.

Action 6.8 Réaliser des projets de recherche centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Taux de réalisation des projets de recherche prévus	D'ici à 2011, réalisation de 23 projets de recherche	2008-2009 23 projets en cours	2009-2010 17 % (4 projets achevés et 19 projets en cours)	2010-2011 74 % (17 projets achevés et 6 projets en cours)

Le Ministère poursuit ses efforts de recherche appliquée afin de faire progresser les pratiques forestières au Québec. Quatre thèmes particuliers, centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire, sont inscrits dans le plan d'action de développement durable. Parmi les 23 projets prévus, 17 sont terminés et 6 sont en cours, ce qui correspond à un taux de réalisation de 74 %.

Il importe de noter que le taux d'avancement moyen des projets en cours, dont ceux sur les effets des traitements sylvicoles sur la productivité des forêts qui exigent des analyses à plus long terme, s'élève à 99 %.

TABLEAU 23

Taux d'avancement moyen des projets en cours et nombre de projets réalisés

THÈMES	TAUX D'AVANCEMENT			PROJETS RÉALISÉS	CIBLE
	2008-2009	2009-2010	2010-2011		
Modélisation de la croissance des forêts	58 %	98 %	98 %	3	4
Effets des traitements sylvicoles sur la productivité des forêts	40 %	71 %	99 %	7	12
Changements climatiques	75 %	83 %	100 %	2	2
Fertilité des sols et productivité	73 %	86 %	100 %	5	5
TOTAL	61 %	85 %	99 %	17	23

Action 6.9 Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales

INDICATEUR

Superficie couverte par des levés géoscientifiques

CIBLE

Annuellement, superficie de 50 000 km²

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
133 609 km ²	101 088 km ²	197 591 km ²

1.3 Cet indicateur correspond à l'**indicateur 1.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 41 du présent rapport.

Action 6.10 Systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable lors de l'évaluation des programmes du Ministère

INDICATEUR

Pourcentage des rapports d'évaluation qui contiennent au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable

CIBLE

D'ici à 2011, 100% des rapports d'évaluation de programme (2008-2009: 50%; 2009-2010: 75% et 2010-2011: 100%)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
50% (<i>Rapport d'évaluation du Programme de connaissance géographique du territoire, volet cartographique</i>)	100% des rapports d'évaluation de programme	100% des rapports d'évaluation de programme

Pour faire progresser la prise en considération des principes de développement durable dans toutes les sphères de ses activités, le Ministère intègre, dans la démarche d'évaluation de programme, des instruments de mesure et des indicateurs de développement durable. Les rapports d'évaluation procurent une information fiable et crédible sur les programmes et sont un soutien à la prise de décision.

L'évaluation de programme terminée au cours de l'année 2010-2011 a tenu compte d'au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable. La cible est atteinte.

Action 6.11 Développer une offre de service et adapter des outils pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable

INDICATEUR

État d'avancement du développement de l'offre de service et de l'adaptation des outils de soutien

CIBLE

D'ici à mars 2010, offre de service et outils disponibles

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010	2010-2011
Mesure du résultat prévue en 2009-2010	Offre de service et outils rendus disponibles	Cible atteinte en 2009-2010

La Loi sur le développement durable exige que, dans l'exercice de ses responsabilités, l'administration publique prenne davantage en considération 16 principes de développement durable. Cela fait appel à de nouvelles façons de faire mais, surtout, à une documentation normalisée qui appuie l'élaboration des avis et des projets ainsi que les décisions importantes.

Les outils rendus disponibles en mars 2010 ont, de diverses manières, exercé une influence sur les équipes de travail au Ministère. Certaines équipes ont éprouvé le besoin d'adapter, à leur contexte particulier, la grille d'analyse proposée. C'est le cas, notamment, du Secteur des mines qui a construit un outil sur mesure pour son propre domaine d'intervention. D'autres ont tiré profit de la grille d'analyse afin de proposer de nouvelles méthodes d'analyse qui tiennent compte des principes de développement durable. Les activités de formation qui seront déployées en 2011-2012 profiteront aussi des outils rendus disponibles.

Changements climatiques

Le *Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012* prévoit deux actions qui interpellent tous les ministères et organismes.

- **Les ministères et organismes doivent améliorer, d'ici 2010, leur efficacité énergétique en abaissant leur consommation d'énergie de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et de 20 % celle du carburant (action 16)**

L'objectif qui consiste à réduire de 20 % la consommation de carburant du parc de véhicules du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a été atteint (en comparaison avec l'année de référence 2006-2007 correspondant à l'arrivée de Faune Québec au sein du Ministère). Les données indiquent qu'en 2010-2011 le nombre de litres de carburant consommé a diminué de 23,9 %. Cette diminution est en étroite corrélation avec la diminution du nombre de kilomètres parcourus, soit 23,2 %. Les gains en efficacité, mesurés par le nombre de litres par 100 kilomètres, montrent une réduction de 1,0 % en trois ans. Le nombre de véhicules qui font partie du parc a également été réduit de 5,2 %.

- **Les ministères doivent élaborer un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail (action 17)**

À la suite d'une entente administrative conclue avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les employés du ministère des Ressources naturelles et de la Faune seront encouragés à préférer l'utilisation des transports durables (transports en commun, covoiturage, marche et vélo) à celle de l'automobile en mode individuel. Ce programme, qui prendra fin le 31 mars 2013, a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés qui se rendent au travail.

Au cours de l'année 2010-2011, un sondage sur les habitudes de déplacements du personnel ainsi qu'un inventaire des infrastructures et mesures déjà mises en place en transports durables a permis de faire le diagnostic de la situation au Ministère. Les travaux du comité d'action ministériel se poursuivent afin d'établir les priorités et d'élaborer le plan de navette durable.

Par ailleurs, le Ministère est porteur de deux autres actions du *Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012*.

- **Viser à ce que les distributeurs d'essence fournissent 5 % d'éthanol dans l'ensemble de leurs ventes d'ici 2012, une mesure devant réduire les émissions de GES de 780 kilotonnes**

3.3 Le Ministère a intégré cette action à son *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. En conséquence, les résultats qui y sont relatifs sont décrits sous l'action 3.3 **Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières cellulose** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Améliorer la vitalité économique des régions du Québec*, à la page 84 du présent rapport.

- **Déterminer la vulnérabilité des forêts québécoises et du secteur forestier aux changements climatiques**

Entre autres répercussions potentielles des changements climatiques sur les forêts se trouvent :

- une augmentation des risques liés aux infestations d'insectes, aux agents pathogènes ou aux événements climatiques extrêmes;
- une modification de la fréquence ou de l'intensité des perturbations naturelles;
- une modification de la croissance, de la productivité et de la biodiversité des forêts.

Les équipes de recherche forestière du Ministère contribuent à mieux comprendre certains effets des changements climatiques sur la forêt et participent à l'élaboration de mesures d'adaptation qui permettent d'atténuer les conséquences sur le capital naturel et les divers usages du territoire forestier, à une échelle locale ou régionale.

Parmi les projets menés par le Ministère, mentionnons : *l'Intégration des effets des changements climatiques dans l'élaboration des modèles de transfert de semences; les Impacts des changements climatiques sur la répartition des arbres au Québec; et l'Évaluation des premières réactions du sol de la pessière à mousses de l'Est face au réchauffement climatique.*

Pour mener ses recherches, le Ministère travaille en collaboration avec certaines universités québécoises et aussi avec le Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, Ouranos, pour lequel il libère partiellement un chercheur à titre de responsable du programme en impacts et adaptation aux changements climatiques pour les ressources forestières.

Exigences législatives et gouvernementales

4



L'abondance des grands troupeaux de caribous et l'immensité du paysage nordique offrent une expérience de chasse sportive exceptionnelle et de réputation internationale. Cette ressource faunique est d'une importance capitale pour les peuples autochtones qui lui vouent le plus grand respect. L'historique des variations considérables de la population de caribous démontre le fragile équilibre écologique qui règne dans la toundra.

Conformément à la Loi sur la fonction publique, le rapport annuel de gestion du Ministère doit comporter une rubrique particulière où figure le compte rendu des résultats obtenus à l'égard d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche visant les groupes cibles, c'est-à-dire les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées. En outre, le Ministère doit rendre compte de ses résultats en ce qui concerne six autres exigences : l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la Politique de financement des services publics, l'application de la politique linguistique, les bonis au rendement, l'allègement réglementaire et administratif et, enfin, le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.

Accès à l'égalité en emploi

Embauche en 2010-2011

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou vivant avec un handicap. Le but est de hausser la représentativité de ces groupes cibles dans la fonction publique.

TABLEAU 24

Répartition du nombre de personnes embauchées, selon le statut d'emploi

RÉPARTITION	STATUT D'EMPLOI				TOTAL
	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	
Nombre total de personnes embauchées	330*	143	277	37	787

* Des 330 personnes ayant un statut de *réguliers* embauchées en 2010-2011, 168 étaient âgées de moins de 35 ans (50,9 %).

TABLEAU 25

Répartition des personnes embauchées membres des groupes cibles, selon le statut d'emploi et le groupe cible

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE D'EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2010-2011						TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI
	EMBAUCHE TOTALE 2010-2011	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	
Réguliers	330	6	3	1	2	12	3,6 %
Occasionnels	143	3	0	1	2	6	4,2 %
Étudiants	277	9	2	1	4	16	5,8 %
Stagiaires	37	2	0	0	0	2	5,4 %
TOTAL	787	20	5	3	8	36	4,6 %

TABLEAU 26

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

	STATUT D'EMPLOI					TOTAL (EN %)
	RÉGULIERS (EN %)	OCCASIONNELS (EN %)	ÉTUDIANTS (EN %)	STAGIAIRES (EN %)	TOTAL (EN %)	
2008-2009	6,8	7,2	7,8	6,7		7,3
2009-2010	2,2	3,8	6,5	14,3		5,9
2010-2011*	3,6	4,2	5,8	5,4		4,6

* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes embauchées au 31 mars 2011, tel qu'il est indiqué dans le *Tableau 24 – Répartition du nombre de personnes embauchées, selon le statut d'emploi*.

Représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Au 31 mars 2011, l'effectif régulier comptait **3 185 employés**.

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre, au sein de l'effectif, le taux de représentativité de 9 % pour les membres de communautés culturelles, les anglophones et les autochtones ainsi que de 2 % pour les personnes handicapées. En ce qui concerne la représentativité des groupes cibles dans les emplois réguliers, le Ministère n'atteint pas l'objectif. Toutefois, des représentations ont été faites auprès du Secrétariat du Conseil du trésor pour l'obtention d'accommodements en raison de la difficulté de recrutement dans certains corps d'emplois ministériels.

TABLEAU 27

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPES CIBLES	2009		2010		2011	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX*
Communautés culturelles	52	1,6%	52	1,7%	59	1,9%
Anglophones	24	0,7%	22	0,7%	21	0,7%
Autochtones	35	1,1%	31	1,0%	31	1,0%
Personnes handicapées	21	0,7%	20	0,6%	23	0,7%
TOTAL	132	4,1%	125	4,0%	134	4,3%

* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes en place dans des emplois réguliers, au 31 mars 2011, soit 3 185.

TABLEAU 28

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi à la fin de mars 2011

GROUPES CIBLES	CATÉGORIE D'EMPLOI										TOTAL	
	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL*		PERSONNEL TECHNICIEN ASSIMILÉ / PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER			
	NOMBRE	TAUX**	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
Communautés culturelles	3	1,1%	35	2,9%	17	1,2%	4	1,3%	-	-	59	1,9%
Anglophones	2	0,7%	8	0,7%	5	0,4%	6	1,9%	-	-	21	0,7%
Autochtones	3	1,1%	3	0,2%	16	1,2%	9	2,9%	-	-	31	1,0%
Personnes handicapées	1	0,4%	10	0,8%	10	0,7%	2	0,6%	-	-	23	0,7%
TOTAL	9	3,3%	56	4,6%	48	3,5%	21	6,7%	-	-	134	4,3%

* Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

** Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes en place dans des emplois réguliers, au 31 mars 2011, dans chacune des catégories d'emploi, tel qu'il est indiqué dans le *Tableau 3 – Répartition des personnes en place, selon la catégorie d'emploi*

Représentativité des femmes

TABLEAU 29

Taux d'embauche des femmes en 2010-2011, par statut d'emploi

RÉPARTITION	STATUT D'EMPLOI				TOTAL
	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	
Nombre	120	74	158	19	371
TAUX*	36,4%	51,7%	57,0%	51,4%	47,1%

* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes embauchées au 31 mars 2011, tel qu'il est indiqué dans le *Tableau 24 – Répartition du nombre de personnes embauchées, selon le statut d'emploi*.

TABLEAU 30

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, à la fin de mars 2011

RÉPARTITION	CATÉGORIE D'EMPLOI					TOTAL
	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL*	PERSONNEL TECHNICIEN ASSIMILÉ / PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	
Nombre total d'employés	268	1 223	1 370	309	15	3 185
Nombre de femmes	51	435	714	13	1	1 214
TAUX	19,0%	35,6%	52,1%	4,2%	6,7%	38,1%

* Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

TABLEAU 31

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

NOMBRE DE PROJETS ET PARTICIPATION	AUTOMNE 2008 (COHORTES 2009)	AUTOMNE 2009 (COHORTES 2010)	AUTOMNE 2010 (COHORTES 2011)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	4	1*	5
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre de participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	1	2	0

* Le nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec à l'automne 2009 a été modifié par rapport au résultat présenté dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010*.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

En 2010-2011, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a traité 820 demandes d'accès à des documents, comparativement à 807 en 2009-2010, ce qui représente une augmentation de 1,6 %.

TABLEAU 32

Répartition des demandes d'accès à l'information, par année

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Demandes d'accès	597	605	807	820
Refus	41	31	37	66
Demandes ayant fait l'objet d'un accès partiel*	61	97	87	114
Demandes traitées dans un délai de 20 jours	563	565	775	752
Demandes traitées dans un délai allant de 21 à 30 jours	34	40	32	68

* Accès partiel: pour l'ensemble des documents qui font l'objet d'une demande d'accès, il s'agit d'un refus d'accès à certains documents ou à des parties de documents, conformément aux dispositions pertinentes prévues dans la loi.

En ce qui concerne les demandes d'accès aux renseignements personnels, le Ministère a reçu 22 demandes, parmi lesquelles 11 ont été acceptées totalement, 7 l'ont été partiellement et 3 ont été refusées. Le délai moyen de traitement pour répondre à ces demandes a été de 15 jours.

Les dispositions suivantes ont été invoquées pour justifier le refus de communiquer des documents :

- articles 1, 2, 9, 11, 13 à 15, 18 à 24, 28, 29, 31, 32, 34, 36 à 40, 48, 53, 54, 87 et 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels;
- article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne;
- article 80.3 de la Loi concernant les droits sur les mines;
- article 215 de la Loi sur les mines.

Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable. Onze décisions ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Une session de sensibilisation à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels a été offerte à tous les nouveaux employés du Ministère.

Financement des services publics

Annoncée à l'intérieur du *Discours sur le Budget 2009-2010*, la Politique de financement des services publics a pour objectif d'encadrer le choix des modes de financement des services publics ainsi que la fixation, la révision et l'indexation des tarifs perçus par les organismes publics.

Conformément à cette politique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a constitué, au cours de l'année 2010-2011, un registre de ses tarifs.

Également en vue de répondre aux nouvelles pratiques envisagées en matière de tarification, à partir du 1^{er} janvier 2011, une indexation annuelle est obligatoire pour les tarifs qui ne sont pas déjà soumis à une indexation. À cet égard, plus des deux tiers des tarifs du Ministère sont déjà régis par un mécanisme d'indexation. D'autres tarifs n'ont pas eu à être indexés, car ils ont été modifiés en 2010, ou ils sont fixés par une loi ou un décret, ou encore ils sont exprimés en pourcentage ou établis selon la juste valeur marchande. Les tarifs pour lesquels aucune clause d'indexation n'était prévue et qui devaient être indexés l'ont été conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'administration financière. Par la suite, des démarches ont été mises en place afin de rendre publics à l'ensemble des clientèles du Ministère, et selon les voies de communication appropriées, les nouveaux tarifs en vigueur.

Parallèlement, les démarches ayant pour but de calculer le coût de revient interne des services publics offerts par le Ministère ont progressé au cours de l'exercice financier 2010-2011. Les résultats seront vraisemblablement diffusés dans le rapport annuel de gestion de l'année 2011-2012.

De plus, une liste des services qui auraient pu faire l'objet d'une tarification, mais que le Ministère ne tarifie pas, est en cours de rédaction. Les résultats partiels de cet exercice sont présentés ci-dessous. La liste complète paraîtra selon toute vraisemblance dans le rapport annuel de gestion de l'année 2011-2012.

Liste partielle des services qui auraient pu faire l'objet d'une tarification mais que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ne tarifie pas

- Autorisations pour les habitats fauniques
- Avis et conseils
- Demandes d'information faunique
- Permis scientifique, éducatif et de gestion
- Autorisation pour la construction d'un chemin autre que forestier ou minier, d'un stationnement, d'une aire de repos sans service ou d'une voie d'accès permettant la mise à l'eau d'une embarcation
- Analyse des demandes d'achat des terres du domaine de l'État à des fins de villégiature

Par ailleurs, l'annexe I présente les revenus de tarification du Ministère.

Application de la politique linguistique

Pour favoriser l'amélioration de la qualité de la langue française, le Ministère applique la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration ainsi que sa propre politique linguistique. En 2010-2011, le Ministère a participé activement à la révision de la Politique gouvernementale. Cette mise à jour étant publiée en 2011-2012, le Ministère adaptera sa propre politique linguistique durant cette année financière.

Depuis 2007-2008, le Ministère rend accessible dans son intranet, à l'intention de ses employés, une page intitulée « Un français de qualité », placée bien en évidence à partir de la page d'accueil. Le Ministère a diffusé, par l'intermédiaire de cette page, de l'information et des liens relatifs à la qualité de la langue, dont :

- la Francofête... - célébration annuelle du français et de la francophonie;
- les Rubriques linguistiques;
- la Banque de dépannage linguistique;
- l'intranet linguistique;
- des ressources pertinentes;
- des outils d'aide à la rédaction;
- un aide-mémoire sur la politique linguistique.

Bonis au rendement

Le décret 370-2010 du 26 avril 2010 portant sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007, prévoit ce qui suit : le maximum de la grille des pourcentages d'ajustement variable du traitement pour la progression dans l'échelle de traitement et le maximum de la grille des pourcentages de boni au rendement correspondent à 0 % pour toute cote d'évaluation obtenue pour les années de référence allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 et du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

De plus, la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 ainsi que la réduction de la dette prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres, aux cadres juridiques et aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010-2011 et en 2011-2012. Des bonis ont été accordés en 2010-2011 pour le rendement lors de l'exercice 2009-2010.

TABLEAU 33Bonis au rendement accordés en 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

	NOMBRE DE BONIS AU RENDEMENT	MONTANT TOTAL (EN K\$)
Cadres	132	625,2
Cadres juridiques ³⁵	0	0
Titulaire d'un emploi supérieur à temps plein	0	0
TOTAL	132	625,2

Allègement réglementaire et administratif

Rendue publique en 2005, la Stratégie gouvernementale de développement économique prévoit un effort gouvernemental de réduction de 20 % du coût des formalités administratives imposées aux entreprises dans les années allant de 2004 à 2010. Comme pour ce qui en est de l'ensemble des ministères et organismes, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est appelé à contribuer à cet objectif afin d'améliorer l'environnement d'affaires du Québec. Depuis 2004, le nombre de formalités imposées aux entreprises est demeuré relativement stable. Une seule formalité s'est ajoutée, soit un permis autorisant, pour une certaine période, la récolte annuelle de biomasse dans les forêts du domaine de l'État. Le coût et le volume associés à ces formalités ont, quant à eux, évolué de la manière suivante :

- le coût total a chuté de 17,9 % dans les années allant de 2004-2005 à 2009-2010;
- le volume total a diminué de 14,5 % dans les années allant de 2004-2005 à 2009-2010.

TABLEAU 34

Nombre de formalités administratives, coût, volume et variation, par année

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre	91	91	91	91	91	92
Coût total associé (en M\$)*	18,2	18,4	17,9	20,4	14,7	15,0
Volume*	21 730	21 728	21 728	21 480	21 108	18 581
Variation du coût depuis 2004-2005 (en %)		0,76	-1,85	11,96	-19,32	-17,91
Variation du volume depuis 2004-2005 (en %)		-0,01	-0,01	-1,15	-2,87	-14,49

* En valeur constante de 2004.

La variation du coût total des formalités est attribuable, principalement, à l'une des plus importantes exigences administratives du Ministère, soit les permis d'intervention pour l'approvisionnement d'usines de transformation du bois. Ainsi, en raison d'une révision de la délimitation des unités d'aménagement forestier, le coût unitaire moyen pour cette formalité est passé de 78 520 \$ à 55 532 \$ dans les années allant de 2007-2008 à 2009-2010.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006, tome I, chapitre 4, réforme cadastrale

À la suite du dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec sur la gestion de la réforme cadastrale, le Ministère avait présenté à la Commission de l'administration publique un plan d'action répondant aux recommandations formulées par le Vérificateur général.

En 2010, le Vérificateur général du Québec a fait un suivi de l'application des recommandations qu'il avait formulées. Au terme de ce suivi, il a jugé que le Ministère avait progressé de manière satisfaisante pour 100 % de ses recommandations.

³⁵ La reddition de comptes pour les cadres juridiques relève du ministère de la Justice du Québec.

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, tome II, chapitre 2, interventions gouvernementales dans le secteur minier

Le 1^{er} avril 2009, le Vérificateur général du Québec a rendu public le tome II du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009*, dont le deuxième chapitre porte sur les interventions gouvernementales dans le secteur minier.

Les recommandations du Vérificateur général sont de deux ordres : une série de recommandations vise les mécanismes de contrôle, alors que l'autre vise la planification des interventions gouvernementales. Les recommandations ayant pour but l'amélioration des mécanismes de contrôle portent sur les plans de réaménagement et de restauration, les garanties financières pour les frais liés à la restauration des sites miniers, les activités d'inspection des sites miniers, les activités menant à la délivrance des certificats attestant qu'une entreprise est libérée de ses obligations envers l'État ainsi que le suivi et la reddition de comptes. Pour leur part, les recommandations ayant pour but la planification des interventions gouvernementales portent, principalement, sur la mise en œuvre d'une stratégie minérale qui respecte les principes de développement durable. Elles portent également sur les façons de faire du Ministère quant à la considération des coûts et des bénéfices, sur le plan économique, social et environnemental, liés aux interventions gouvernementales, sur la réévaluation des droits miniers ainsi que sur la gestion et la diffusion de l'information.

Après une analyse rigoureuse, un total de 26 actions ont été élaborées et inscrites dans un plan d'action qui a été déposé, le 9 septembre 2009, à la Commission de l'administration publique. Globalement, au 31 mars 2011, 20 des 26 actions prévues sont accomplies. Les actions visant les mécanismes de contrôle sont quasi achevées. En fait, les actions relatives aux plans de réaménagement et de restauration, aux garanties financières pour les frais liés à la restauration des sites miniers, aux activités d'inspection des sites miniers et aux activités menant à la délivrance des certificats attestant qu'une entreprise est libérée de ses obligations envers l'État sont terminées. Quant au suivi et à la reddition de comptes, ils ne pourront être considérés comme totalement achevés qu'au moment de l'adoption du nouveau projet de loi 14³⁶. En effet, une mise à jour pourrait être nécessaire si des modifications étaient apportées au projet de loi. De plus, des modifications réglementaires seront requises.

Pour leur part, les recommandations ayant pour but de planifier les interventions gouvernementales portant sur les façons de faire du Ministère quant à la considération des coûts et des bénéfices, sur le plan économique, social et environnemental, liés aux interventions gouvernementales sont toujours en cours de réalisation. L'échéancier global des actions portant sur ce sujet a été réévalué et reporté au 30 juin 2012. Les actions relatives à la gestion et à la diffusion de l'information ainsi qu'à la responsabilité gouvernementale liée à la conservation de la ressource seront menées à terme d'ici la fin de l'année 2011³⁷.

Le suivi trimestriel en place afin de rendre compte efficacement de l'accomplissement des actions sera effectué jusqu'à l'achèvement de toutes les actions du plan d'action.

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, tome II, chapitre 4, application de la Loi sur le développement durable : 2008

Six recommandations ont été adressées au ministère des Ressources naturelles et de la Faune au sujet de l'application de la Loi sur le développement durable. En 2010-2011, le Ministère a terminé la mise en place de mesures pour y répondre, et ce, tel que le prévoyait son plan d'action.

Au cours des prochaines années, le Ministère poursuivra ses engagements en développement durable en mettant l'accent sur la formation du personnel, sur l'amélioration de sa performance environnementale et sur l'amélioration de ses pratiques pour aménager et mettre en valeur le territoire de façon durable et intégrée. Son plan d'action de développement durable 2011-2016 est en cours d'élaboration.

³⁶ Le projet de loi n° 14 a été déposé le 12 mai 2011.

³⁷ Il faut aussi noter que la réévaluation des droits miniers est terminée. En effet, le projet de loi n° 5 a été déposé et adopté à la session parlementaire du printemps 2011.

TABEAU 35

Recommandations du Vérificateur général et mesures prises par le Ministère

Recommandations	Mesures prises
Intégrer, dans les activités de sensibilisation et de formation découlant de l'application de la Loi sur le développement durable, les dimensions sociale et économique du développement en plus de celle qui est relative à l'environnement, en cohérence avec le plan gouvernemental à cet effet.	Les activités de sensibilisation et de formation inscrites dans le Plan d'action de développement durable 2008-2011 réfèrent aux trois dimensions du développement durable, ce qui répond à la recommandation.
S'assurer que l'ensemble du personnel comprend les exigences de la loi, notamment en ce qui a trait à la prise en compte des principes prévus par celle-ci, ainsi que la portée de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.	Le miniportail sur le développement durable de l'intranet ministériel est l'outil principal de communication avec les employés. Il est construit sur la base de la démarche québécoise de développement durable. Le menu principal permet, en un seul clic, d'accéder aux exigences de la Loi sur le développement durable; de la définition aux dimensions du développement durable, en passant par les enjeux de la Stratégie et les actions mises de l'avant par le Ministère.
Évaluer les répercussions des activités de sensibilisation et de formation concernées afin d'apprécier si ces dernières ont donné les résultats souhaités.	Le Ministère participe aux travaux interministériels qui ont pour but d'évaluer les répercussions des activités de sensibilisation. L'outil de mesure proposé est un sondage gouvernemental mené par l'Institut de la statistique du Québec en mars 2011. Ce sondage révèle que 90 % des employés de l'État sont sensibilisés au développement durable et à la démarche gouvernementale.
Profiter de l'élaboration du plan d'action de développement durable pour revoir leurs pratiques de gestion en conséquence et rectifier le tir, s'il y a lieu.	Cette recommandation est respectée. En effet, le Plan d'action de développement durable 2008-2011 comporte diverses actions portant sur la révision des pratiques. En voici trois à titre d'exemples : <ul style="list-style-type: none"> • développer une offre de service et adapter des outils pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable (cible atteinte en 2009-2010); • accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT); • systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable au moment de l'évaluation des programmes du Ministère (cible atteinte en 2009-2010).
Poursuivre leurs efforts quant à l'adaptation et à l'utilisation d'outils d'aide à la décision pour assurer la prise en compte des principes de développement durable.	Le Ministère a poursuivi ses efforts à ce sujet. Un outil a été diffusé auprès de l'ensemble des secteurs et fera l'objet principal des formations qui seront données au cours de la période allant de 2011 à 2013.
Intensifier la collaboration interministérielle dans le développement d'outils d'aide à la décision et dans la diffusion de bonnes pratiques.	Le Ministère collabore activement aux tables gouvernementales de concertation en développement durable et participe, sans réserve, à toutes les activités de partage qui ont rapport à son domaine d'intervention. <p>Les activités de formation qui s'intensifieront au Ministère, au cours des deux prochaines années, profiteront du matériel mis en commun par le coordonnateur gouvernemental et les ministères et organismes.</p>

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010, Rapport du commissaire au développement durable, chapitre 4, application de la Loi sur le développement durable : 2009

Dans son rapport déposé le 28 avril 2010, le commissaire au développement durable adressait quatre recommandations à l'intention de tous les ministères et organismes assujettis à la Loi sur le développement durable. Ainsi, dans le contexte d'une réévaluation ultérieure des plans d'action, le commissaire fait les recommandations ci-dessous.

TABLEAU 36

Recommandations du commissaire au développement durable et mesures prises par le Ministère

Recommandations	Mesures prises
Privilégier les indicateurs portant sur les effets afin d'évaluer l'efficacité des actions.	Le Plan d'action de développement durable 2011-2016 tiendra compte de cette recommandation.
Joindre des cibles permettant une reddition de comptes annuelle de qualité.	Le Plan d'action de développement durable 2011-2016 tiendra compte de cette recommandation.
Déterminer clairement les responsables de la mise en œuvre des actions pour accroître l'imputabilité.	La démarche d'élaboration du plan d'action repose sur la collaboration de tous les secteurs du Ministère. Chacune des actions est documentée et un gestionnaire responsable est nommé.
Développer et mettre en œuvre des mécanismes de collaboration entre les entités afin de favoriser une plus grande efficacité, une cohérence et une synergie des actions.	Au Ministère, un réseau de répondants de développement durable a la responsabilité d'élaborer un plan d'action et d'en faire le suivi. Les gens qui le composent sont des agents multiplicateurs dans leur milieu et des acteurs de changement qui exercent un rôle d'influence sur les pratiques de gestion en cours.

Annexes



L'hydroélectricité constitue une forme d'énergie renouvelable et compétitive, dont les impacts sur l'environnement et le climat sont très limités par rapport aux autres sources de production électrique traditionnelles. L'utilisation d'accessoires écoénergétiques telles les lampes fluocompactes contribue également à améliorer notre bilan environnemental.

Revenus de tarification du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

TABLEAU 37

Revenus de tarification du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE	2008-2009 (en milliers de dollars)	2009-2010 (en milliers de dollars)	2010-2011 (en milliers de dollars)	INDEXATION	BASE DE FIXATION
DROITS ET PERMIS					
Ressources forestières					
Coupe de bois - usage domestique	209	221	185	Oui	MAJ
Usines de transformation du bois	616	616	610	Oui	DA
Permis d'intervention - approvisionnement de bois sur les terres publiques	141 946	102 867	119 943	Oui	MAJ
Biomasse forestière	0	1	51	Oui	MAJ
Érablières	1 597	1 714	1 808	Non	DA
Intervention - travaux d'utilité publique	113	473	56	Oui	MAJ
Intervention - activités minières	100	108	149	Oui	MAJ
Intervention - aménagement faunique et récréatif	46	44	39	Oui	MAJ
Mesureurs de bois	6	17	24	Oui	DA
Autres droits sur la gestion des forêts	32	59	16	Oui	MAJ
TOTAL - RESSOURCES FORESTIÈRES	144 665	106 120	122 881		
Ressources minières					
Exploitation minière	27 374	124 589	318 004	Non	MAJ
Claim	10 893	10 525	12 755	Oui	DA
Exploitation par baux	1 527	2 078	1 566	Oui	DA
Prospecteurs	18	14	10	Oui	DA
Permis de recherche pour réservoir souterrain	397	365	273	Oui	MAJ
Renseignements généraux	19	44	88	Oui	DA
Plaques de jalonnement	3	4	8	Oui	DA
Exploitation - sable, gravier et autres	3 512	4 239	3 811	Oui	DA
TOTAL - RESSOURCES MINIÈRES	43 743	141 858	336 515		
Ressources hydrauliques					
Régimes des eaux	1 712	1 800	1 367	Oui	DA
TOTAL - RESSOURCES HYDRAULIQUES	1 712	1 800	1 367		
Ressources fauniques					
Permis de chasse, pêche et piégeage	27 026	31 802	30 701	Oui	MAJ
Permis commerciaux et particuliers	159	226	223	Oui	MAJ
Droits pour activités commerciales	1 719	793	1 184	Oui	MAJ
TOTAL - RESSOURCES FAUNIQUES	28 904	32 821	32 108		

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE	2008-2009 (en milliers de dollars)	2009-2010 (en milliers de dollars)	2010-2011 (en milliers de dollars)	INDEXATION	BASE DE FIXATION
DROITS ET PERMIS					
Autres					
Études de dossiers	0	11	72	Oui	MAJ
Bail d'exploitation et d'utilisation	81	70	64	Oui	MAJ
Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel	995	444	794	Oui	MAJ
Permis de recherche saumure	0	0	17	Non	MAJ
Redevances d'exploitation de pétrole et de gaz naturel	11	9	0	Non	MAJ
Permis de levé géophysique	0	0	1	Non	MAJ
Permis de forage de puits	0	0	1	Non	MAJ
TOTAL - AUTRES	1 087	534	949		
TOTAL PARTIEL	220 111	283 133	493 820		
VENTES DE BIENS ET SERVICES					
Formules et documents	234	186	211	Oui	DA
Bois	9	11	41	Oui	MAJ
Terres de l'État	5 478	3 035	1 846	Non	MAJ
Terrains et bâtisses	4	10	241	Non	MAJ
Dossier éolien - tarif annuel d'une réserve de superficie	185	277	261	Oui	MAJ
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	152	362	196	Oui	DA
Frais de vente et de location de terrains	395	847	628	Oui	DA
Location et concessions	10 903	11 322	12 913	Oui	MAJ
Enregistrement de transfert	185	147	203	Oui	DA
Arpentage de terrains	50	11	11	Oui	MAJ
Frais d'inscription aux tirages au sort	497	247	143	Oui	MAJ
Frais de recherche	0	1	4	Oui	DA
TOTAL PARTIEL	18 092	16 456	16 698		
AMENDES ET CONFISCATIONS					
Dispenses	2 016	189	77	Non	MAJ
TOTAL PARTIEL	2 016	189	77		
TOTAL	240 219	299 778	510 595		

TABLEAU 38

Revenus de tarification des fonds spéciaux

FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE	2008-2009 (en milliers de dollars)	2009-2010 (en milliers de dollars)	2010-2011 (en milliers de dollars)	INDEXATION	BASE DE FIXATION
VENTES DE BIENS ET SERVICES					
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale	43 163	44 944	44 182	Oui	RC
Ventes enregistrements cadastraux	3 776	3 912	3 945	Oui	RC
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	77 979	81 323	80 014	Oui	RC
Ventes de biens et services divers	1 051	1 079	1 003	Oui	DA
TOTAL PARTIEL	125 969	131 258	129 144		
TOTAL	125 969	131 258	129 144		
FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	2008-2009 (en milliers de dollars)	2009-2010 (en milliers de dollars)	2010-2011 (en milliers de dollars)	INDEXATION	BASE DE FIXATION
VENTES DE BIENS ET SERVICES					
Services spécialisés en information géographique	4 364	3 959	3 438	Non	RC
Ventes de biens et services divers	625	485	639	Oui	PR
TOTAL PARTIEL	4 989	4 444	4 077		
TOTAL	4 989	4 444	4 077		

LÉGENDE

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);
- selon le prix de revient (PR);
- de façon à récupérer des coûts (RC);
- par décision administrative (DA).



cœur

avenir

intelligence

loisirs

équilibre

vision

richesse

emplois

talent